



Boîte Postale n°90003
17880 LES PORTES-EN-RE
contact.adcnordiledere@gmail.com

crédit photo : Thierry Poletti

RADIOSCOPIE DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE DE

LES PORTES-EN-RÉ

DE 2009 A 2020 ET PRÉVISIONS POUR 2021

TABLE DES MATIERES

I.	SYNTHESE DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE DES PORTES-EN-RE	5
II.	GENERALITES.....	5
III.	MARGES BRUTES ET NETTES D'AUTOFINANCEMENT.....	5
III.1	Evolution des marges brutes et nettes d'autofinancement	6
III.2	Marges brutes et nettes d'autofinancement consolidées par Unité Foncière	6
III.3	Pourcentages de réalisation des recettes et dépenses réelles de fonctionnement	7
III.4	Commentaires	8
IV.	VUE D'ENSEMBLE SUR L'EVOLUTION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT CONSOLIDEES ET DES CHARGES COURANTES DE FONCTIONNEMENT	9
IV.1	Graphiques.....	9
IV.2	Commentaires	11
V.	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT CONSOLIDEES DE LA COMMUNE	11
V.1	Evolution des recettes réelles de fonctionnement consolidées de la commune en 2020 et 2021	11
V.2	Répartition moyenne des recettes réelles de fonctionnement consolidées de la commune.....	11
V.3	Recettes réelles de fonctionnement consolidées par Unité Foncière	12
V.4	Autres recettes réelles de fonctionnement consolidées.....	13
V.5	Impôts et taxes	13
V.5.1	Vue d'ensemble des recettes des contributions directes	13
V.5.2	Evolution des recettes des contributions directes.....	13
V.5.2.1	Taxe d'Habitation	13
V.5.2.2	Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	16
V.5.2.3	Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties.....	18
V.5.2.4	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.....	20
V.5.2.5	Taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI).....	22
V.5.2.6	Cotisation Foncière des Entreprises	23
V.5.2.7	Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	26
V.5.3	Taxe de séjour.....	27
V.5.4	Attributions de compensation	27
V.5.5	Analyse.....	28
V.5.6	Commentaires	29
V.5.6.1	Fiscalité des particuliers	29
V.5.6.2	Fiscalité des professionnels	29
VI.	CHARGES COURANTES DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNE	30
VI.1	Répartition moyenne des charges courantes de fonctionnement de la commune	30
VI.2	Charges courantes de fonctionnement par Unité Foncière.....	30
VI.3	Charges de personnel.....	31
VI.3.1	Evolutions des charges nettes de personnel	31
VI.3.2	Proportions relatives des charges nettes de personnel	31
VI.3.3	Charges nettes de personnel par Unité Foncière	33
VI.3.4	Commentaires	33
VI.4	Autres charges courantes de fonctionnement	34
VI.5	Subventions aux associations.....	35
VI.5.1	Rapport entre les subventions et les recettes réelles de fonctionnement.....	35
VI.5.2	Liste des bénéficiaires des subventions	35
VII.	EMPRUNTS.....	36
VII.1	Emprunts bancaires.....	36
VII.2	Crédit de trésorerie	37
VIII.	EVOLUTION DE LA DETTE ET DES ANNUITES D'EMPRUNTS	37
VIII.1	Endettement non-consolidé	37

VIII.2	Endettement consolidé	37
VIII.2.1	Endettements consolidés des communes de l'île de Ré	37
VIII.2.2	Endettement consolidé et annuité d'emprunt de la commune des Portes-en-Ré	38
VIII.2.3	Contrôle	39
VIII.3	Coefficient d'endettement consolidé	39
IX.	INVESTISSEMENTS.....	40
IX.1	Réalisation des budgets d'investissement.....	40
IX.2	Opérations d'équipement.....	41
IX.2.1	Réalisées en 2020	41
IX.2.2	Budgétisées en 2021	42
IX.3	Investissements comparés aux emprunts annuels.....	43
IX.4	Evolution et compatibilité des principaux flux entrants et sortants	44
IX.4.1	Comparaison des principaux flux entrants et sortants	44
IX.4.2	Soldes de trésorerie.....	45
X.	DISPONIBILITES.....	45
X.1.1	Fonds de roulement.....	45
X.1.1.1	Fonds de roulement du Budget Général	45
X.1.1.2	Fonds de roulement consolidé.....	46
X.1.1.3	Fonds de roulement consolidé par Unité Foncière.....	47
X.1.2	Besoin en fonds de roulement.....	48
X.1.3	Comptes des Classes 5, 451, 452 et 453.....	49
X.1.3.1	Classe 5 – Comptes financiers.....	49
X.1.3.2	Classe 45 – Services à comptabilité distincte rattachée.....	49
ANNEXE A LA RADIOSCOPIE DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE DES PORTES-EN-RE DE 2009 A 2020 ET PRÉVISIONS POUR 2021		51
XI.	METHODOLOGIE.....	52
XI.1	Avertissement.....	52
XI.2	Avant-propos	52
XI.3	Quelques définitions de base.....	52
XI.3.1	Recettes réelles de fonctionnement et recettes réelles de fonctionnement consolidées	52
XI.3.2	Dépenses réelles de fonctionnement	53
XI.3.3	Charges courantes de fonctionnement.....	53
XI.3.4	Marge brute d'autofinancement.....	53
XI.3.5	Marge nette d'autofinancement	53
XI.3.6	Unités Foncières.....	53
XI.4	Méthodologie retenue	53
XI.5	Transparence financière	54
XII.	LES DIFFERENTS BUDGETS DE LA COMMUNE DES PORTES-EN-RE	54
XII.1	Généralités	54
XII.2	Budget Général ou Budget Principal	54
XII.3	Budget Annexe du « Camping de la Prée »	54
XII.4	Budget Annexe « Ecotaxe ».....	55
XII.5	Budget Annexe « Centre Communal d'Action Social (C. C. A. S.) »	55
XII.6	Budget Annexe « Assainissement ».....	55
XIII.	RESUMES DES BUDGETS PRIMITIFS (BP) 2021 ET COMPTES ADMINISTRATIFS (CA) 2019 ET 2020	55
XIII.1	Budget Général ou Budget Principal	55
XIII.1.1	Résumés des Comptes Administratifs (CA) 2019 et 2020	55
XIII.1.1.1	Section de fonctionnement.....	55
XIII.1.1.2	Section d'investissement.....	56
XIII.1.2	Résumés du Budget Primitif (BP) 2021 et du Compte Administratif (CA) 2020	56
XIII.1.2.1	Section de fonctionnement.....	56

XIII.1.2.2	Section d'investissement.....	56
XIII.2	Budget Annexe « Ecotaxe ».....	57
XIII.2.1	Résumés des Comptes Administratifs (CA) 2019 et 2020	57
XIII.2.1.1	Section de fonctionnement.....	57
XIII.2.1.2	Section d'investissement.....	57
XIII.2.2	Résumés du Budget Primitif (BP) 2021 et du Compte Administratif (CA) 2020	57
XIII.2.2.1	Section de fonctionnement.....	57
XIII.2.2.2	Section d'investissement.....	57

I. SYNTHÈSE DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE DES PORTES-EN-RÉ

Au vu de cette « Radioscopie » des Portes-en-Ré, on peut dire que la situation financière de cette commune est plutôt saine voire, sous certains aspects, très confortable même si les conséquences de la crise sanitaire se sont faites un peu ressentir en 2020.

Le passage en station de tourisme a eu des effets très bénéfiques sur les marges brutes et nettes d'autofinancement qui, auparavant, étaient plutôt sur une tendance baissière.

Les prévisions budgétaires pourraient être affinées et plus particulièrement au niveau des dépenses de fonctionnement et d'investissement.

L'envolée des recettes réelles de fonctionnement consolidées, consécutive au passage en station de tourisme, devra être gérée au meilleur profit des résidents / contribuables et les charges courantes de fonctionnement doivent pouvoir être maîtrisées de façon plus efficace.

Une attention toute particulière nous semble devoir être portée sur la maîtrise des charges de personnel et leur évolution.

L'endettement est faible et les disponibilités élevées.

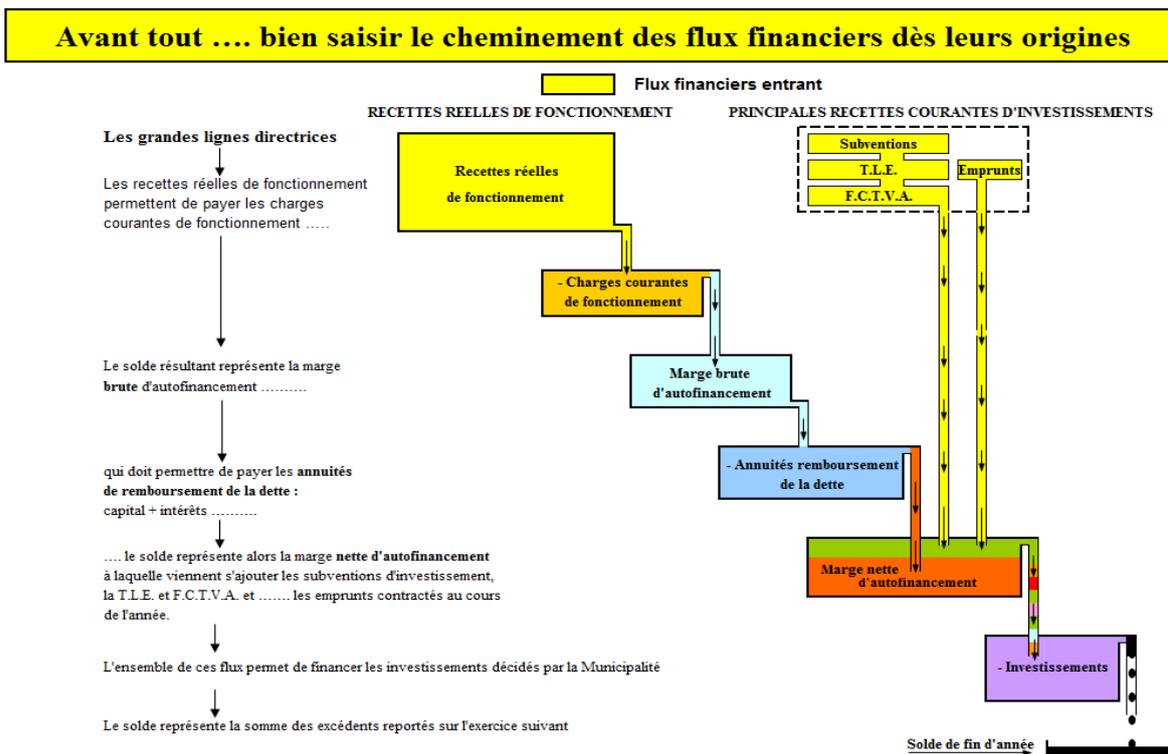
Les capacités d'investissement sont réelles et, malgré les contraintes administratives, doivent pouvoir se concentrer sur les quelques projets les plus utiles au village et à ses habitants.

La commune des Portes-en-Ré nous semble donc raisonnablement armée pour s'attaquer aux défis majeurs des années, voire des décennies, à venir : maintenir une vie à l'année (commerces, école...), faciliter les installations de professionnels sur son territoire (notamment de jeunes artisans du secteur du bâtiment), faciliter le logement de nouveaux résidents permanents... notamment lorsque les contraintes liées aux suites de la tempête Xynthia seront, espérons-le, revues et atténuées.

II. GENERALITES

En annexe, à la fin du présent document, le lecteur intéressé trouvera :

- la méthodologie de cette étude,
- le rappel des différents budgets de la commune des Portes-en-Ré,
- et le résumé des Budgets Primitifs 2021 et des Comptes Administratifs 2019 et 2020.



III. MARGES BRUTES ET NETTES D'AUTOFINANCEMENT

Jusqu'au 31 décembre 2017, la commune des Portes-en-Ré gérait séparément l'activité de son camping municipal dans un Budget Annexe, le camping lui versant éventuellement, en fonction de ses propres résultats, une contribution venant augmenter ses propres ressources.

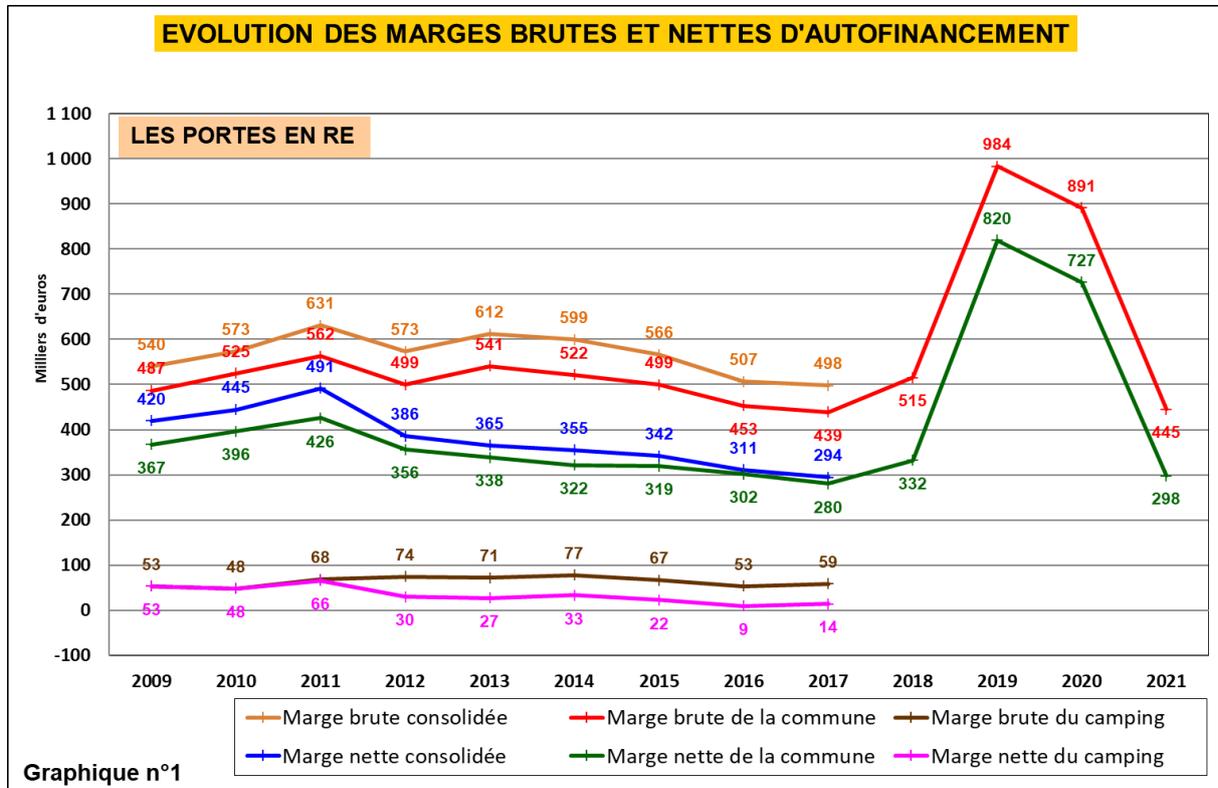
L'Association des Contribuables (de la Commune des Portes-en-Ré puis du Nord de l'île de Ré) a, dès les premières années de son activité, établi des comptes consolidés intégrant au Budget Général de la commune les éléments du Budget Annexe Camping Municipal afin d'avoir une vision plus juste de la situation financière globale, notamment en matière d'endettement.

Depuis le 1^{er} janvier 2018 le camping municipal étant géré par une société extérieure, dans le cadre d'une Délégation de Service Public, ses données financières individualisées n'apparaissent plus à compter de cette date (à l'exception de l'emprunt de 700 k€ souscrit en 2011 pour financer des travaux de modernisation).

III.1 Evolution des marges brutes et nettes d'autofinancement

Ce premier graphique, établi à partir des Comptes Administratifs de 2009 à 2020 de la commune des Portes-en-Ré, des Comptes Administratifs de 2009 à 2017 du camping municipal et du Budget Primitif de 2021 de la commune, montre quelles ont été les évolutions des marges brutes et nettes d'autofinancement :

- de la commune sans apport du camping municipal,
- du camping municipal seul,
- de la commune et du camping municipal de façon consolidée.



Pour le camping municipal, la souscription en 2011 d'un emprunt bancaire (de 700 000 €) fait, qu'à partir de 2012, les marges brutes et nettes d'autofinancement ne sont plus égales.

Pour la commune des Portes-en-Ré :

- entre 2009 et 2011 les marges brutes et nettes sont en progression,
- à partir de 2012, elles sont entrées dans une phase de baisse progressive,
- l'année 2018 marque une amélioration de ces deux indicateurs et l'année 2019 une très forte augmentation,
- en 2020, ces deux indicateurs se tassent significativement mais restent à des niveaux inconnus sur la période de 2009 à 2017,
- enfin, pour 2021, ces deux indicateurs sont annoncés en forte baisse.

Par rapport aux prévisions budgétaires, les réalisations de 2020 ont été bien meilleures ; les marges brute et nette d'autofinancement sont donc bien supérieures à celles calculées dans la radioscopie de l'année dernière.

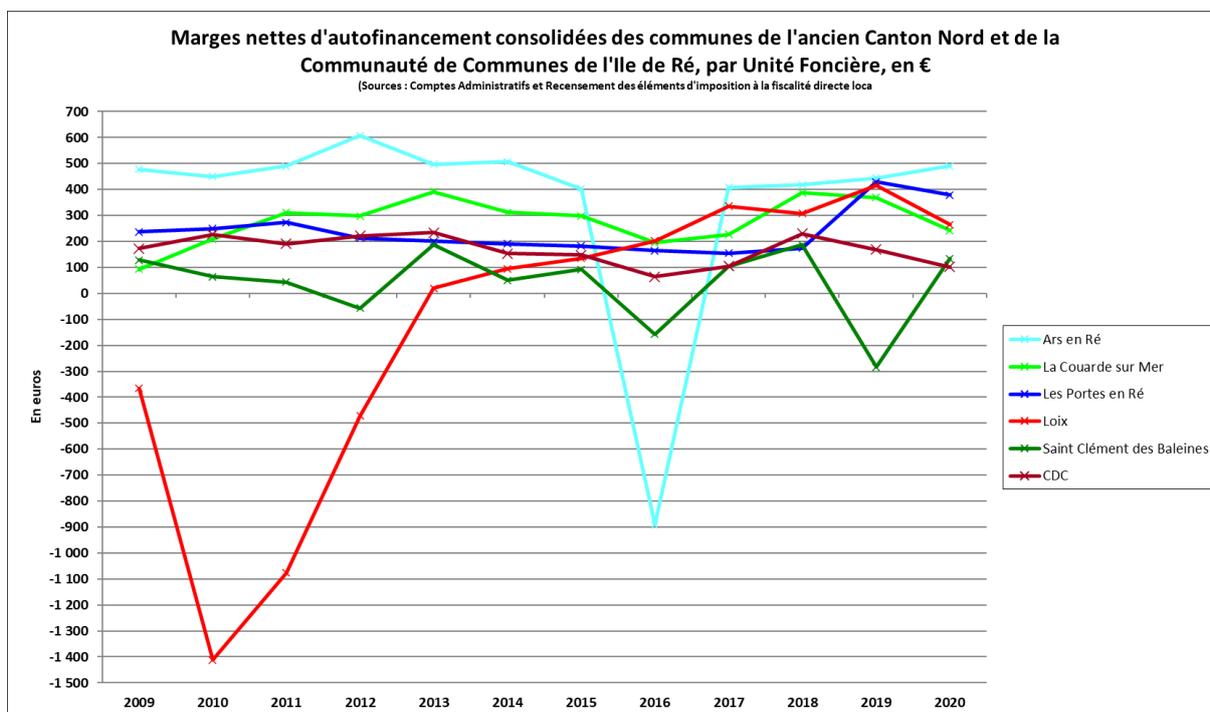
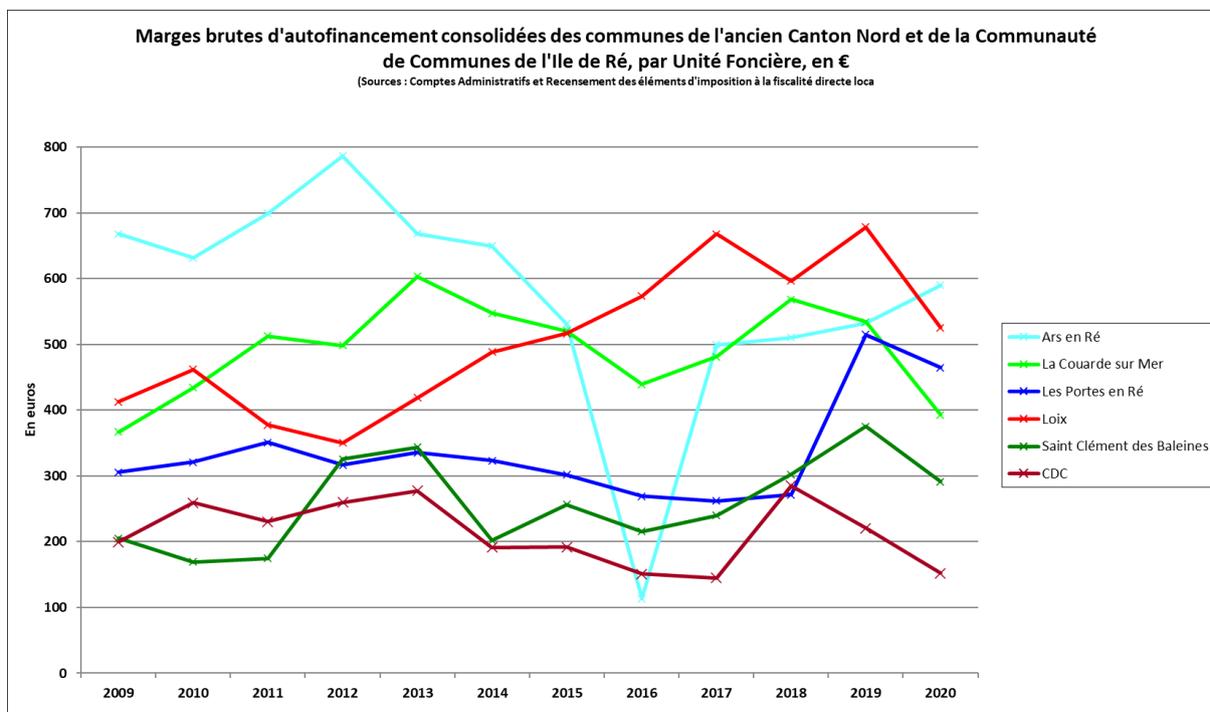
Le Budget Primitif 2021 prévoit :

- une stabilité des recettes réelles de fonctionnement par rapport à 2020,
- une hausse très significative des charges courantes de fonctionnement (465 k€) par rapport à 2020 et notamment des postes « Services extérieurs » et « Charges de personnel ».

Ce Budget Primitif 2021, qui est le premier mis en place par la nouvelle équipe municipale élue en juin 2020, est peut-être à prendre avec prudence.

III.2 Marges brutes et nettes d'autofinancement consolidées par Unité Foncière

Rapportées aux Unités Foncières, les marges brutes et nettes d'autofinancement consolidées des communes de l'ancien Canton Nord et de la Communauté de Communes de l'île de Ré peuvent être comparées.

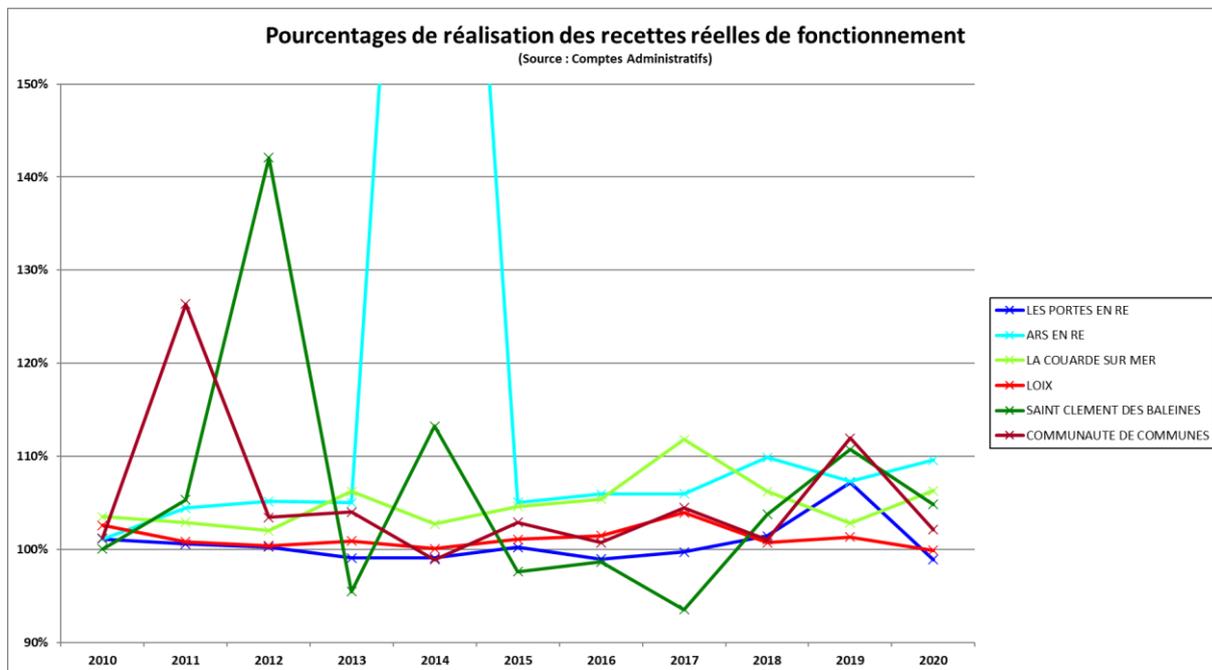


Les marges brutes et nettes d'autofinancement consolidées par Unité Foncière de la commune des Portes-en-Ré s'inscrivaient, jusqu'en 2018, dans un mouvement baissier mais montrent, en 2019, une hausse très significative. En 2020, ces deux indicateurs sont en léger recul.

Par rapport à ceux des autres collectivités locales de l'ancien Canton Nord et de la Communauté de Communes de l'Île de Ré, ces deux indicateurs se rapprochent, depuis 2019, des plus hauts niveaux.

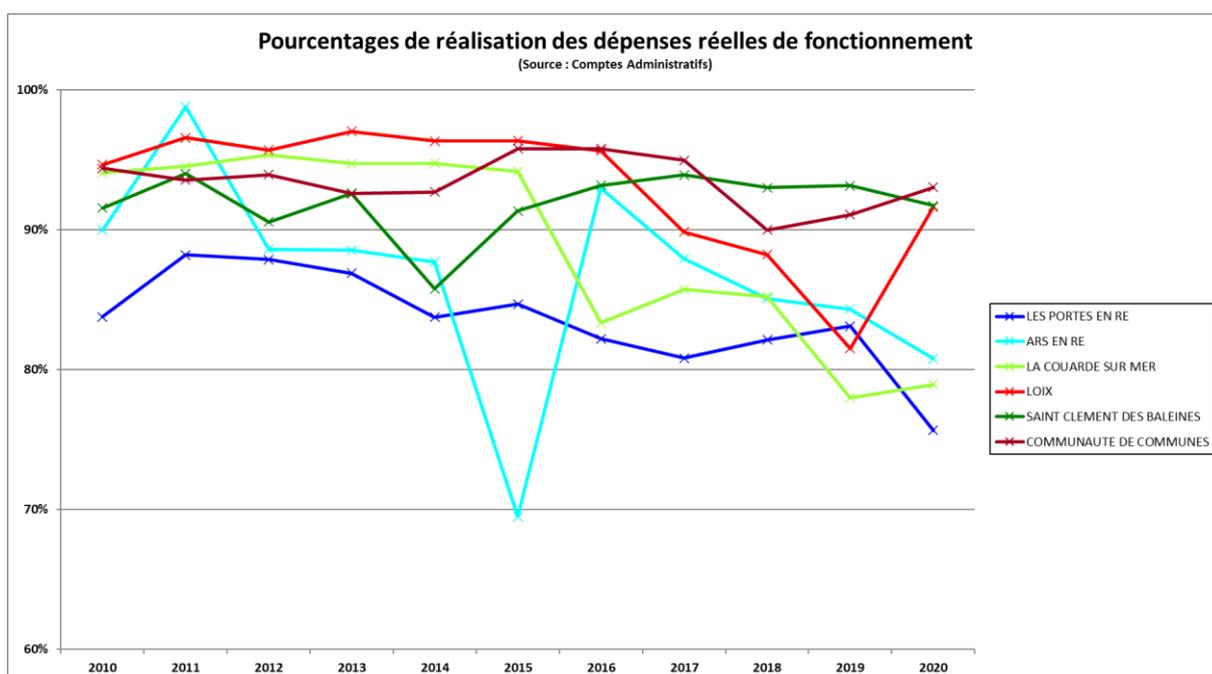
III.3 Pourcentages de réalisation des recettes et dépenses réelles de fonctionnement

Si on étudie, pour les cinq communes de l'ancien Canton Nord de l'Île de Ré et la Communauté de Communes de l'Île de Ré, sur la période de 2010 à 2020, les pourcentages de réalisation des recettes réelles de fonctionnement entre le Compte Administratif (définitif) et le Budget Primitif (prévisionnel), on obtient le graphique suivant (plus on s'approche du taux de 100 % meilleures ont été les prévisions de recettes et de dépenses de fonctionnement) :



Nous constatons que, pour la commune des Portes-en-Ré, les recettes réelles de fonctionnement engagées et comptabilisées aux Comptes Administratifs sont très proches de celles votées aux Budgets Primitifs :

- le pourcentage de réalisation est proche, chaque année, de 100 %,
- bien qu'en 2019, ces recettes réelles de fonctionnement aient été sous-évaluées (première année pleine des effets du passage en station de tourisme),
- et la moyenne s'établit à 100,6 % sur la période étudiée.



A l'inverse le même type de graphique réalisé pour les dépenses réelles de fonctionnement montre que, pour la commune des Portes-en-Ré, celles engagées et comptabilisées dans les Comptes Administratifs sont significativement éloignées de celles votées aux Budgets Primitifs :

- le pourcentage de réalisation oscille entre 75,7 % (en 2020) et 88,2 % (en 2011),
- la moyenne s'établissant à 83,5 % sur la période étudiée.

III.4 Commentaires

Pourcentages de réalisation des recettes et dépenses réelles de fonctionnement :

L'écart systématique constaté entre les dépenses réelles de fonctionnement budgétisées et celles réalisées rend délicat l'interprétation des Budgets Primitifs de la commune.

Cet aspect demeure un point d'amélioration de la gestion des finances communales.

Rappel des échanges avec la Municipalité précédente

Question : les pourcentages de réalisation des dépenses réelles de fonctionnement que nous avons calculés restent dégradés. Quelles mesures envisagez-vous de prendre pour corriger cela et donc pour améliorer la fiabilité des Budgets Primitifs ?

Réponse : *pour éviter au maximum les reprises ultérieures, les prévisions budgétaires, en matière de dépenses réelles de fonctionnement, sont régulièrement surévaluées. Il serait effectivement souhaitable que cela constitue un point d'amélioration de la production des Budgets Primitifs dans les années à venir.*

Marges brute et nette d'autofinancement :

Quoi qu'il en soit :

- comme nous l'indiquions les années précédentes, la baisse régulière depuis 2012 / 2013 des marges d'autofinancement aurait dû interpeller l'équipe municipale précédente car elle signalait la dégradation lente mais régulière de la situation financière de la commune,
- l'année dernière, nous voulions croire que la nette amélioration constatée en 2018 était le signe de cette prise de conscience,
- la manne financière apportée par le passage en station de tourisme aura amené, en 2019, ces indicateurs financiers à des niveaux inconnus pour la commune des Portes-en-Ré,
- en 2020, par rapport à 2019, la perte d'environ 140 k€ de recettes (notamment de recettes fiscales) aura été supérieure à la baisse d'environ 50 k€ des charges courantes de fonctionnement entraînant les marges brute et nette d'autofinancement sur une tendance baissière.

Quant aux prévisions pour 2021, au sujet desquelles nous émettons de prudentes réserves, nous préférons attendre l'année prochaine pour y voir plus clair.

Rappel des échanges avec la Municipalité précédente

Question : la tendance à la baisse, progressive mais régulière, des marges brutes d'autofinancement et des marges nettes d'autofinancement, de la commune et des comptes consolidés, constatée depuis 2012 / 2013 a été inversée en 2018. Les prévisions budgétaires de 2019 tendent à confirmer cette inversion. Pensez-vous que cette nouvelle tendance favorable soit pérenne et quelles décisions avez-vous plus précisément mises en œuvre pour lutter contre cette baisse de l'autofinancement ?

Réponse : *oui cette tendance favorable devrait être pérenne du fait de l'augmentation des recettes grâce au passage de la commune en station de tourisme (pour mémoire une fraction des droits de mutation est transférée du Département à la Commune dans ce cas-là) ; le niveau de 400 k€, budgétisé en 2019, devrait être d'ailleurs dépassé cette année et de la relative stabilité des charges.*

Conclusion :

Nous continuons à penser et à militer pour :

- qu'aussi bien le volet dépenses que le volet recettes des Budgets Primitifs soient établis avec plus de rigueur - l'exemple de la commune de Loix dont les taux de réalisation des dépenses et des recettes réelles de fonctionnement étaient proches de 100 % prouve que c'est possible,
- cela permettrait aux élus municipaux d'avoir une vision réaliste de l'économie de la section de fonctionnement de l'année en cours, sans attendre l'année suivante et la publication des Comptes Administratifs, et de gérer au mieux les intérêts de la commune et donc de ses résidents / contribuables.

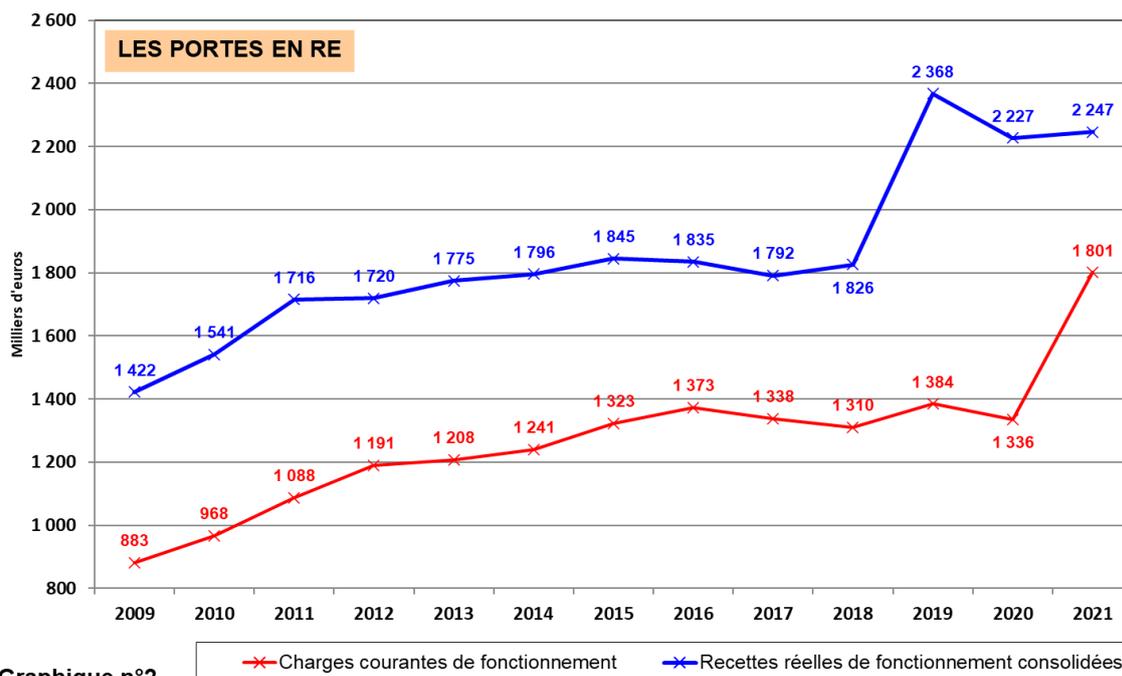
IV. VUE D'ENSEMBLE SUR L'EVOLUTION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT CONSOLIDEES ET DES CHARGES COURANTES DE FONCTIONNEMENT

Pour information, dans ce qui suit :

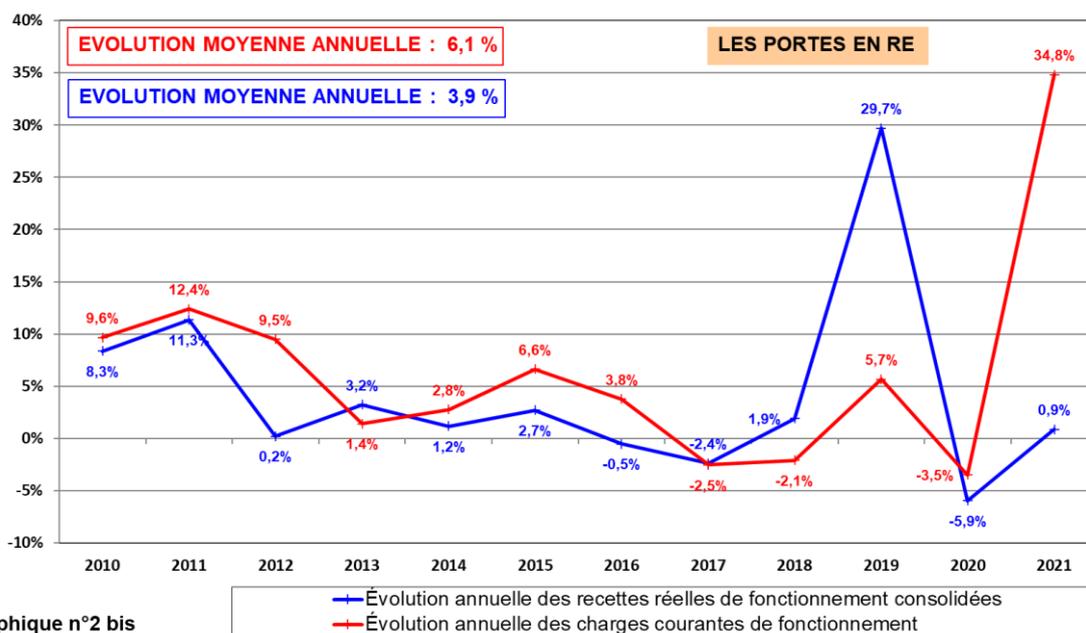
- les recettes réelles de fonctionnement consolidées correspondent aux recettes réelles de fonctionnement (cf. point XI.3.1 ci-dessous) du Budget Principal de la commune auxquelles nous ajoutons l'apport financier théorique des Budgets Annexes (c'est-à-dire leurs marges nettes d'autofinancement),
- les charges courantes de fonctionnement sont celles définies au point XI.3.3 ci-dessous.

IV.1 Graphiques

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT CONSOLIDEES ET CHARGES COURANTES DE FONCTIONNEMENT



EVOLUTION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT CONSOLIDEES ET DES CHARGES COURANTES DE FONCTIONNEMENT



On constate que :

- si les recettes réelles de fonctionnement consolidées :
 - o sont sur une tendance haussière de 2009 à 2015,
 - o elles décroissent en 2016 et 2017,
 - o puis augmentent de nouveau en 2018, de façon modeste, et en 2019 de façon très importante,
 - o l'année 2020 marquant un net repli,
 - o avant d'être estimées, dans le Budget Primitif de 2021, en légère hausse,
- les charges courantes de fonctionnement, quant à elles :
 - o sont sur une tendance haussière entre 2009 et 2016,
 - o commencent à baisser à partir de 2017,
 - o connaissent, en 2019, de nouveau une hausse très significative,
 - o l'année 2020 marquant un repli significatif,
 - o puis sont prévues en très forte hausse (35 % !) au Budget Primitif de 2021.

Ainsi, sur la période 2009 à 2020, la hausse moyenne des :

- recettes réelles de fonctionnement consolidées ressort à 3,9 %,
- et celle des charges courantes de fonctionnement à 6,1 %.

IV.2 Commentaires

D'une façon générale, il était regrettable que l'évolution des charges courantes de fonctionnement soit, jusqu'en 2017, régulièrement supérieure à l'évolution des recettes réelles de fonctionnement consolidées, pouvant faire craindre leur convergence lente mais progressive, et expliquant la dégradation de la marge brute d'autofinancement.

L'année 2018, et de façon plus spectaculaire encore l'année 2019, marquent une inversion bienvenue de cette tendance à porter au crédit de l'équipe municipale en place à cette époque.

En 2020, année particulière s'il en est, les recettes réelles de fonctionnement consolidées et les charges courantes de fonctionnement ont évolué dans le même sens et dans des proportions comparables : la crise sanitaire n'aura donc eu, globalement, que peu de répercussions sur les finances de la commune.

Par contre les prévisions de 2021, si elles se réalisaient, pourraient faire craindre le pire !

Ainsi, on ne peut que regretter que la courbe de suivi de l'évolution des charges courantes de fonctionnement ait été, pendant trop longtemps, quasi systématiquement « au-dessus » de la courbe de suivi de l'évolution des recettes réelles de fonctionnement consolidées pouvant faire penser que ces dépenses étaient, au pire, non maîtrisées et, au mieux, non corrélées à l'évolution des recettes.

Il est à espérer, une fois la crise sanitaire derrière nous, que l'amélioration constatée en 2018 et 2019 soit pérenne et que les prévisions de 2021 soient démenties par les réalisations effectives.

A ce stade, notamment dans l'optique de la réforme de la fiscalité locale initiée par le Gouvernement et avec le changement d'équipe municipale, nous maintenons notre commentaire de l'année précédente, à savoir que cette dernière :

- n'échappera pas à une réflexion sur la nature des charges courantes de fonctionnement et des recettes réelles de fonctionnement consolidées de la commune et de leurs évolutions,
- devra à l'avenir, *a minima*, corrélérer l'évolution des charges courantes de fonctionnement à celle des recettes réelles de fonctionnement consolidées,
- devra améliorer le processus de production du Budget Primitif de la commune pour éviter de ne pouvoir constater qu'*a posteriori* la réalité de l'évolution de l'économie de la section de fonctionnement.

Rappel des échanges avec la Municipalité précédente

Question : avez-vous initié ou pensez-vous initier, notamment dans l'optique de la réforme de la fiscalité locale, une réflexion sur la nature des charges courantes de fonctionnement et des recettes réelles de fonctionnement de votre commune et de leurs évolutions ?

Réponse : *oui la réflexion est en cours.*

Rappel des échanges avec la Municipalité précédente

Question : ne pensez-vous pas, qu'à l'avenir, l'évolution des charges courantes de fonctionnement devrait être, *a minima*, corrélée à celle des recettes réelles de fonctionnement ?

Réponse : *au sujet de cette question le Président de l'Association des Contribuables du Nord de l'île de Ré a rappelé l'importance de regarder l'évolution des charges courantes de fonctionnement par rapport à l'évolution des recettes réelles de fonctionnement : en effet si l'évolution des charges reste significativement et durablement supérieure à l'évolution des recettes, leur convergence est inéluctable avec, à la clé, la « faillite » de la commune.*

V. RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT CONSOLIDEES DE LA COMMUNE

V.1 Evolution des recettes réelles de fonctionnement consolidées de la commune en 2020 et 2021

Entre 2019 et 2020 :

- la principale hausse est celle du poste :
 - o « 73111 – Taxes foncières et d'habitation » : + 26,9 k€ soit + 2 %,
- les principales baisses sont celles des postes :
 - o « 7381 – Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière » : - 87,8 k€ soit - 15 %,
 - o « 7336 – Droits de place » : - 39,9 k€ soit - 100 %,
 - o et « 70323 – Redevance d'occupation du domaine public communal » : - 24,6 k€ soit - 99 %.

Dans les prévisions budgétaires pour 2021, par rapport à 2020 :

- les « Impôts et taxes » seraient relativement stables,
- les « Produits des services, du domaine et des ventes diverses » seraient en hausse de 48,9 k€ (+ 47 %),
- et les « Dotations, subventions et participations » en baisse de 36,2 k€ environ (- 16 %).

V.2 Répartition moyenne des recettes réelles de fonctionnement consolidées de la commune

A titre d'information, sur la période 2009 – 2020, la répartition moyenne des recettes réelles de fonctionnement consolidées de la commune des Portes-en-Ré et leurs évolutions étaient les suivantes :

	en k€	en %	Evolution
70 REVENUS DE GESTION COURANTE	93	5%	251%
73 IMPOTS ET TAXES	1 348	74%	88%
<i>dont contributions directes</i>	1 186	65%	50%
74 DOTATIONS SUBVENTIONS PARTICIPATIONS	293	16%	-24%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	86	5%	66%
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	-23	-1%	-
APPORTS DES ACTIVITES ANNEXES	25	1%	-100%
76 PRODUITS FINANCIERS	0	0%	-67%
TOTAL DES RECETTES MOYENNES DE FONCTIONNEMENT CONSOLIDEES	1 822	100%	57%

Ainsi, sur cette période, la commune des Portes-en-Ré :

- a vu se développer considérablement ses revenus de gestion courante, même si en valeur ils restent modestes,
- a vu croître les revenus qu'elle tire de la levée des impôts locaux et des taxes,
- a subi la baisse des dotations de l'Etat.

Il nous semble que, comme indiqué précédemment :

- la réforme de la fiscalité locale, qui pourrait entraîner une baisse des contributions directes perçues par la commune,
- couplée à la baisse des dotations de l'Etat qui, elle, pourrait se poursuivre,

doivent inciter l'équipe municipale à la plus grande prudence et à la plus grande rigueur budgétaire.

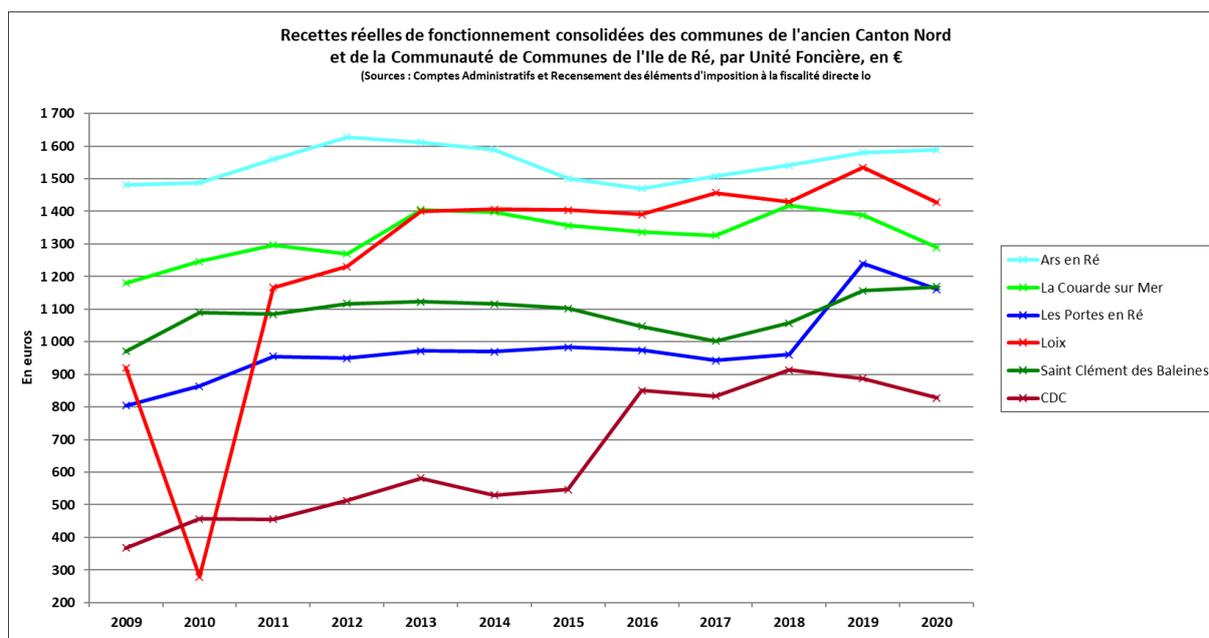
D'autre part, si on compare les recettes réelles de fonctionnement consolidées de 2020 aux recettes réelles de fonctionnement consolidées calculées en tenant compte de l'inflation (Indice des Prix à la Consommation au 31 décembre, pour l'ensemble des ménages, avec le tabac) entre 2009 et 2020 on obtient les éléments suivants :

	2020 réel		2020 calculé avec inflation	
	en k€	en %	en k€	en %
70 REVENUS DE GESTION COURANTE	104	5%	33	2%
73 IMPOTS ET TAXES	1 854	83%	1 103	69%
<i>dont contributions directes</i>	1 357	61%	1 015	64%
74 DOTATIONS SUBVENTIONS PARTICIPATIONS	221	10%	327	21%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	102	5%	69	4%
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	-54	-2%	0	0%
APPORTS DES ACTIVITES ANNEXES	0	0%	59	4%
76 PRODUITS FINANCIERS	0	0%	0	0%
TOTAL DES RECETTES MOYENNES DE FONCTIONNEMENT CONSOLIDEES	2 227	100%	1 592	100%

Globalement la hausse des principaux postes de recettes réelles de fonctionnement consolidées sur cette période a été significativement supérieure à ce qu'elle aurait dû être en ne tenant compte que de l'inflation à l'exception des « Dotations, Subventions et Participations » qui sont, sans surprise, en baisse.

V.3 Recettes réelles de fonctionnement consolidées par Unité Foncière

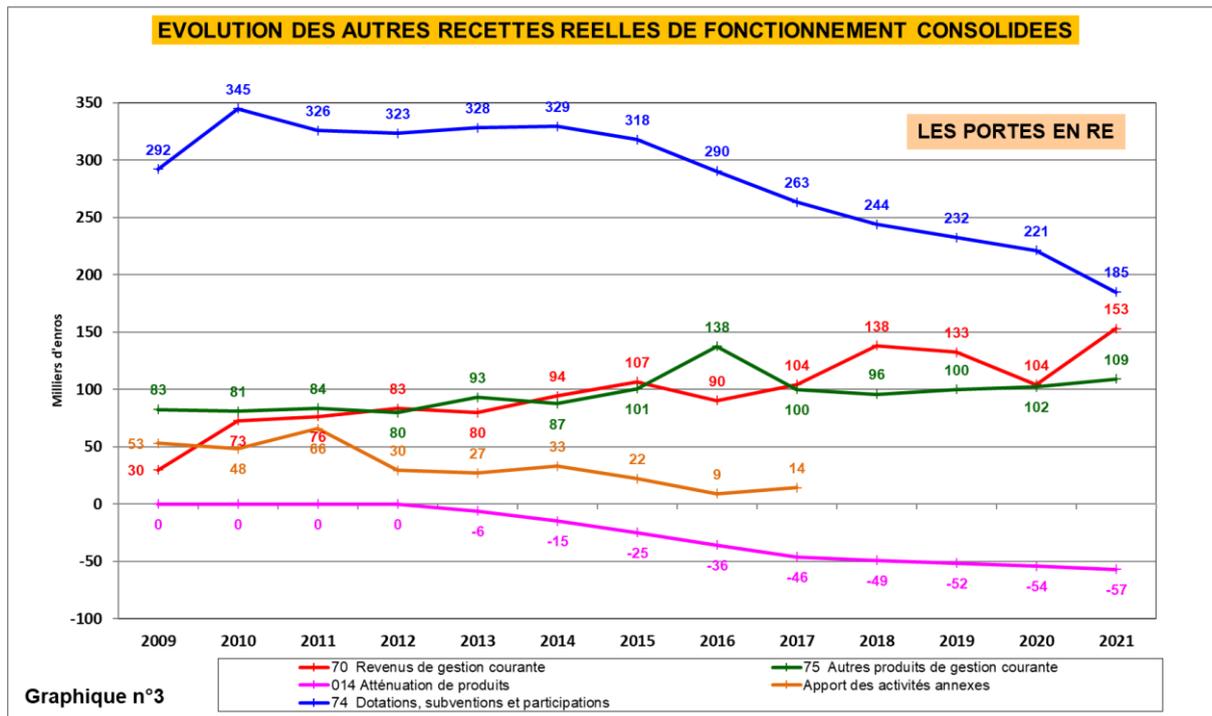
Rapportées aux Unités Foncières, les recettes réelles de fonctionnement consolidées des communes de l'ancien Canton Nord et de la Communauté de Communes de l'Île de Ré peuvent être comparées.



Depuis 2011, les recettes réelles de fonctionnement consolidées par Unité Foncière de la commune des Portes-en-Ré étaient relativement stables et se situaient entre 900 et 1 000 €. Le passage en station de tourisme, comme évoqué précédemment, a, sans surprise, un effet très bénéfique sur cet indicateur à partir de 2019 (première année pleine). De plus, comparativement aux autres collectivités locales de l'ancien Canton Nord et de la Communauté de Communes de l'Île de Ré, elles se situent, jusqu'en 2018, à un niveau plutôt bas.

V.4 Autres recettes réelles de fonctionnement consolidées

L'évolution des autres recettes de fonctionnement consolidées (donc hors « Impôts et taxes ») de la commune des Portes-en-Ré est illustrée par le graphique suivant :



Ce graphique illustre notamment la décroissance régulière des dotations de l'Etat aux finances de la commune (courbe bleue) depuis 2015.

V.5 Impôts et taxes

V.5.1 Vue d'ensemble des recettes des contributions directes

On constate pour la commune des Portes-en-Ré, et cela est vrai pour bon nombre de communes, que les « Impôts et taxes » représentent la majeure partie des recettes réelles de fonctionnement consolidées :

- 74 % en moyenne sur la période de 2009 à 2020,
- dont 65 % pour les seules « Contributions directes locales » c'est-à-dire la Taxe d'Habitation, la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, la Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties et les attributions de compensation versées par la Communauté de Communes de l'Île de Ré au titre de Fiscalité Professionnelles Unique dont elle assure la perception.

A ce niveau d'analyse, la réforme des impôts locaux initiée par le Gouvernement est effectivement susceptible de créer un certain émoi chez les élus locaux.

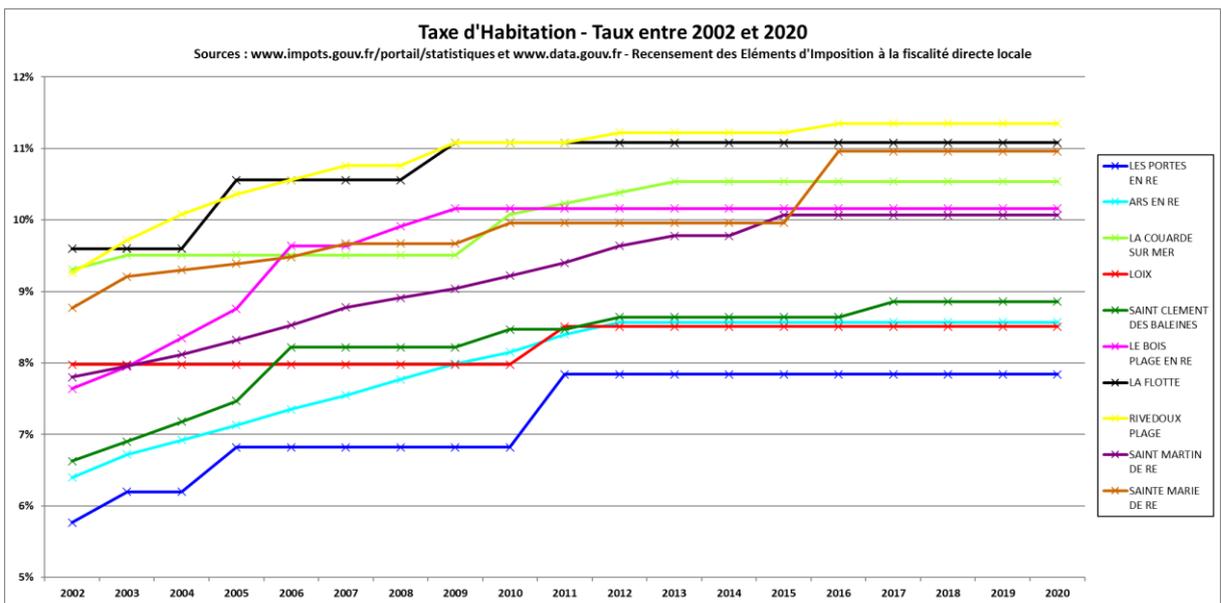
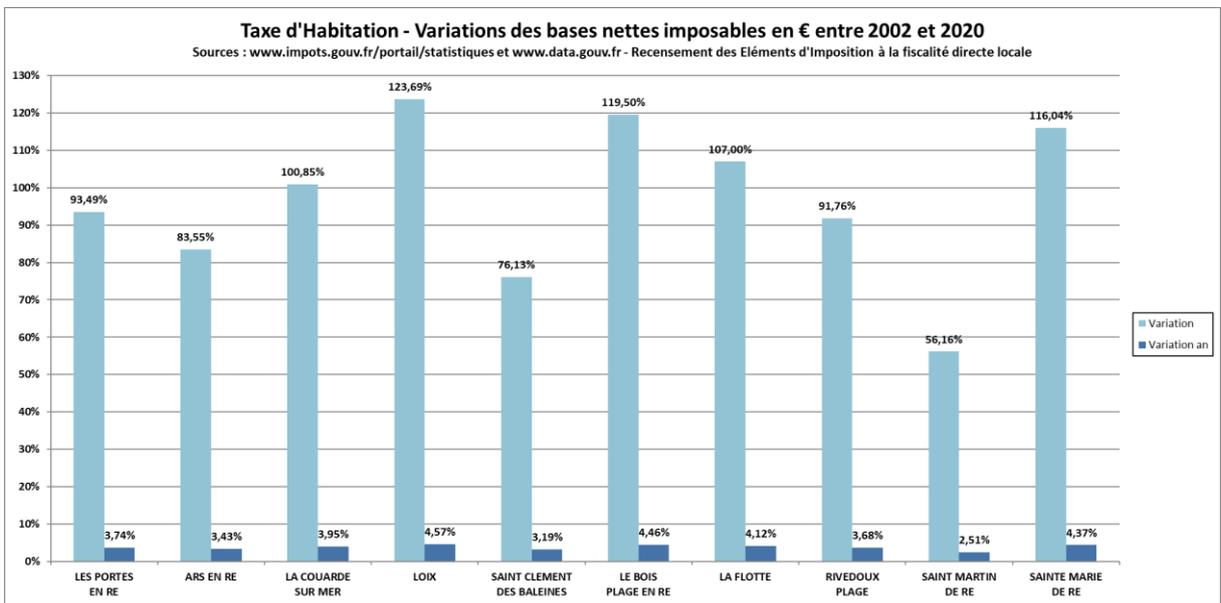
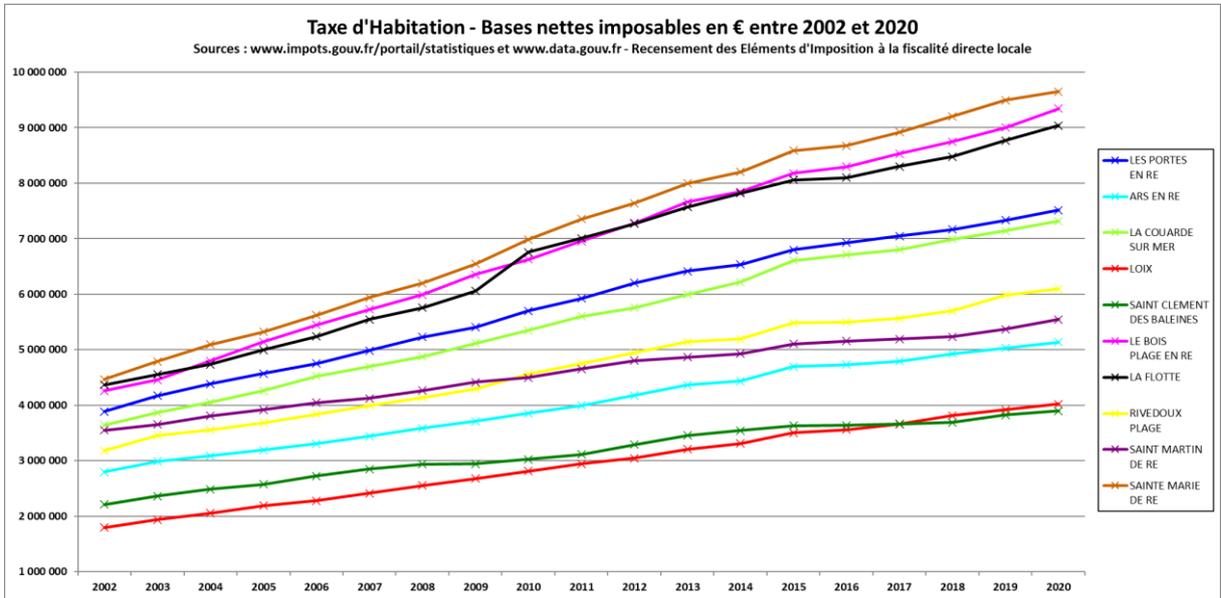
Pour mémoire, il existe également des compensations versées par l'Etat, au titre des abattements ou exonérations qu'il accorde ou accordait en matière de Contribution Economique Territoriale, de Taxe Foncière et de Taxe d'Habitation, dont l'impact est faible (0,4 % en 2020).

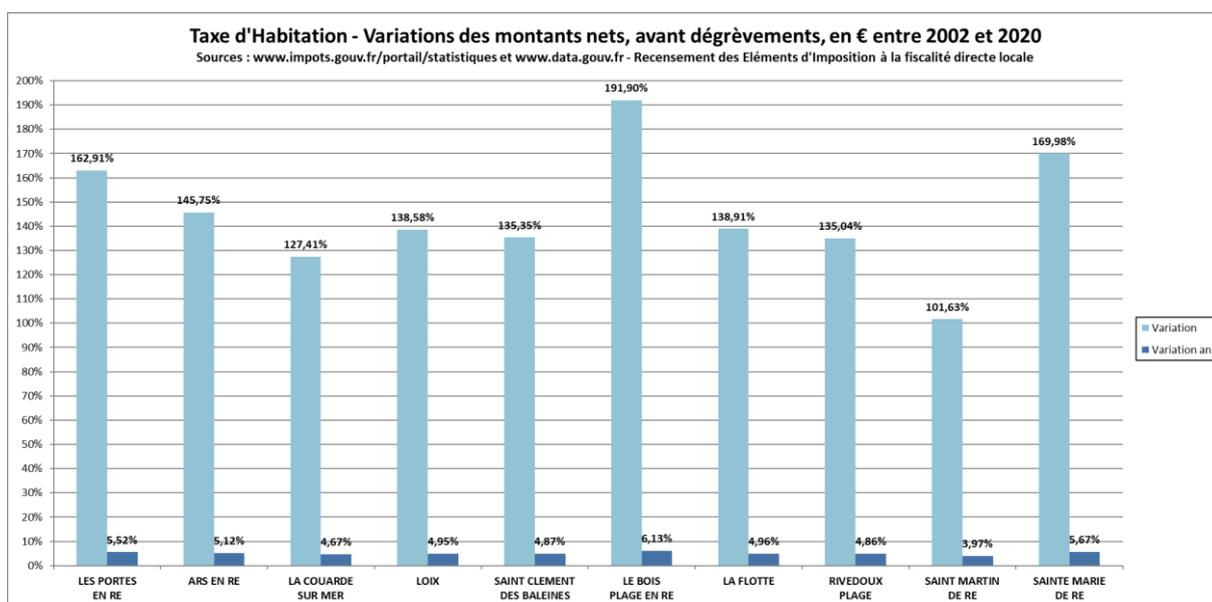
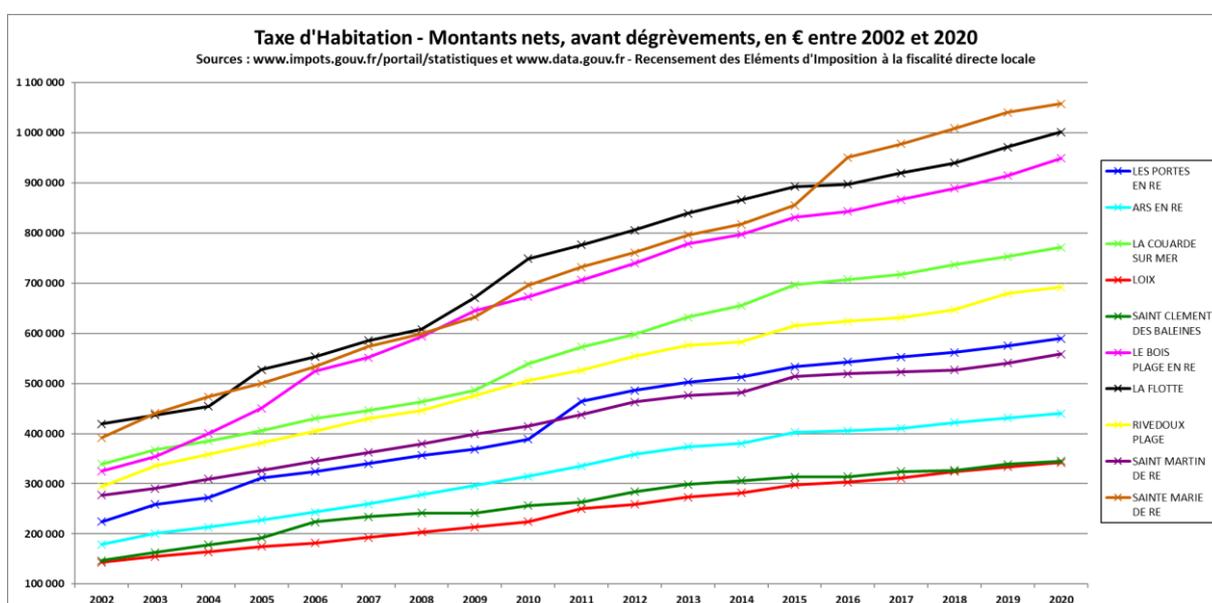
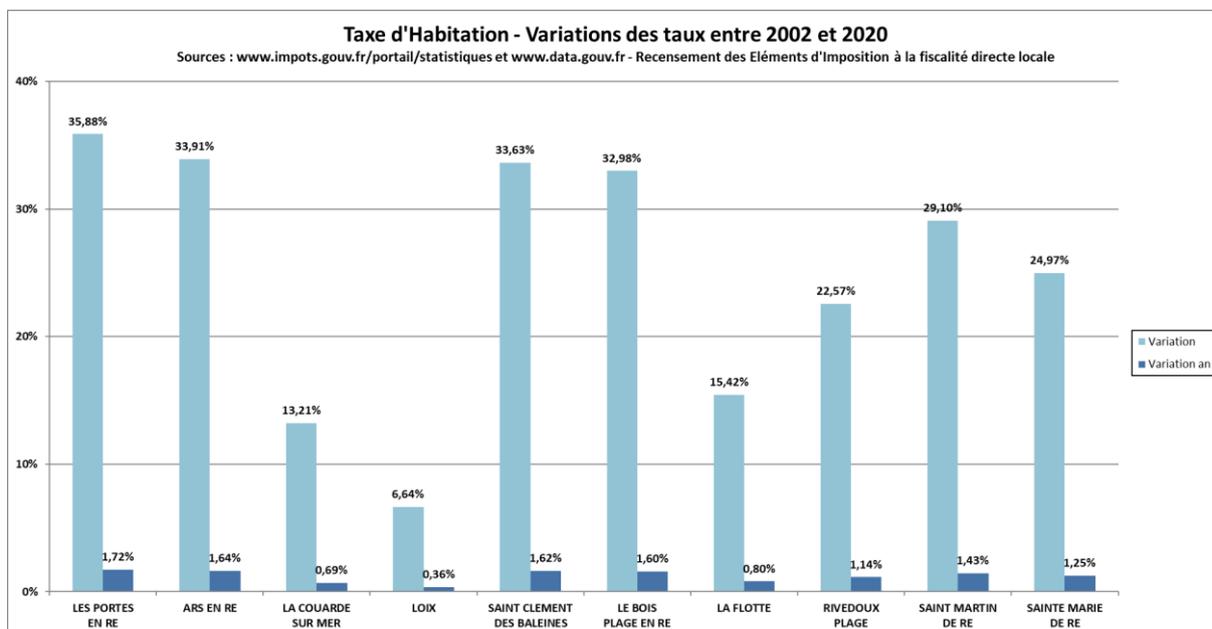
V.5.2 Evolution des recettes des contributions directes

Les éléments ci-dessous :

- sont issus du « Recensement des Eléments d'Imposition à la fiscalité directe locale », disponible sur le site Internet de l'Administration : www.data.gouv.fr,
- couvrent la période de 2002 à 2020,
- concernent les dix communes de l'Île de Ré,
- les graphiques sont disponibles sur le site Internet de l'Association (www.adc-nordiledere.com), avec une analyse pour chaque taxe, à l'adresse : <http://adc-nordiledere.com/index.php/etudes>.

V.5.2.1 Taxe d'Habitation





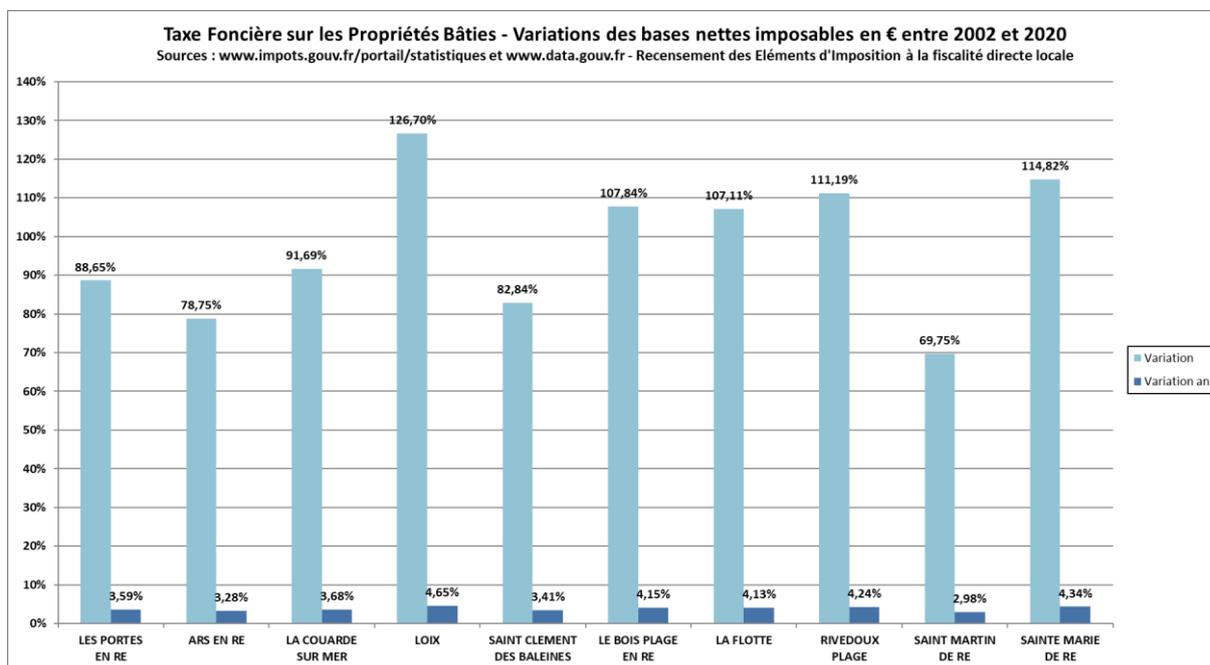
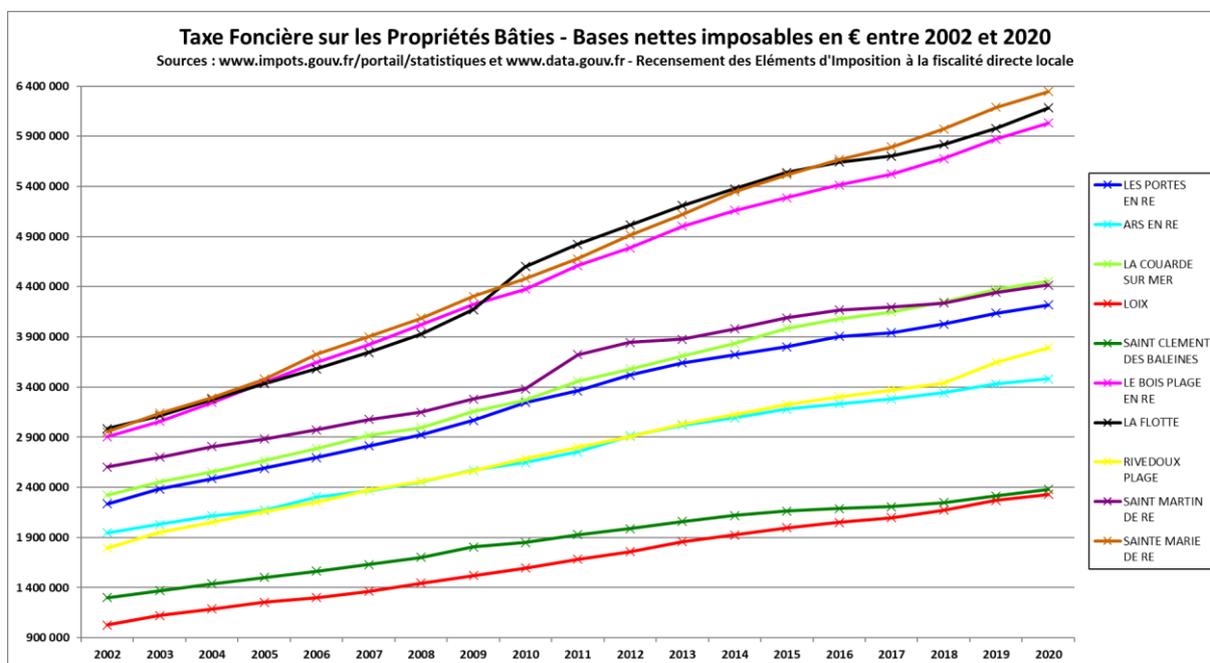
Sur la période étudiée, la commune des Portes-en-Ré :

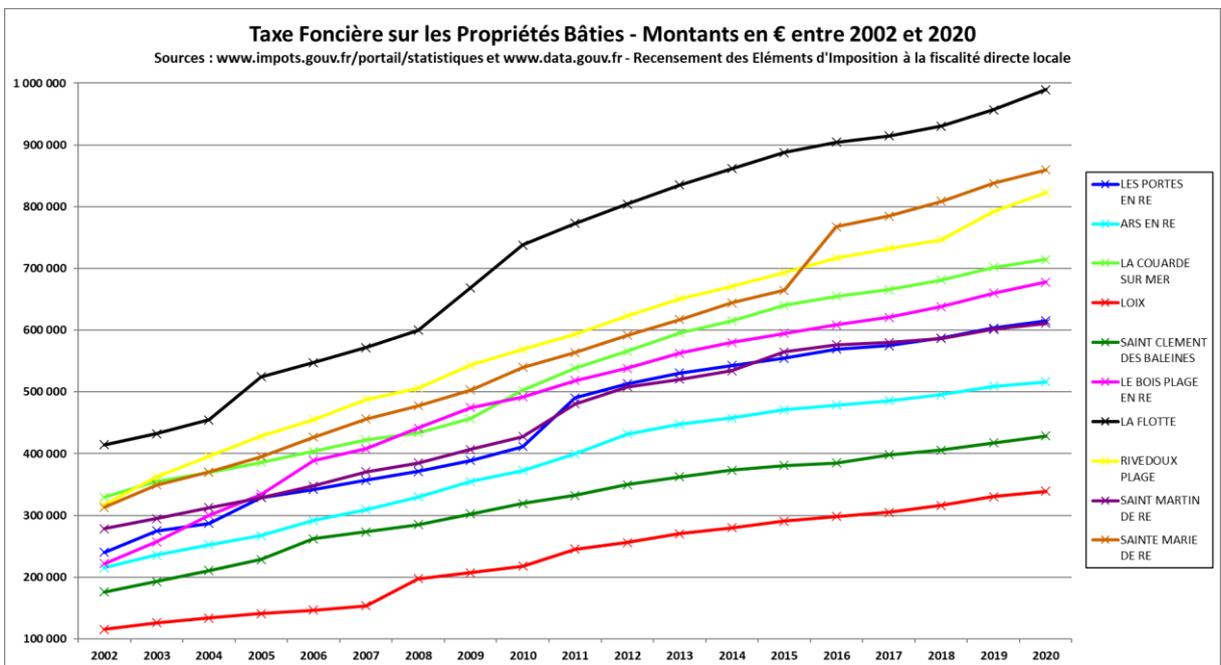
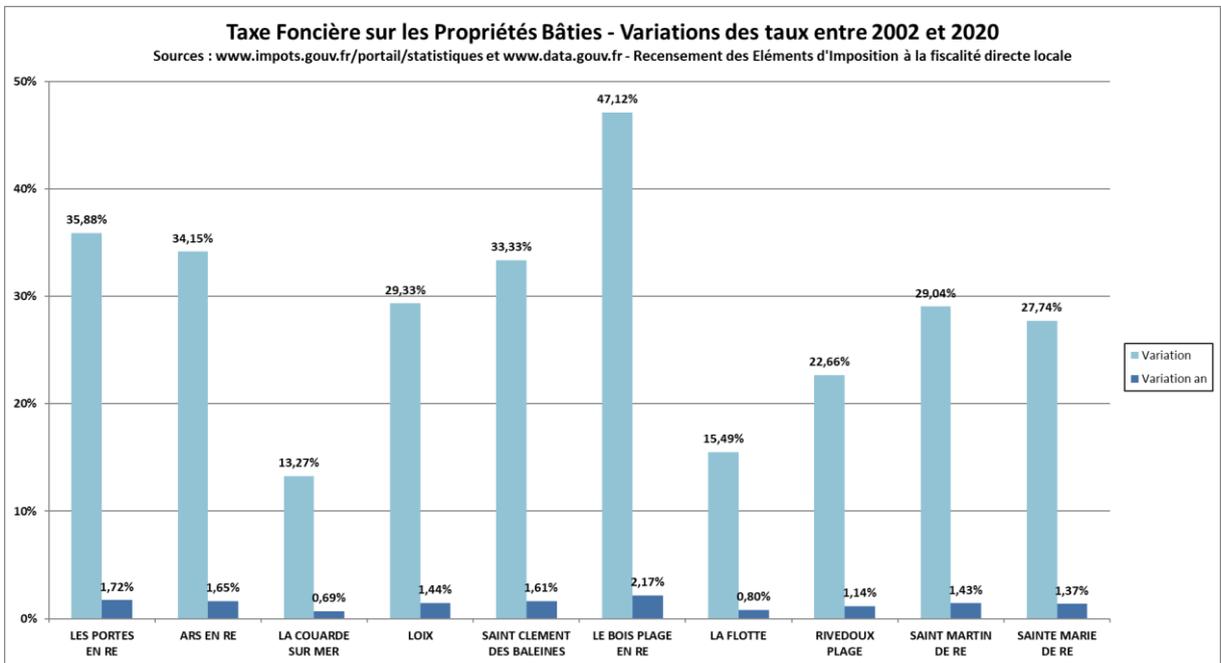
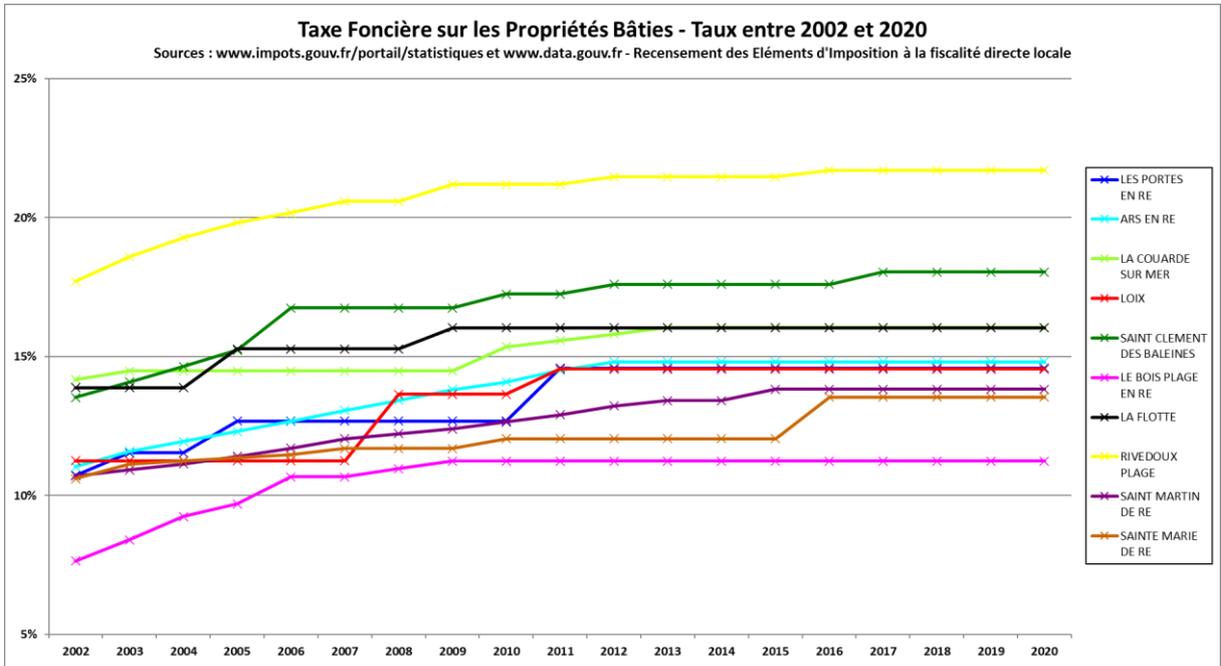
- concernant les bases nettes imposables :
 - o a les bases nettes imposables les plus élevées de l'ancien Canton Nord (4^{ème} position pour l'ensemble de l'Ile de Ré),
 - o bases qui ont augmenté significativement : 93,49 % soit 3,74 % par an,

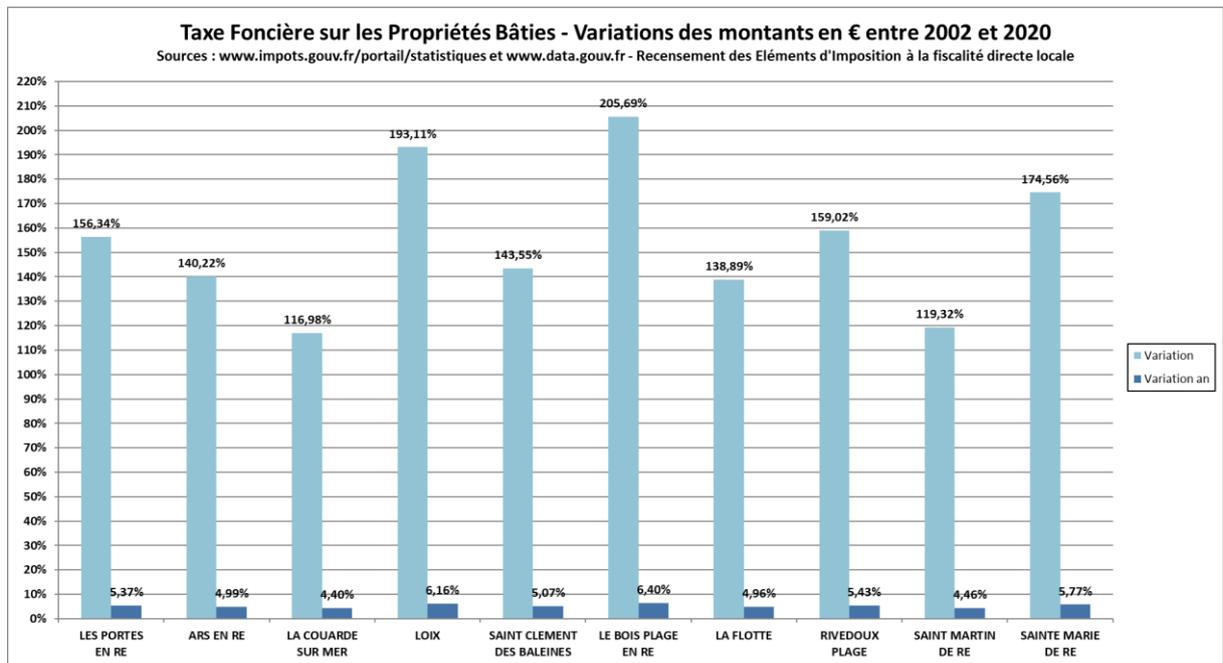
- concernant les taux d'imposition :
 - o a les taux d'imposition les plus faibles des dix communes de l'île de Ré,
 - o mais a connu les augmentations les plus fortes : 35,88 % au total soit 1,72 % par an,
- concernant les montants nets d'imposition, avant dégrèvements :
 - o perçoit des montants nets d'imposition intermédiaires par rapport aux autres communes de l'île de Ré,
 - o mais a enregistré la 3^{ème} plus forte hausse : 162,91 % soit 5,52 % par an.

Une étude plus complète de la Taxe d'Habitation et de la réforme en cours (dite « Réforme Macron ») est disponible sur le site Internet de l'association à l'adresse : http://www.adc-nordiledere.com/images/pdf/ACNIR-ET-TH-Reforme_Macron_2021.pdf.

V.5.2.2 Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties



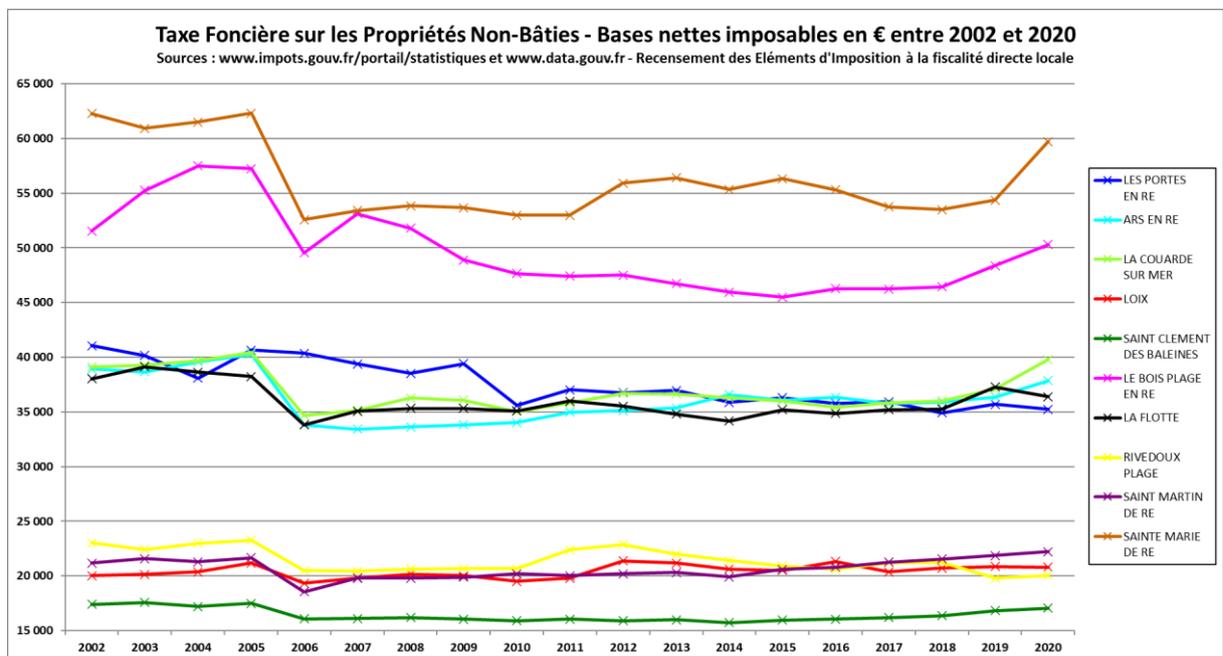


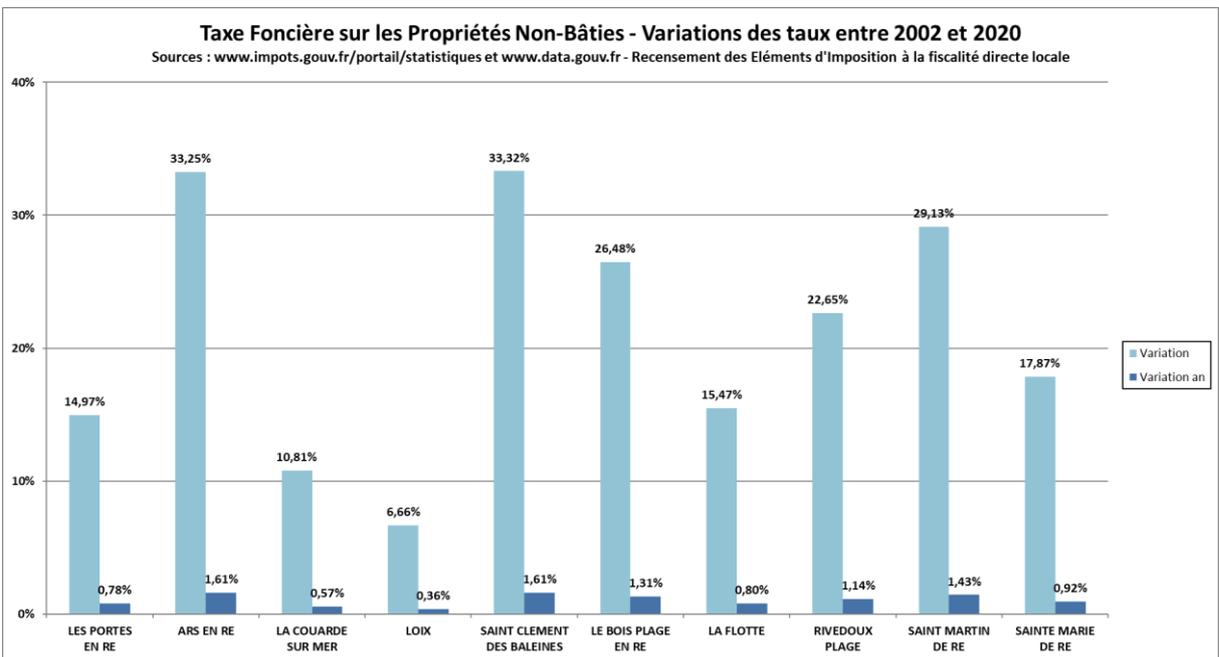
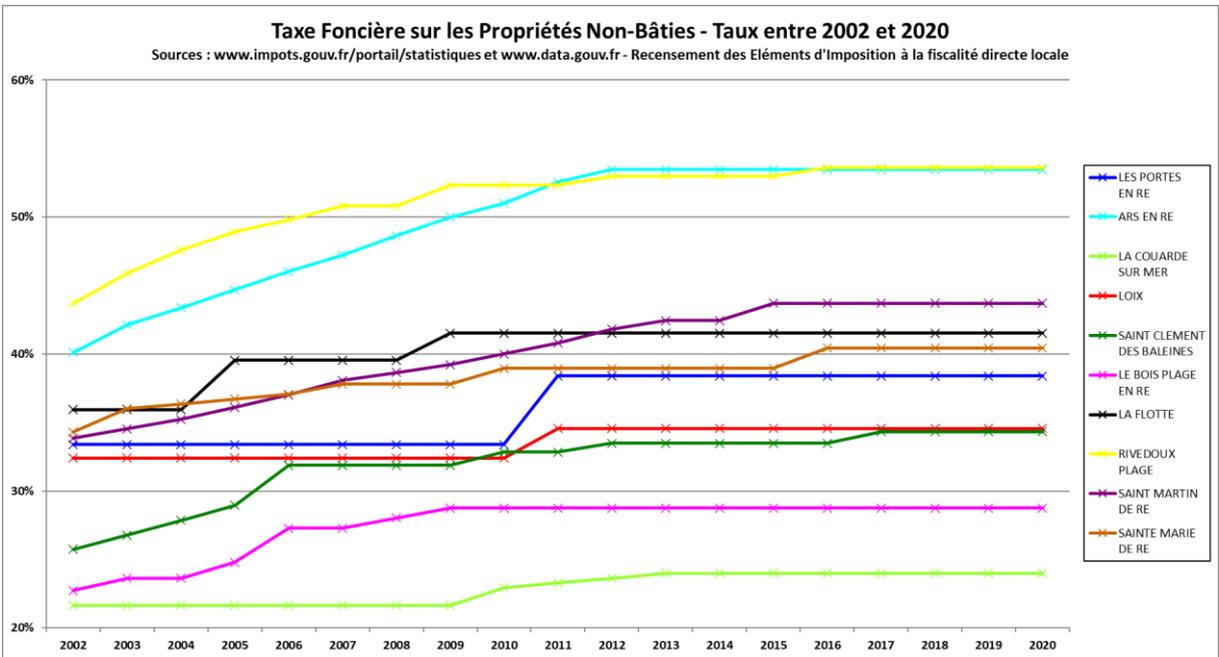
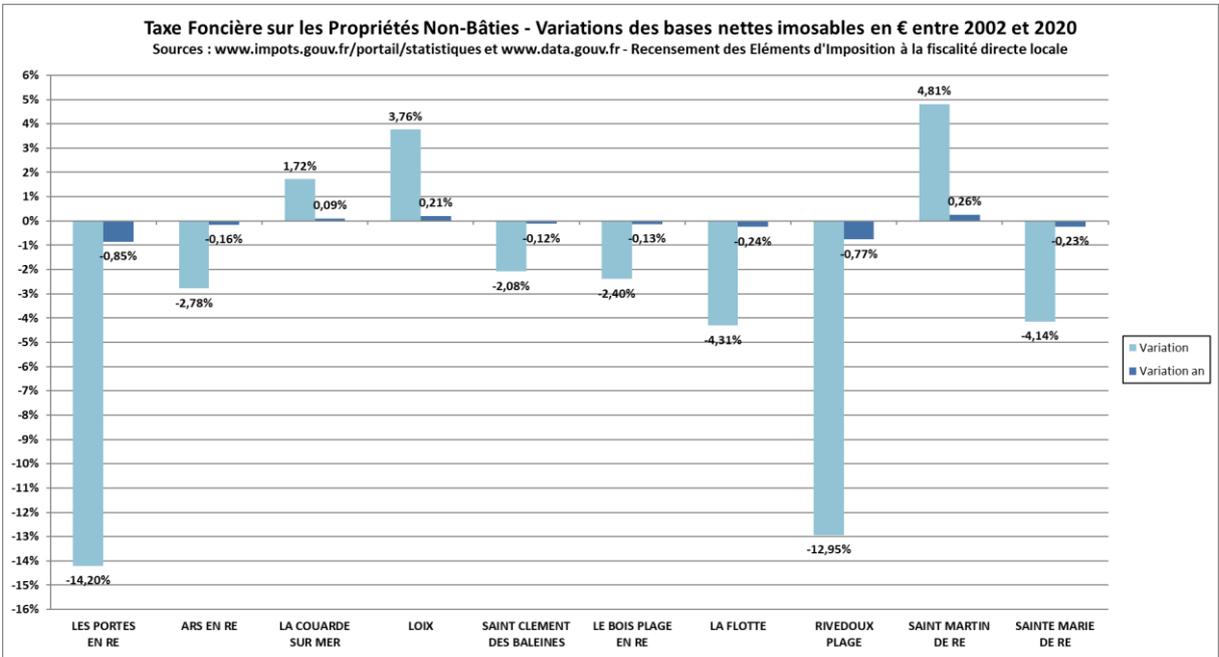


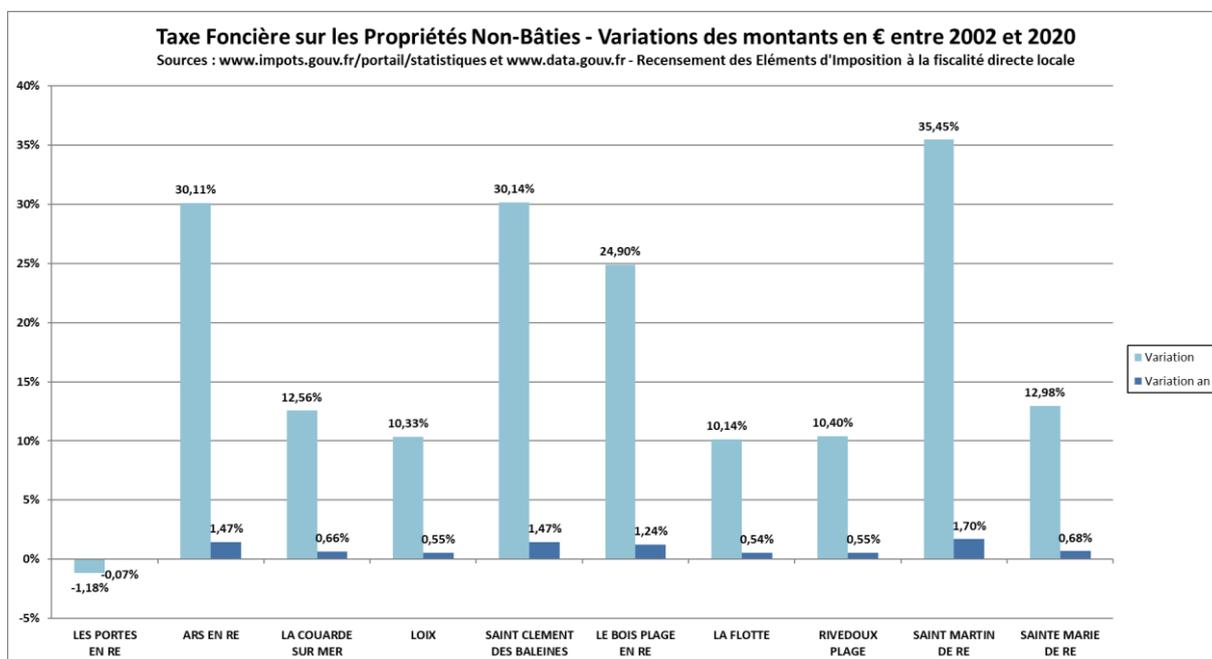
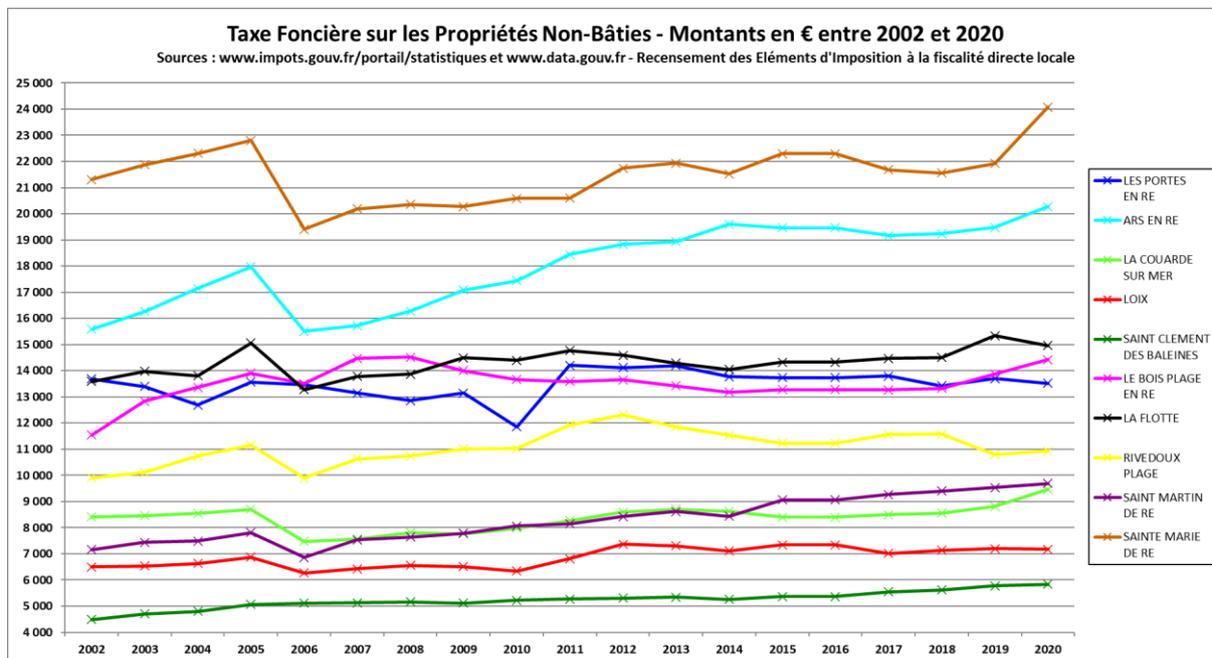
Sur la période étudiée, la commune des Portes-en-Ré :

- concernant les bases nettes imposables :
 - o a des bases nettes imposables intermédiaires par rapport à celles des autres communes de l'Ile de Ré,
 - o bases qui ont augmenté dans la moyenne des autres communes de l'Ile de Ré : 88,65 % soit 3,59 % par an,
- concernant les taux d'imposition :
 - o a des taux d'imposition dans la moyenne de ceux des autres communes de l'Ile de Ré,
 - o mais a connu la 2^{ème} augmentation la plus forte : 35,88 % au total soit 1,72 % par an,
- concernant les montants nets d'imposition :
 - o perçoit des montants nets d'imposition intermédiaires par rapport à ceux des autres communes de l'Ile de Ré,
 - o mais a enregistré la 4^{ème} plus forte hausse : 156,34 % soit 5,37 % par an.

V.5.2.3 Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties



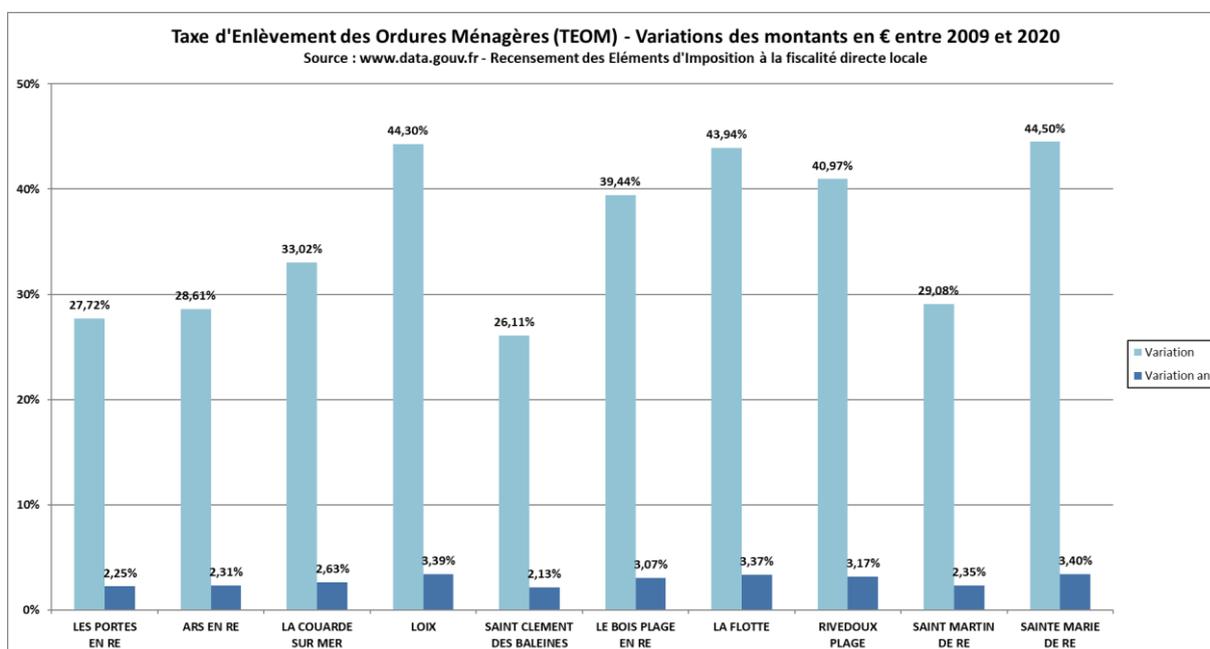
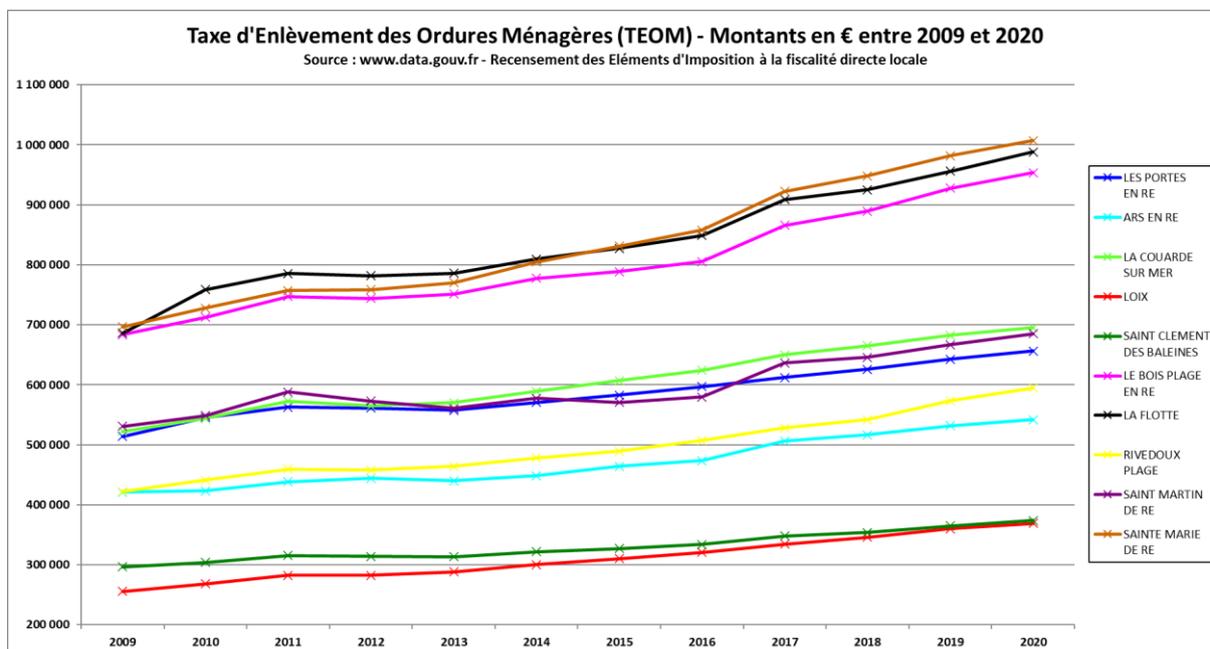




Sur la période étudiée, la commune des Portes-en-Ré :

- concernant les bases nettes imposables :
 - o a les bases nettes imposables parmi les plus élevées des communes de l'ancien Canton Nord avec les communes d'Ars-en-Ré et de La Couarde-sur-Mer,
 - o et a enregistré la plus forte baisse : -14,20 % soit - 0,85 % par an,
- concernant les taux d'imposition :
 - o a des taux d'imposition dans la moyenne de ceux des autres communes de l'île de Ré, plutôt stables,
 - o et a connu la 3^{ème} augmentation la plus faible : 14,97 % au total soit 0,78 % par an,
- concernant les montants nets d'imposition :
 - o perçoit des montants nets d'imposition intermédiaires par rapport à ceux des autres communes de l'île de Ré,
 - o montants quasi stables : - 1,18 % soit - 0,07 % par an.

V.5.2.4 Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères



Sur la période étudiée, la commune des Portes-en-Ré :

- concernant les bases nettes imposables :
 - o a des bases nettes imposables intermédiaires par rapport à celles des autres communes de l'Ile de Ré,
 - o mais a enregistré la 2^{ème} plus faible hausse : 37,45 % soit 2,93 % par an,
- concernant le taux d'imposition, unique pour toutes les communes de l'Ile de Ré : il est en baisse régulière sur la période de - 7,07 % soit - 0,73 % par an (mais il a connu, pour mémoire, une très forte hausse entre 2000 et 2003),
- concernant les montants nets d'imposition :
 - o a des montants nets d'imposition intermédiaires par rapport à ceux des autres communes de l'Ile de Ré,
 - o mais a enregistré la 2^{ème} plus faible hausse : 27,72 % soit 2,25 % par an.

Une synthèse de l'étude de votre association montrant les excédents générés par la Communauté de Communes de l'Ile de Ré au titre de la compétence « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » est disponible à l'adresse : http://www.adc-nordiledere.com/images/pdf/ACNIR-ET-CDC-Ordures_Menageres-Presentation_synthetique_20210510bis.pdf.

Un avocat est saisi et il étudie actuellement les modalités d'une procédure contentieuse devant le Tribunal Administratif de Poitiers.

V.5.2.5 Taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI)

Cette taxe a été mise en place à compter du 1^{er} janvier 2018 selon un mode de répartition dont vous retrouverez les éléments, pour mémoire, sur le site Internet de votre Association à l'adresse : <http://adc-nordiledere.com/images/pdf/ACNIR-ET-Synthese-CDC-GEMAPI.pdf>.

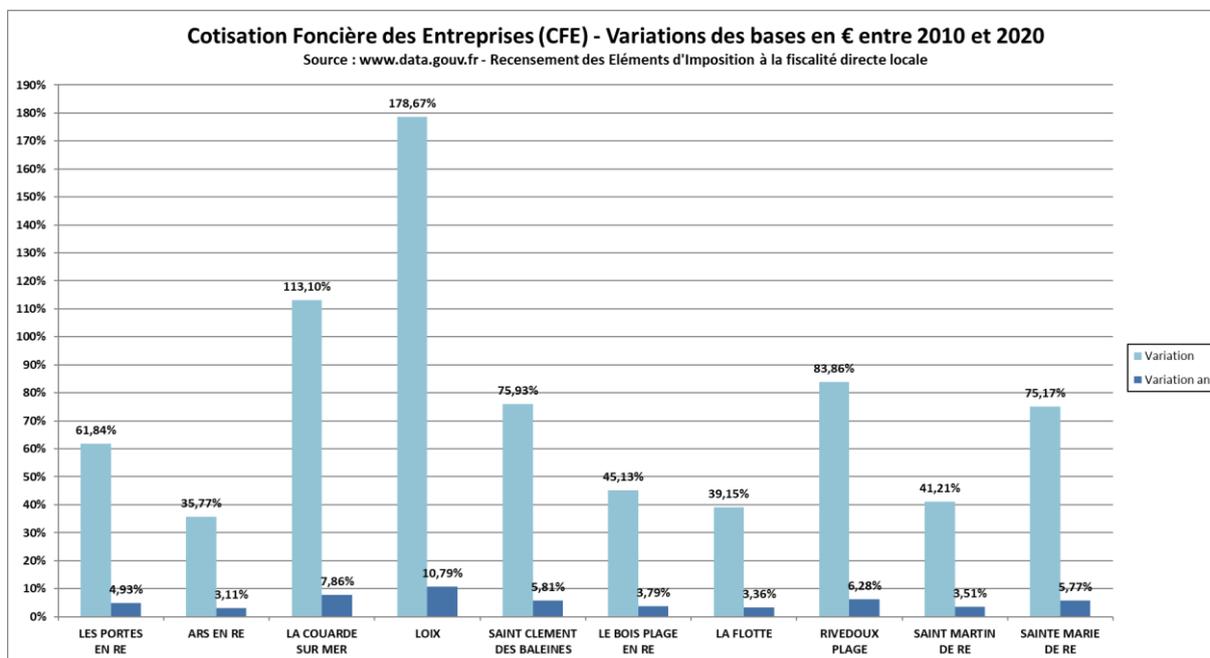
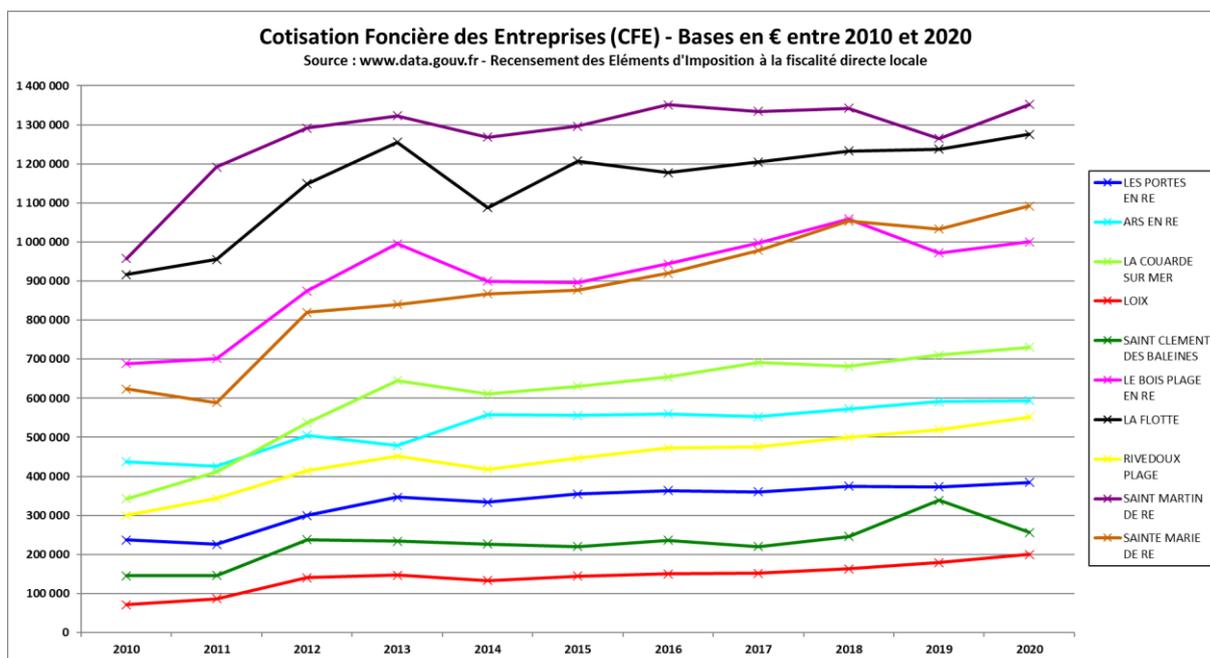
Elle n'a été appelée ni en 2019, ni en 2020. Elle sera de nouveau appelée en 2021.

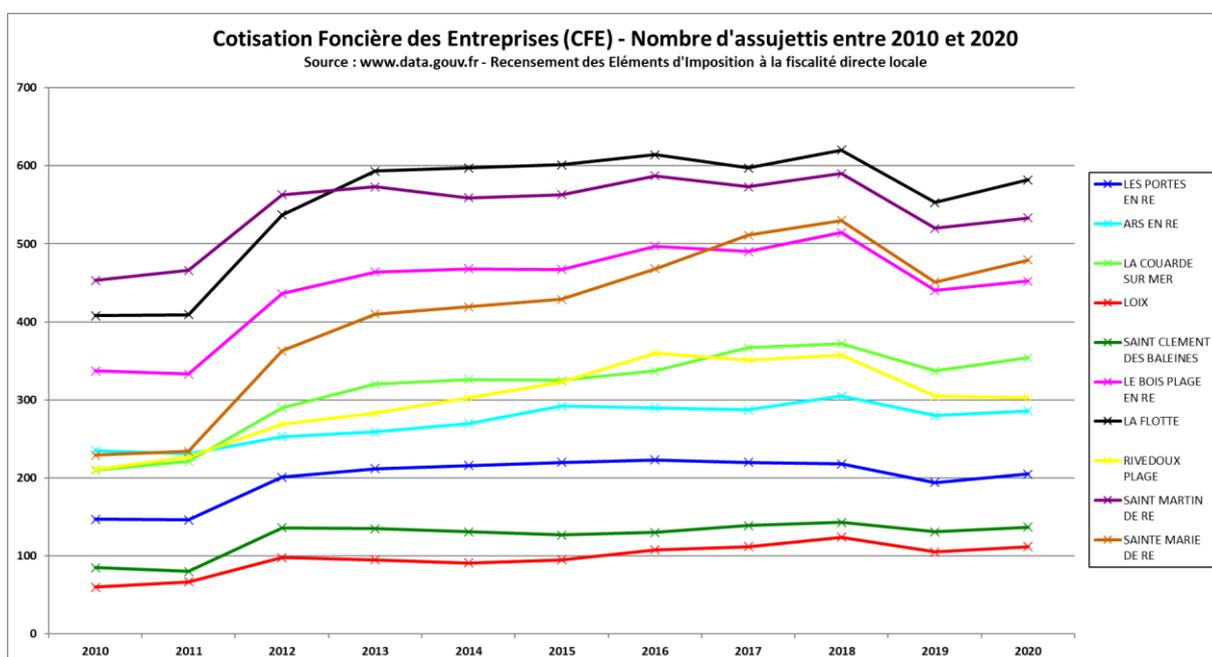
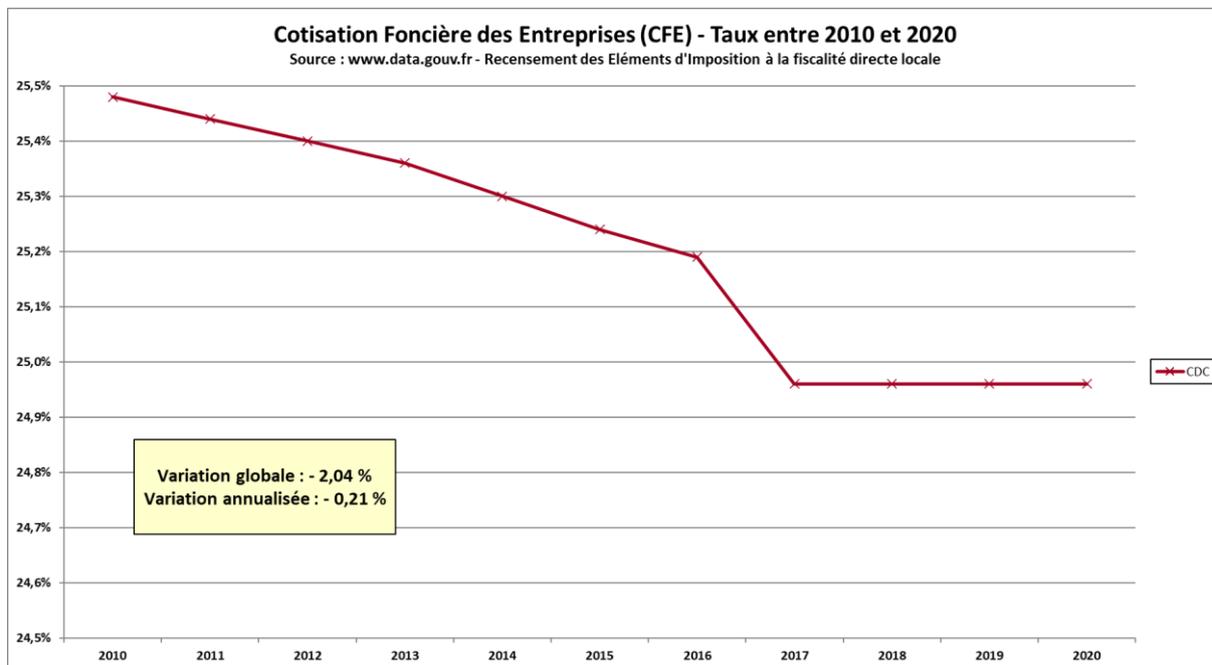
Un commentaire plus général de cette Taxe GEMAPI est disponible au point V.4.4.6 de la « Radioscopie de la situation financière de la Communauté de Communes de l'Île de Ré de 2009 à 2020 et prévisions pour 2021 », disponible sur le site Internet de l'association, et une étude actualisée est disponible sur le site de l'Association à l'adresse : <http://www.adc-nordiledere.com/images/pdf/ACNIR-ET-GEMAPI-2021.pdf>.

V.5.2.6 Cotisation Foncière des Entreprises

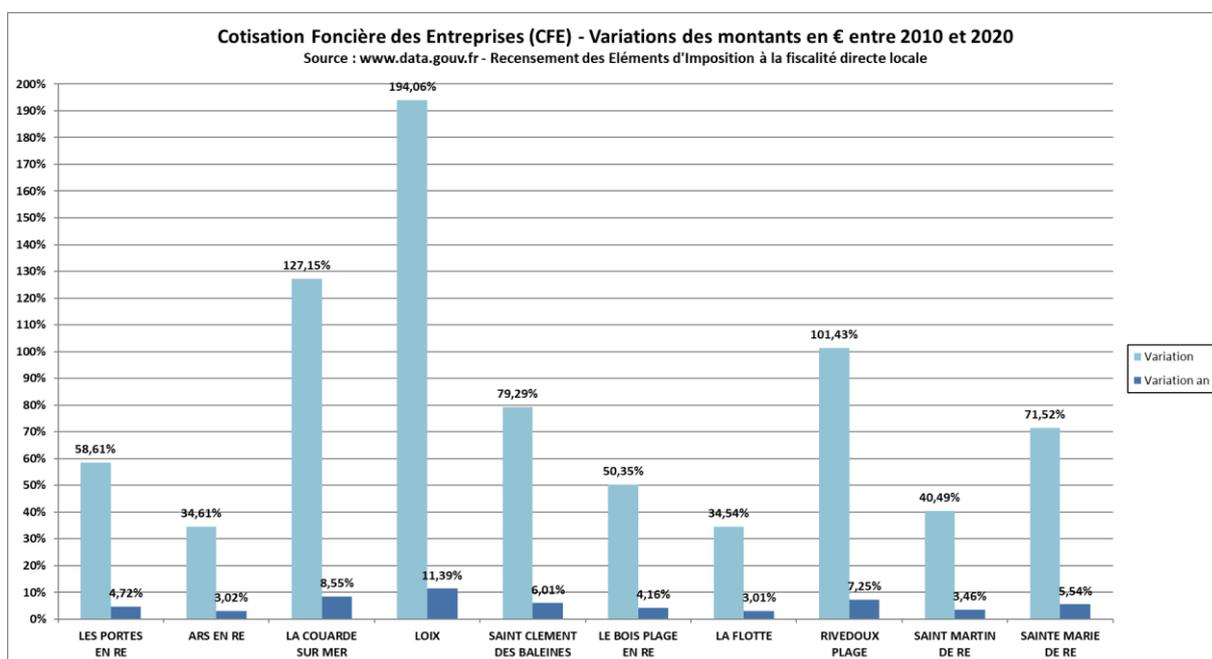
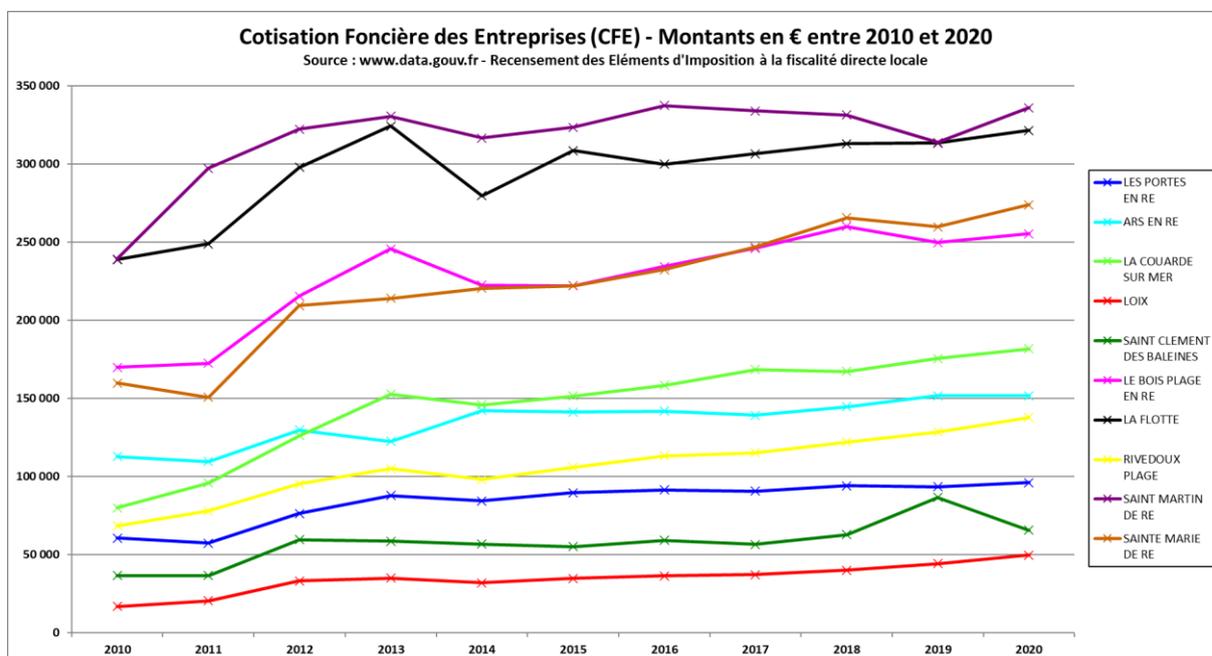
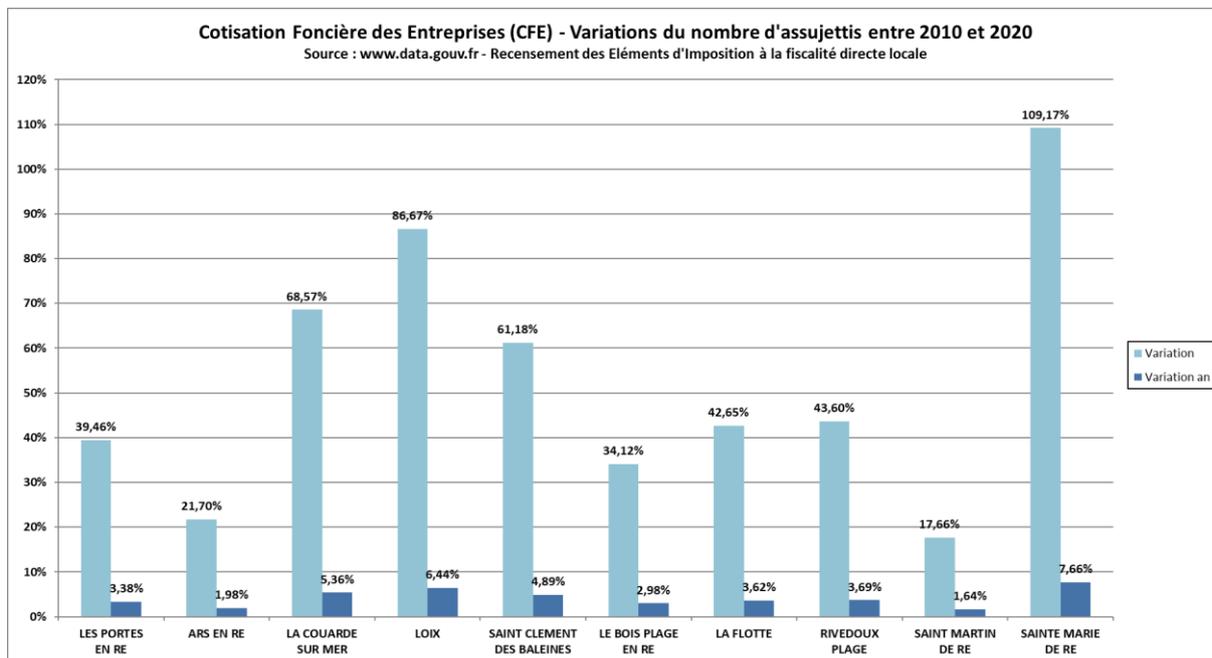
La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), composante avec la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) de la Contribution Economique Territoriale (CET), a été mise en place à partir de 2010 en remplacement de la Taxe Professionnelle.

Elle est collectée par la Communauté de Communes de l'Île de Ré, puis reversée en partie aux dix communes dans le cadre des attributions de compensation au titre de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU), et son taux est voté, chaque année, en Conseil Communautaire.





La base des personnes et des activités imposables à la Cotisation Foncière des Entreprises est large, ce qui explique le nombre *a priori* élevé d'assujettis.



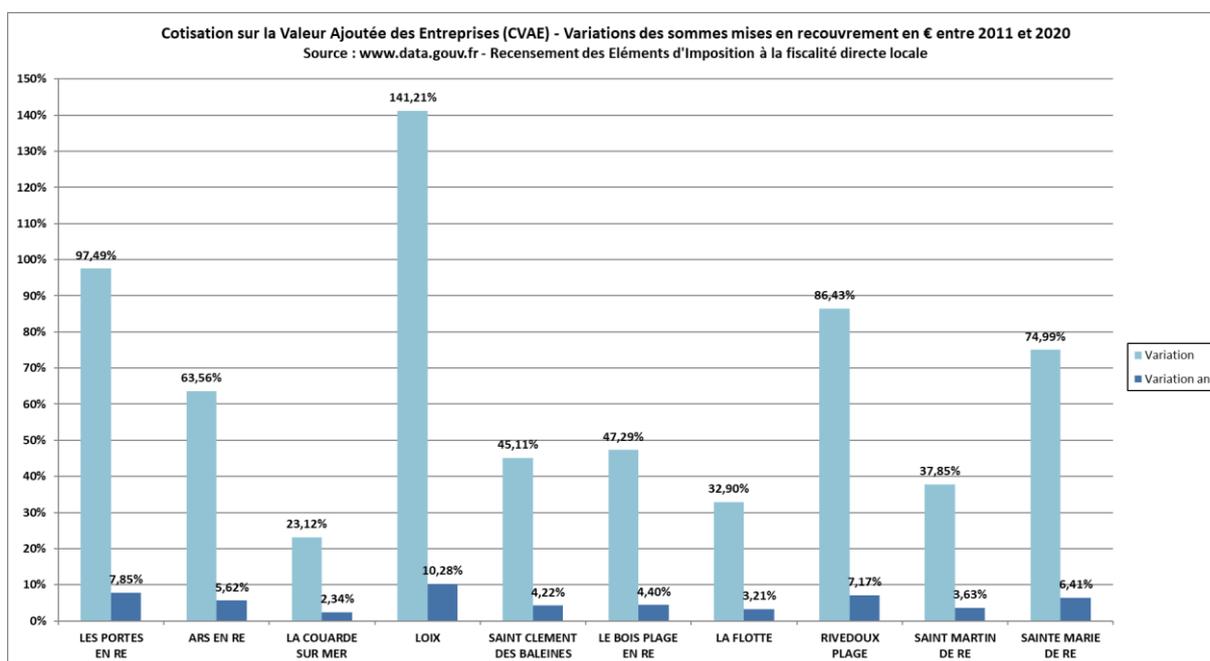
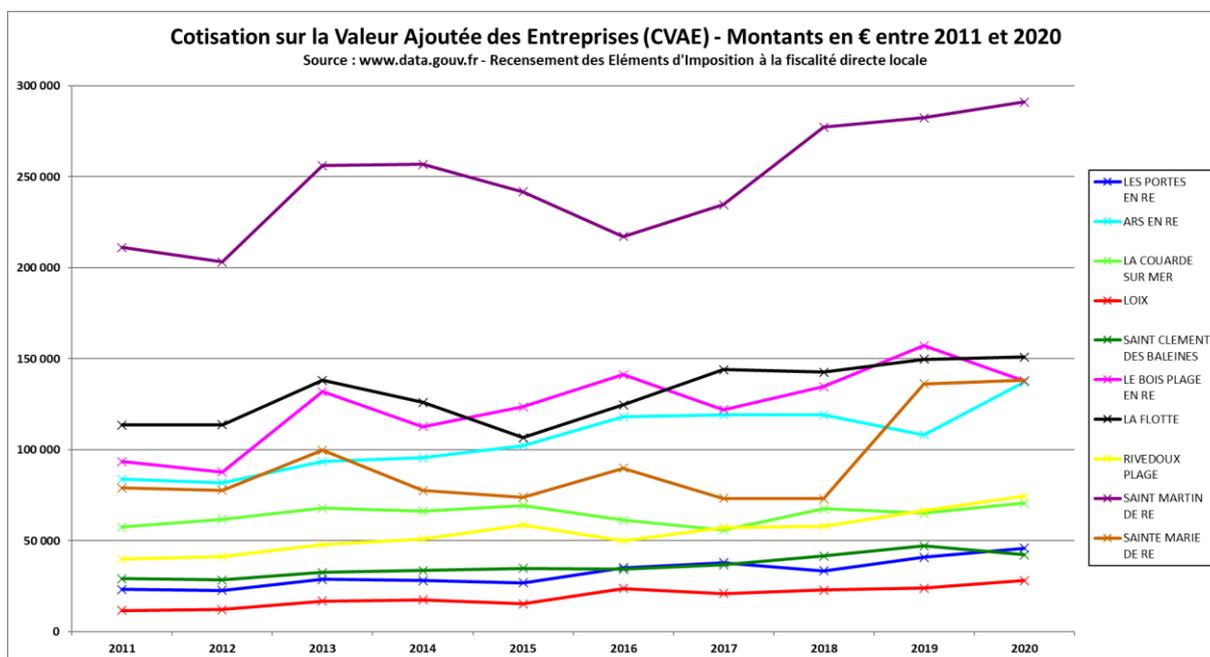
Sur la période étudiée, la commune des Portes-en-Ré :

- concernant les bases imposables :
 - o a les bases imposables les plus faibles avec les communes de Saint-Clément-des-Baleines et Loix,
 - o et a enregistré une progression intermédiaire par rapport aux autres communes de l'île de Ré : 61,84 % soit 4,93 % par an,
- concernant le taux d'imposition : il est en baisse régulière sur la période de - 2,04 % soit - 0,21 % par an,
- concernant le nombre d'assujettis :
 - o a les nombres d'assujettis les plus faibles avec les communes de Saint-Clément-des-Baleines et Loix,
 - o et a enregistré une progression intermédiaire par rapport aux autres communes de l'île de Ré : 39,46 % soit 3,38 % par an.
- concernant les montants nets d'imposition :
 - o perçoit les montants nets d'imposition les plus faibles avec les communes de Saint-Clément-des-Baleines et Loix,
 - o et a enregistré une progression intermédiaire par rapport aux autres communes de l'île de Ré : 58,61 % soit 4,72 % par an.

V.5.2.7 Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), composante avec la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) de la Contribution Economique Territoriale (CET), a été mise en place à partir de 2010 en remplacement de la Taxe Professionnelle.

Elle est collectée par la Communauté de Communes de l'île de Ré, puis reversée en partie aux dix communes dans le cadre des attributions de compensation au titre de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU).



Sur la période étudiée, la commune des Portes-en-Ré :

- a les sommes mises en recouvrement les plus faibles avec les communes de Saint-Clément-des-Baleines et Loix,
- mais a enregistré la 2^{ème} plus forte progression : 97,49 % soit 7,85 % par an.

V.5.3 Taxe de séjour

Cette taxe prélevée au bénéfice de la Communauté de Communes de l'Île de Ré et du département de la Charente-Maritime, concerne certains contribuables portingalais.

La Communauté de Communes de l'Île de Ré avait institué, à compter du 1^{er} janvier 2016, une Taxe de séjour au forfait sur l'ensemble de son territoire.

Au 1^{er} janvier 2020 le mode forfaitaire a été abandonné au profit du mode réel : les éléments applicables à compter de cette date ont été votés lors du Conseil Communautaire du 26 septembre 2019 (https://cdcciledere.fr/sites/default/files/conseil-communautaire/file/2019.09.26-15-finances-taxe-sejour-dispositions_2020.pdf).

Le produit de cette taxe est de 2 M€ environ par an (1,643 M€ en 2020, année de crise sanitaire), dont un peu moins du quart est reversé aux dix communes de l'Île de Ré au titre des attributions de compensation (567 k€ en 2020 : cf. tableau ci-dessous).

Après consultation d'un avocat, évoquée dans la radioscopie de l'année dernière, le Conseil d'Administration de votre association n'a pas jugé nécessaire d'initier de démarche contentieuse avec la Communauté de Communes de l'Île de Ré au sujet de la Taxe de séjour puisque, notamment, le mode de perception forfaitaire, qu'il dénonçait, a été abandonné, à compter du 1^{er} janvier 2020, au profit du mode réel.

Le Conseil d'Administration de votre association se réjouit également que la proposition faite par Monsieur Patrick RAYTON, Maire de La Couarde-sur-Mer, lors du Conseil Communautaire du 26 septembre 2019, de passer d'un rythme de déclaration mensuel à un rythme trimestriel, pour faciliter le travail des « petits hébergeurs », ait été entendue et soit appliquée (sous réserve du vote par le Conseil Communautaire) à compter du 1^{er} janvier 2021.

Il appuiera également sa proposition, faite lors du Conseil Communautaire du 23 juillet 2020, de rallonger encore le rythme de déclaration et donc de paiement (semestriel ou annuel), dans la mesure, bien entendu, des possibilités offertes par la loi et les règlements en la matière.

V.5.4 Attributions de compensation

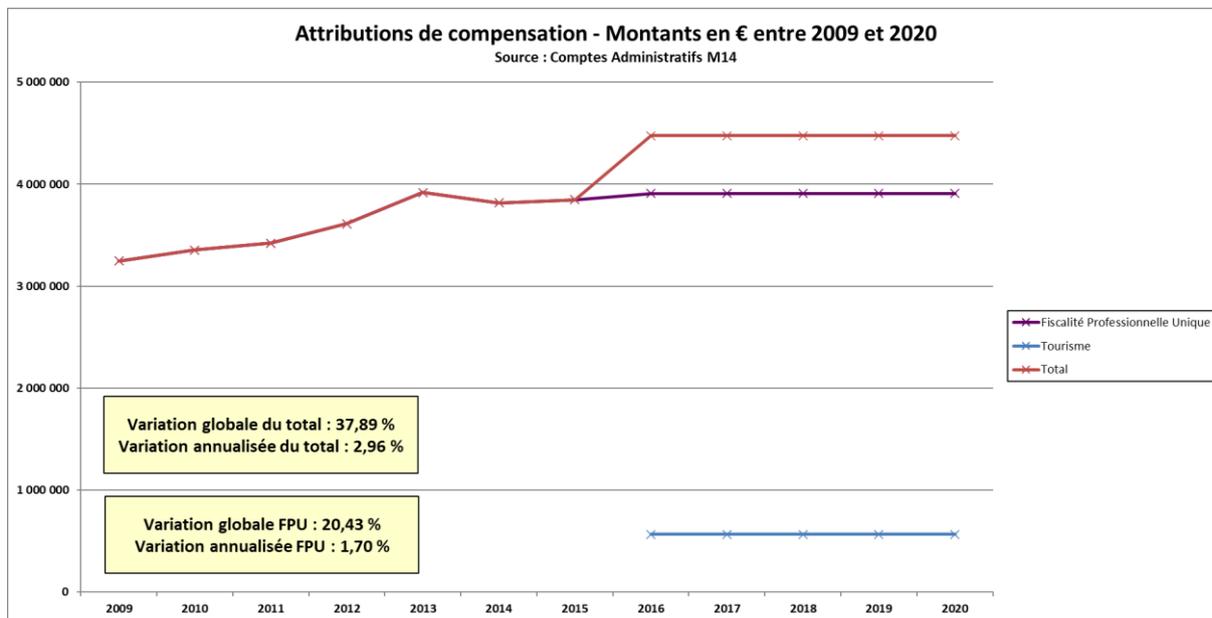
La Communauté de Communes de l'Île de Ré, collectant pour le compte de ses dix communes membres un certain nombre de taxes, procède à leur restitution, plus ou moins partielle, par l'intermédiaire d'une attribution de compensation votée en Conseil Communautaire.

Depuis 2016 une composante « Tourisme », censée compenser la partie « Animations » qui est restée à la charge des communes après transfert des Offices de Tourisme à la Communauté de Communes de l'Île de Ré, a été ajoutée à la composante « Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) ».

La répartition de ces attributions de compensation entre les communes est la suivante :

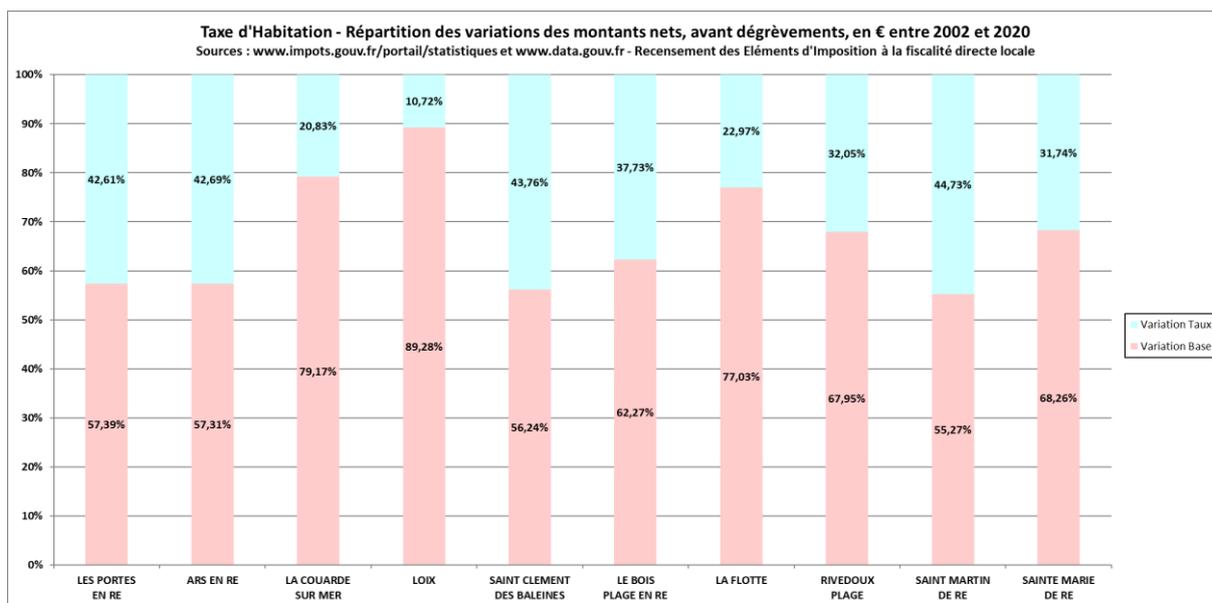
	Fiscalité professionnelle unique	Tourisme	TOTAL
ARS EN RE	419 180 €	84 502 €	503 682 €
LE BOIS PLAGE EN RE	707 873 €	167 819 €	875 692 €
LA COUARDE SUR MER	291 637 €	67 643 €	359 280 €
LA FLOTTE	681 521 €	100 655 €	782 176 €
LOIX	47 538 €	507 €	48 045 €
LES PORTES EN RE	137 172 €	16 712 €	153 884 €
RIVEDOUX-PLAGE	149 006 €	13 144 €	162 150 €
SAINT CLEMENT DES BALEINES	144 423 €	32 842 €	177 265 €
SAINTE MARIE DE RE	440 610 €	63 490 €	504 100 €
SAINT MARTIN DE RE	889 594 €	19 254 €	908 848 €
TOTAL	3 908 554 €	566 568 €	4 475 122 €

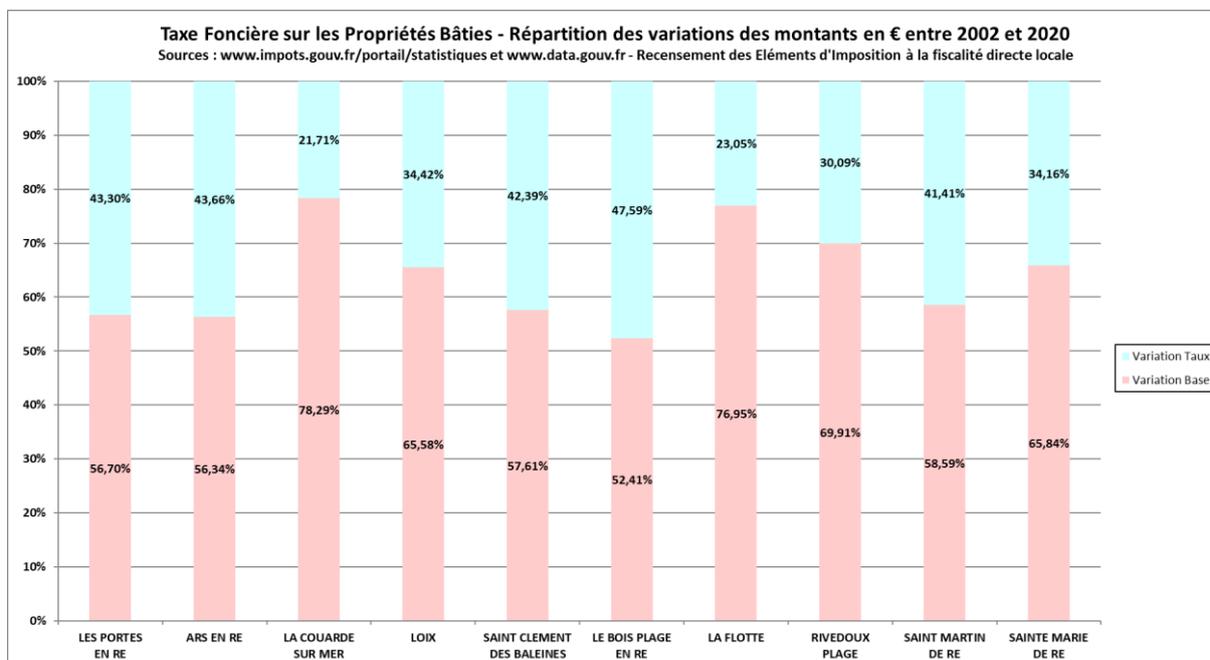
L'évolution de ces attributions de compensation est la suivante :



V.5.5 Analyse

Il est intéressant de regarder, pour les deux principales taxes auxquelles sont soumis les particuliers, à savoir la Taxe d'Habitation et la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, la répartition de l'augmentation des montants collectés entre l'augmentation due aux bases d'imposition et l'augmentation due aux taux d'imposition.





On constate que, pour la commune des Portes-en-Ré, les répartitions sont équilibrées :

- avec 57 % environ des augmentations globales dues à l'augmentation des bases d'imposition,
- et 43 % environ dues à l'augmentation des taux d'imposition.

Donc, en ce domaine, les finances de la commune des Portes-en-Ré n'ont pas plus bénéficié du développement de l'urbanisation que d'une politique fiscale « agressive » des équipes municipales.

V.5.6 Commentaires

V.5.6.1 Fiscalité des particuliers

Comme nous l'avons déjà indiqué les « Impôts locaux » constituent la source principale de recettes de la commune des Portes-en-Ré.

Ainsi dans le Compte Administratif de 2020 du Budget Principal de la commune des Portes-en-Ré :

- l'article « 7311 – Contributions directes » représente 53,4 % de l'ensemble des recettes réelles de fonctionnement,
- à l'intérieur de l'article « 73 – Impôts et taxes » (1,854 M€) :
 - o l'article « 7311 – Contributions directes » représente 65,8 %,
 - o l'article « 7318 – Autres impôts locaux ou assimilés » représente 0,0 %,
 - o l'article « 73211 – Attribution de compensation » représente 8,3 %, dont 7,4 % au titre de la Fiscalité Professionnelle Unique et 0,9 % au titre du Tourisme,
 - o l'article « 7381 - Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière » représente 25,9 %.

En matière de fiscalité touchant plus particulièrement les résidents :

- la Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties reste un impôt marginal,
- la Taxe d'Habitation et la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties représentent, en 2020 :
 - o 98,9 % du trio Taxe d'Habitation, Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties,
 - o et 64,3 % si on y rajoute la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

L'impact de la réforme de la fiscalité locale initiée par le Gouvernement devra donc être suivi et analysé avec attention par l'équipe municipale même si, à ce jour, nous n'avons pas relevé d'influence négative dans les comptes de la commune des Portes-en-Ré.

Pour mémoire, votre association a par ailleurs, de son côté, produit une étude utile à la compréhension de cette réforme et de ses conséquences sur les comptes de la commune des Portes-en-Ré (http://www.adc-nordiledere.com/images/pdf/ACNIR-ET-TH-Reforme_Macron_2021.pdf).

V.5.6.2 Fiscalité des professionnels

En matière de fiscalité des professionnels, l'attribution de compensation au titre de la Fiscalité Professionnelle Unique représente, dans le Compte Administratif 2020 :

- 8,3 % de l'article « 73 – Impôts et taxes »,
- et plus généralement 6,7 % de l'ensemble des recettes réelles de fonctionnement.

Si ces pourcentages restent modestes, l'évolution, globalement à la hausse, des deux contributions à caractère professionnel (CFE et CVAE) est un signe positif pour la commune des Portes-en-Ré.

En effet le maintien d'une activité économique pérenne, notamment en dehors de la période estivale, reste un impératif pour avoir un village attractif et vivant toute l'année.

Ce sujet est et restera donc d'actualité pour les années, et peut-être même les décennies, à venir.

Par ailleurs, en 2020, la commune des Portes-en-Ré n'a pas prélevé de droits de place auprès des professionnels occupant son domaine public à des fins commerciales (ce poste représentait 39,9 k€ en 2019).

VI. CHARGES COURANTES DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNE

VI.1 Répartition moyenne des charges courantes de fonctionnement de la commune

A titre d'information, sur la période 2009 – 2020, la répartition moyenne des charges courantes de fonctionnement de la commune des Portes-en-Ré (donc hors budgets annexes) et leurs évolutions étaient les suivantes :

	en k€	en %	Evolution
012 CHARGES DE PERSONNEL (moins compte 6419)	614	50%	79%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	219	18%	38%
61 SERVICES EXTERIEURS	175	14%	16%
60 ACHATS NON-STOCKABLES	114	9%	37%
62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS	85	7%	9%
63 IMPOTS ET TAXES	13	1%	330%
66 AUTRES CHARGES FINANCIERES	1	0%	94%
022 DEPENSES IMPREVUES	0	0%	-
TOTAL DES CHARGES COURANTES MOYENNES DE FONCTIONNEMENT	1 220	100%	51%

On constate, et cela est vrai pour bon nombre de communes, que les charges de personnel représentent le poste le plus important des charges courantes de fonctionnement soit en moyenne, pour la commune des Portes-en-Ré, de 2009 à 2020, la moitié environ.

D'autre part, si on compare les charges courantes de fonctionnement de 2020 aux charges courantes de fonctionnement calculées en tenant compte de l'inflation (Indice des Prix à la Consommation au 31 décembre, pour l'ensemble des ménages, avec le tabac) entre 2009 et 2020 on obtient les éléments suivants :

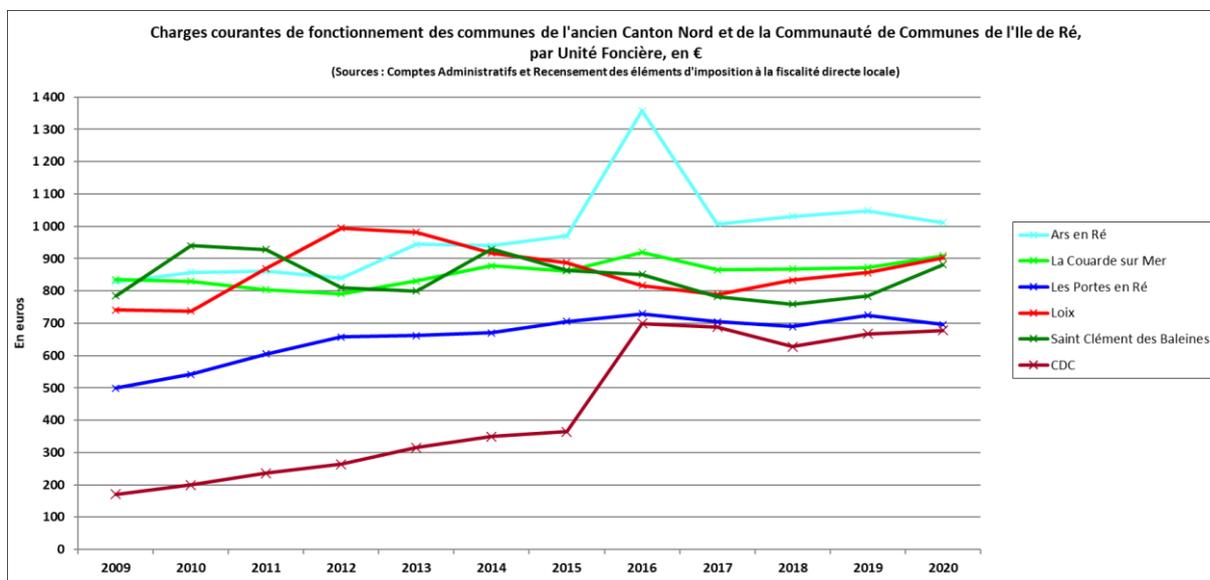
	2020 réel		2020 calculé avec inflation	
012 CHARGES DE PERSONNEL (moins compte 6419)	690	52%	433	44%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	251	19%	204	21%
61 SERVICES EXTERIEURS	184	14%	177	18%
60 ACHATS NON-STOCKABLES	136	10%	111	11%
62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS	57	4%	59	6%
63 IMPOTS ET TAXES	17	1%	5	0%
66 AUTRES CHARGES FINANCIERES	1	0%	0	0%
022 DEPENSES IMPREVUES	0	0%	0	0%
TOTAL DES CHARGES COURANTES MOYENNES DE FONCTIONNEMENT	1 336	100%	988	100%

Globalement la hausse des charges courantes de fonctionnement sur cette période :

- a été supérieure à ce qu'elle aurait dû être en ne tenant compte que de l'inflation,
- est principalement due à la hausse des « Charges de personnel ».

VI.2 Charges courantes de fonctionnement par Unité Foncière

Rapportées aux Unités Foncières, les charges courantes de fonctionnement des communes de l'ancien Canton Nord et de la Communauté de Communes de l'Île de Ré peuvent être comparées.



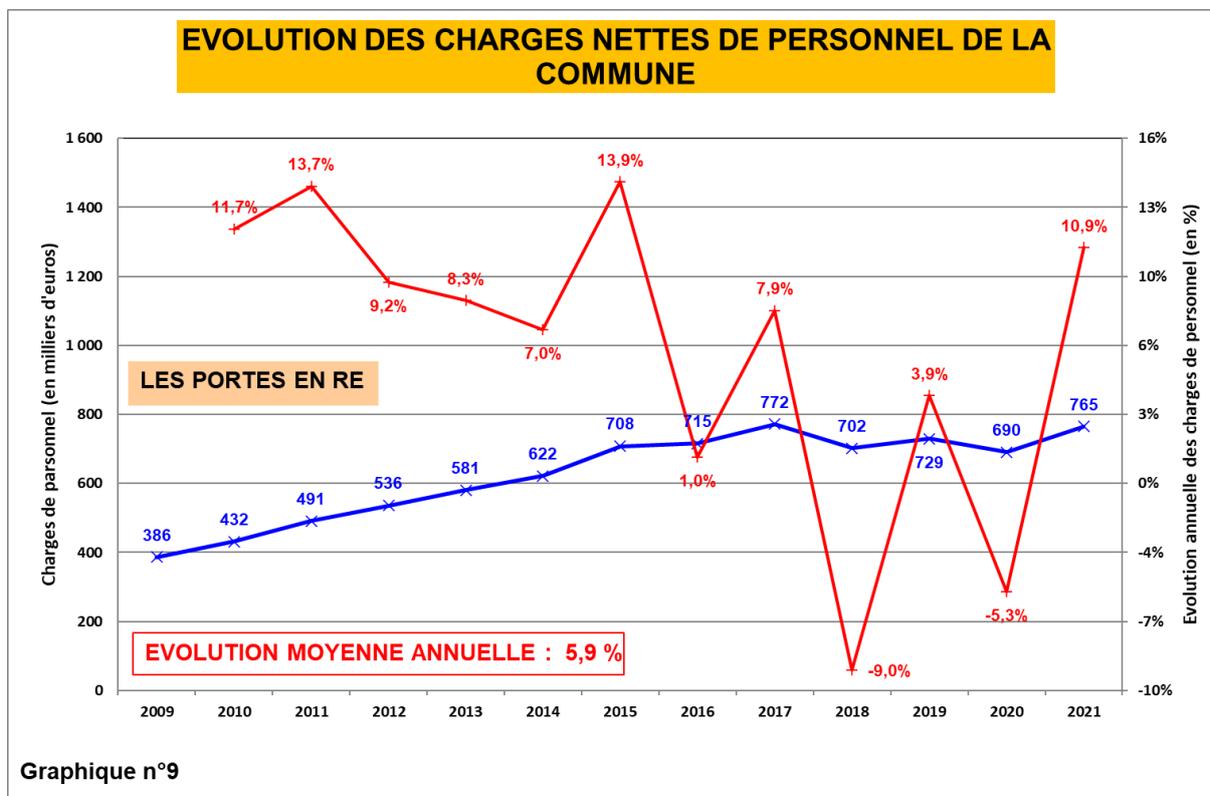
Sur la période étudiée les charges courantes de fonctionnement par Unité Foncière de la commune des Portes-en-Ré :

- étaient sur une tendance haussière jusqu'en 2016,

- sont stabilisées depuis 2017,
 - restent inférieures à celles des autres communes de l'ancien Canton Nord de l'île de Ré.
- Le bilan de cet indicateur est donc mitigé.

VI.3 Charges de personnel

VI.3.1 Evolutions des charges nettes de personnel

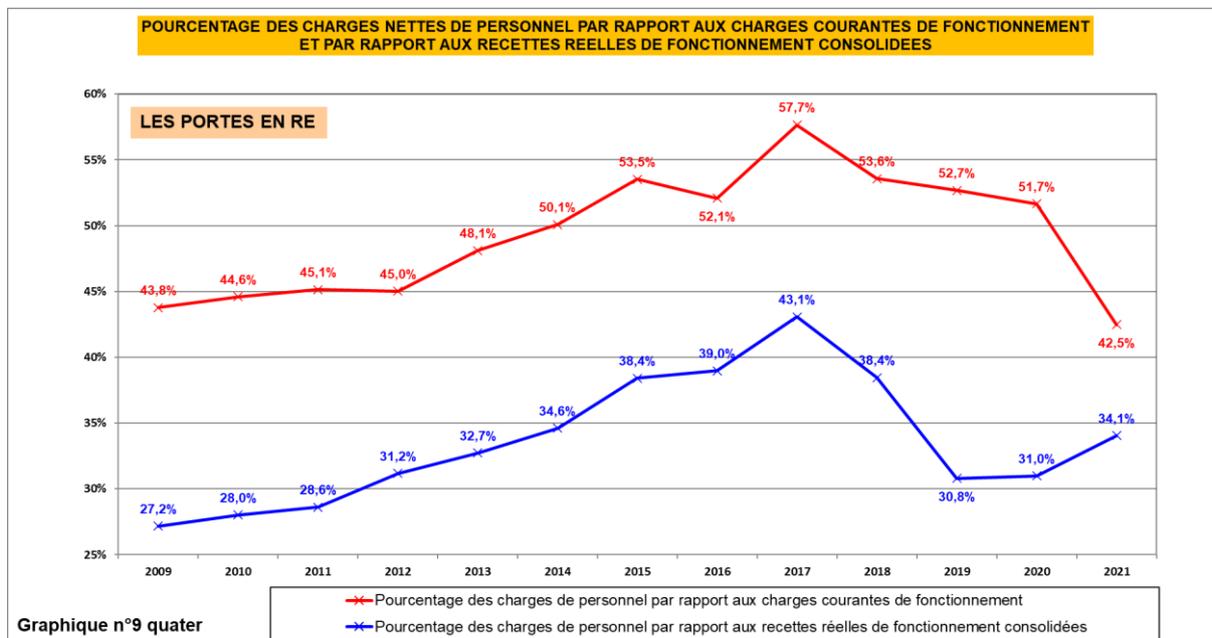


La hausse de ces charges nettes de personnel a été constante entre 2009 et 2017 entraînant leur doublement. *A contrario*, entre 2018 et 2020, ces charges ont été alternativement en baisse et en hausse significatives. Quant à 2021, le Budget Primitif, annonce une hausse de 10,9 % de ce poste de charges, le ramenant vers les plus hauts historiques !

VI.3.2 Proportions relatives des charges nettes de personnel

Cette inquiétante évolution en valeur absolue est heureusement tempérée, comme le montre le graphique ci-dessous, en valeur relative :

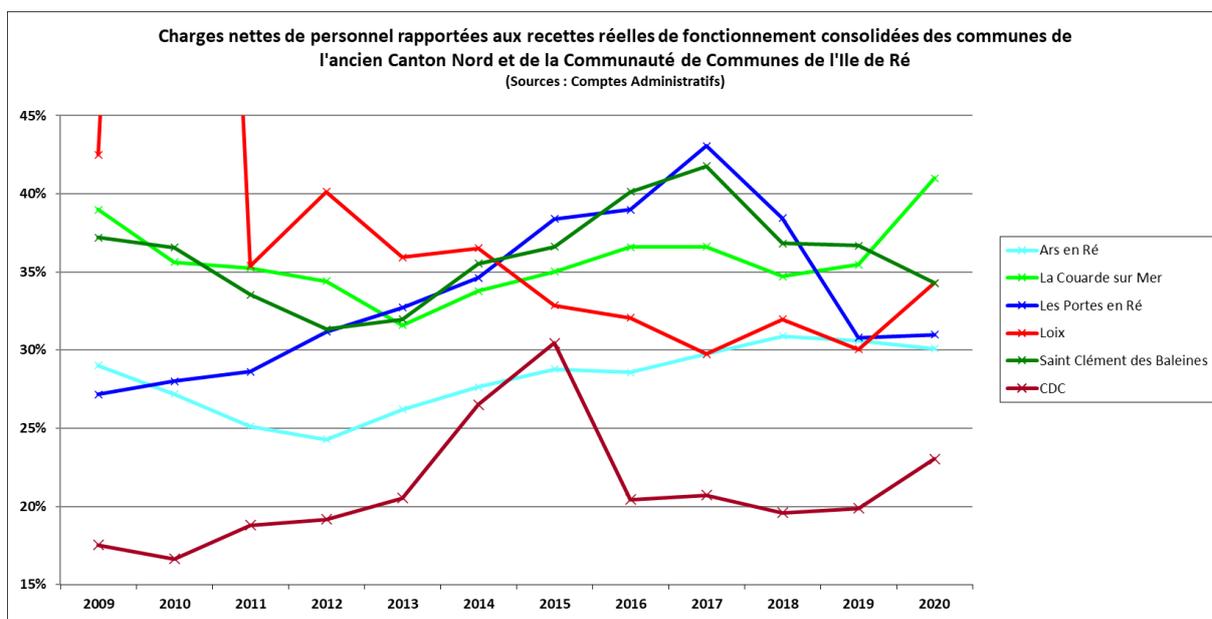
- le rapport entre les charges nettes de personnel et le total des charges courantes de fonctionnement est en croissance régulière de 2009 à 2017 (sauf en 2016) ; cette tendance s'inversant à partir de 2018,
- le rapport entre les charges nettes de personnel et les recettes réelles de fonctionnement consolidées est également en croissance régulière de 2009 à 2017 (sauf en 2016) ; l'inversion de tendance observée à partir de 2018, puis la stabilisation en 2020, pourrait être contrariée en 2021.



Ainsi :

- les charges nettes de personnel « consommaient » jusqu'en 2017 toujours plus des recettes de la commune et représentaient une part croissante de ses charges courantes,
- l'inflexion vertueuse constatée en 2018 s'est poursuivie en 2019 et en 2020 ; mais sera-t-elle pérenne comme le laisse accroire le Budget Primitif 2021, budget sur lequel, pour mémoire, nous avons émis précédemment quelques réserves.

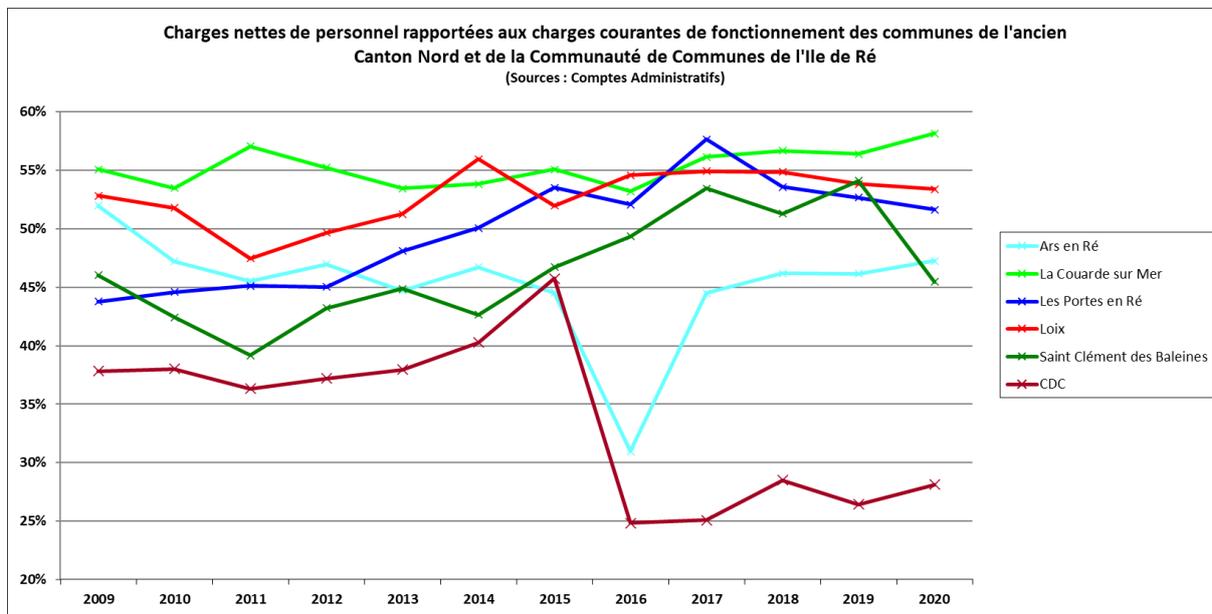
Comparativement aux autres collectivités locales de l'ancien Canton Nord et de la Communauté de Communes de l'île de Ré, les données de la commune des Portes-en-Ré ressortent comme suit :



En matière de charges nettes de personnel rapportées aux recettes réelles de fonctionnement consolidées, la commune des Portes-en-Ré se distingue des autres communes de l'ancien Canton Nord de l'île de Ré par trois phases très nettes :

- une hausse de 2009 à 2017,
- une baisse à partir de 2018
- une stabilité en 2020.

La phase de hausse a propulsé cet indicateur au plus haut niveau en 2017 et la phase de baisse l'a ramené en 2020 au meilleur niveau (avec la commune d'Ars-en-Ré).

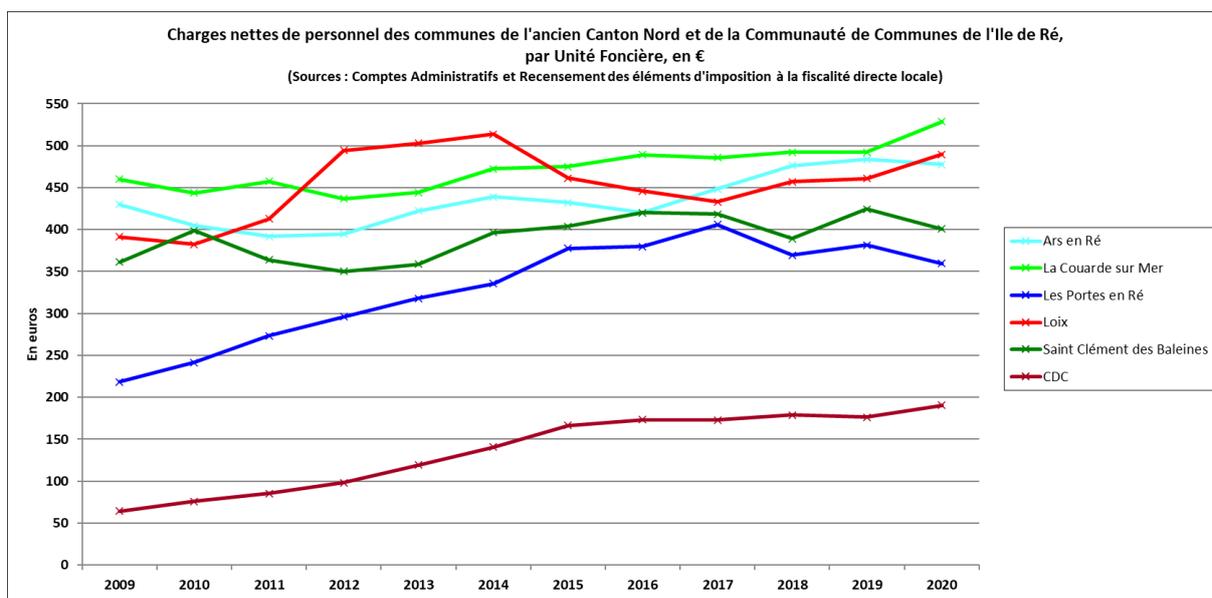


On retrouve, en matière de charges nettes de personnel rapportées aux charges courantes de fonctionnement, les tendances décrites précédemment, la phase de baisse s'étant cependant poursuivie en 2020.

Par rapport aux autres communes de l'ancien Canton Nord de l'Île de Ré, la commune des Portes-en-Ré se situe globalement à un niveau intermédiaire pour cet indicateur.

VI.3.3 Charges nettes de personnel par Unité Foncière

Rapportées aux Unités Foncières, les charges nettes de personnel des communes de l'ancien Canton Nord et de la Communauté de Communes de l'Île de Ré peuvent être comparées.



Les charges nettes de personnel par Unité Foncière de la Commune des Portes-en-Ré sont les plus faibles des communes de l'ancien Canton Nord sur la période étudiée. La très forte proportion de résidences secondaires sur la commune n'est, bien entendu, pas étrangère à cette observation.

VI.3.4 Commentaires

Pour la commune des Portes-en-Ré, les charges nettes de personnel ne semblent pas vraiment maîtrisées malgré l'amélioration de certains indicateurs à partir de 2018.

Il ne serait pas souhaitable que le passage en station de tourisme et sa manne financière soit l'occasion d'une dérive en la matière.

Par ailleurs deux questions restent en suspens, comme pour toutes les autres communes de l'ancien Canton Nord de l'Île de Ré :

- sur une période comparable, la hausse annuelle moyenne des charges de personnel de la Communauté de Communes de l'Île de Ré, qui a repris à sa charge un certain nombre de compétences auparavant dévolues aux communes, a été de 10,8 % ; on est donc en droit de se demander :
 - o pourquoi les charges de personnel de la commune des Portes-en-Ré n'ont pas diminué en valeur absolue ou, à défaut, n'ont pas connu une hausse moyenne annuelle plus faible,

- et de ce fait si elles sont réellement maîtrisées ?
- l'impact des charges de personnel dans les comptes de la commune est-il compatible avec l'évolution des recettes de fonctionnement (baisse des dotations de l'Etat, réforme de la fiscalité locale...)?

Rappel des échanges avec la Municipalité précédente

Question : les charges de personnel ont connu une baisse très significative en 2018 marquant une rupture bienvenue dans la hausse continue enregistrée depuis 2009. Comment justifiez-vous la nouvelle hausse de 8,3 % inscrite au Budget Primitif 2019 de la commune ?

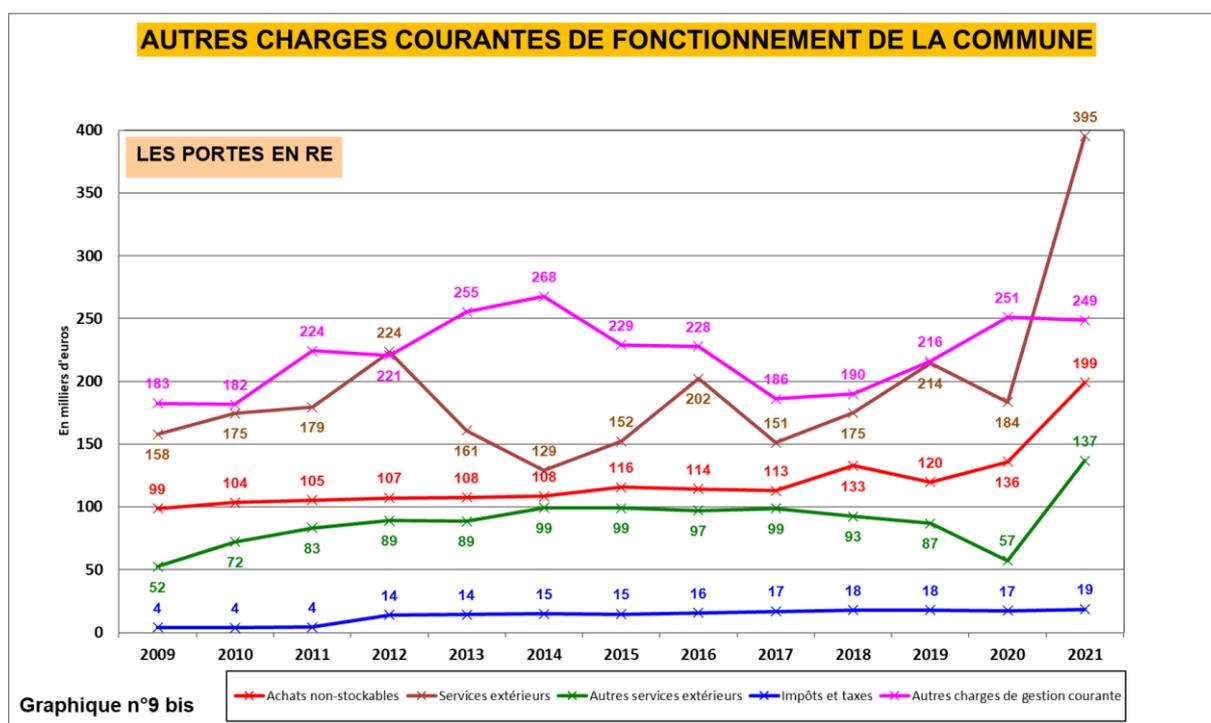
Réponse : en 2018, il y a eu différents départs non remplacés. Pour 2019, la commune a dû mettre en œuvre le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), qui se traduira par une augmentation subie des charges de personnel. Pour mémoire, les effectifs d'employés municipaux, variables en cours d'année, sont repris dans les procès-verbaux des Conseils Municipaux au cours desquels les décisions de création ou d'annulation de poste sont prises.

Rappel des échanges avec la Municipalité précédente

Question : comment voyez-vous l'évolution des charges de personnel de la commune des Portes-en-Ré si on tient également compte de l'évolution très importante des charges de personnel de la Communauté de Communes de l'Île de Ré, qui a repris à sa charge un certain nombre de compétences auparavant dévolues aux communes ?

Réponse : le fonctionnement de la commune des Portes-en-Ré, quelle que soit sa taille et indépendamment des prises de compétences par la Communauté de Communes de l'Île de Ré, nécessite le maintien d'un nombre minimum et incompressible d'employés municipaux qui ne permet pas une réduction significative de leur nombre et par conséquent des charges de personnel.

VI.4 Autres charges courantes de fonctionnement



On notera :

- en 2020 :
 - la baisse des « Services extérieurs » avec notamment la baisse des dépenses sur les postes :
 - « 61523 – Entretien et réparation des voies et réseaux » (- 24,2 k€ soit – 92 % par rapport à 2019),
 - « 61521 – Entretien et réparations sur biens immobiliers – Terrains » (- 14,0 k€ soit – 82 % par rapport à 2019),
 - et « 61522 - Entretien et réparations sur biens immobiliers – Bâtiments » (- 16,4 k€ soit – 72 % par rapport à 2019),
 - la baisse sensible des « Autres services extérieurs » due notamment à la baisse du poste « 6232 – Fêtes et cérémonies » (- 27,6 k€ soit – 55 % par rapport à 2019),
 - la hausse des « Autres charges de gestion courante » due notamment à la hausse du poste « 6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » (+ 24,6 k€ soit + 57 % par rapport à 2019),
- en 2021 :
 - la hausse prévisionnelle de toutes les catégories de dépenses à l'exception des « Autres charges de gestion courante » :
 - + 211,7 k€ (soit + 47 % par rapport à 2020) pour les « Services extérieurs » avec d'importantes dépenses budgétisées pour les entretiens de voiries, réseaux et bâtiments (196 k€),
 - + 79,3 k€ pour les « Autres services extérieurs » avec notamment à la hausse des dépenses du poste « 6232 – Fêtes et cérémonies » (+ 37,8 k€ soit + 171 % par rapport à 2020),

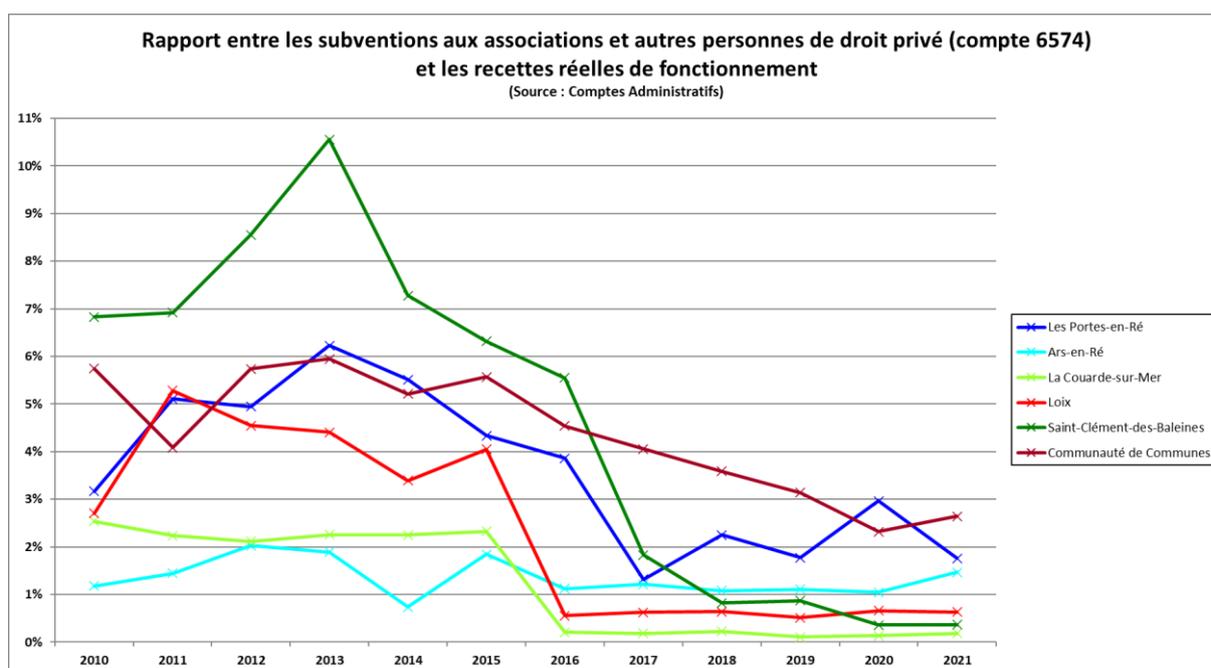
- + 63,2 k€ pour les « Achats non stockables » (fournitures de voirie, d'entretien, de petits équipement, administratives...).

VI.5 Subventions aux associations

Les attributions de subventions aux associations pouvant être l'objet de certaines dérives elles doivent être suivies et parfois contrôlées.

VI.5.1 Rapport entre les subventions et les recettes réelles de fonctionnement

Pour la période de 2010 à 2021 les rapports entre les « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » (article 6574 des Comptes Administratifs et des derniers Budgets Primitifs) et les recettes réelles de fonctionnement pour les cinq communes de l'ancien Canton Nord de l'île de Ré et la Communauté de Communes de l'île de Ré sont les suivants :



N. B. : pour mémoire les pourcentages très élevés, concernant la commune de Saint-Clément-des-Baleines jusqu'en 2016, étaient dus au soutien financier qu'elle apportait à son équipe de basket-ball (USV Ré Basket) aujourd'hui disparue.

Dans une tendance générale à la modération, la commune des Portes-en-Ré se montre plutôt « généreuse » avec les associations qu'elle soutient, par rapport aux autres communes de l'ancien Canton Nord de l'île de Ré.

Il convient cependant de vérifier qu'elle n'apporte pas son soutien financier à des associations dont les ressources et/ou la bonne gestion le rend inutile : votre association a, à ce titre, étudié les demandes de subventions 2018 de quatre associations et a adressé à Monsieur le Maire et à son Adjoint en charge des Finances, par courrier daté du 12 novembre 2018, un ensemble de remarques et de commentaires.

Rappel des échanges avec la Municipalité précédente

Question : nous nous permettons de vous rappeler les termes principaux de notre courrier daté du 12 novembre 2018 et ayant pour objet « subventions 2018 aux associations » : respect du formalisme des demandes de subventions, importance des pièces comptables accompagnant les demandes de subventions, tenir compte des réserves des associations demandant une subvention, plafonner le montant total des subventions accordées. Comment ont été traitées les demandes de subventions 2019 ?

Réponse : il a été tenu compte du niveau des réserves financières des associations dans l'attribution des subventions 2019.

VI.5.2 Liste des bénéficiaires des subventions

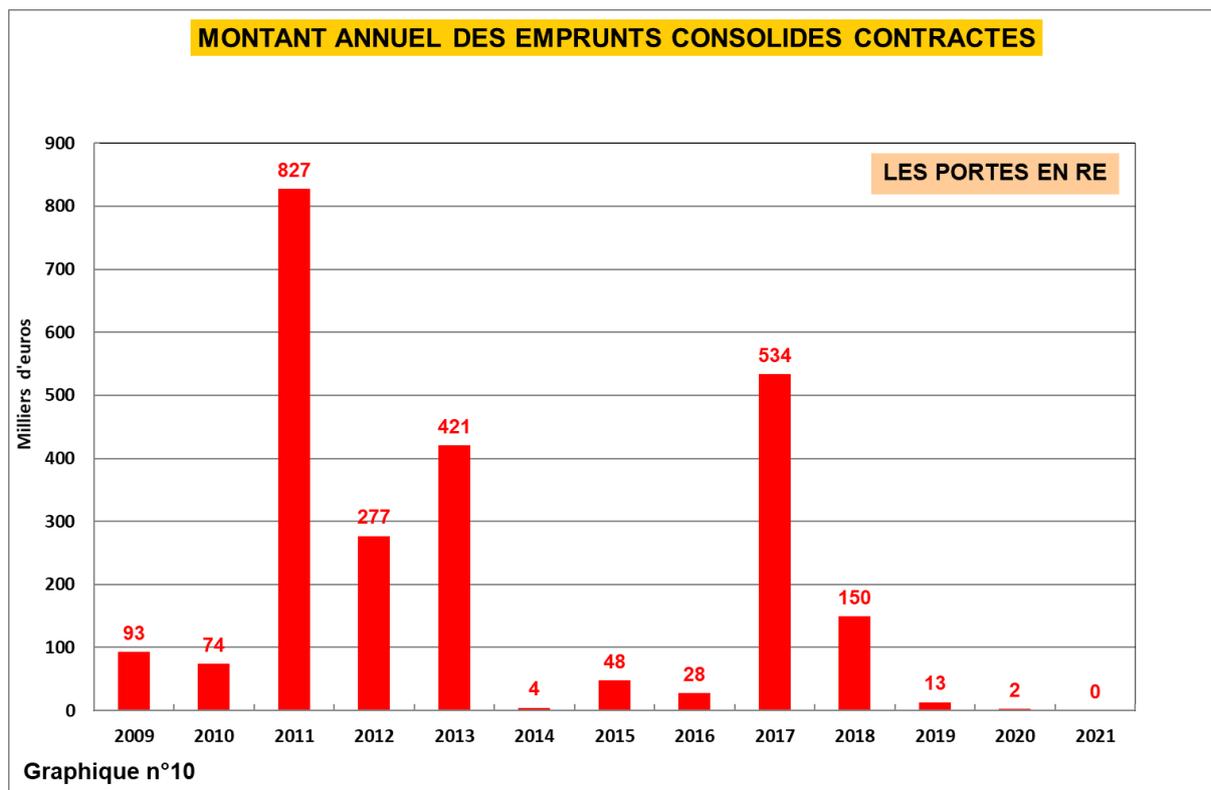
La liste des bénéficiaires, portée à l'annexe « IV B1.7 – Engagements hors bilan – Engagements donnés et reçus – Liste des concours attribués à des tiers » du Budget Primitif 2021 de la commune des Portes-en-Ré, est la suivante (celle du Compte Administratif 2020 étant absente, elle a été reconstituée à partir du Budget Primitif 2020) :

Nom des bénéficiaires	CA 2020	BP 2021
Personnes de droit privé	67 716,00	40 638,00
Associations	67 716,00	40 638,00
Association des Riverains Portingalais des Forêts (A.R.P.F.)	9 000,00	
Association Pour la Protection du Patrimoine des Portes-en-Ré (A4P)	4 000,00	4 600,00
Association Communale de Chasse Agréée Les Portes en Ré	1 700,00	1 500,00
Amicale des Anciens Cols Bleus de l'île de Ré	1 000,00	500,00
Amicale des Sapeurs Pompiers des Portes en Ré	1 820,00	1 800,00
Amis des chats abandonnés	500,00	500,00
Batterie fanfare du Bucheron	1 500,00	1 500,00
Baz Arts au potager	700,00	
Club de pétanque portingalais	2 500,00	1 000,00
Club de lecture portingalais	1 446,00	1 438,00
Ecuries Ile de Ré	1 500,00	1 500,00
Foyer des jeunes éducation populaire	2 000,00	2 500,00
IAVNANA	550,00	
Judo Club Rétais	900,00	900,00
Les Portes en Fête	35 000,00	19 000,00
Ré-Création	500,00	
Ré Handi Tennis	200,00	
Société Nationale de Sauvetage en Mer		1 000,00
Sporting Club Rhétais Rugby	900,00	900,00
Tennis Club du Bout de l'île	1 500,00	1 500,00
Viet Vo Dao	500,00	500,00
Personnes de droit public	0,00	0,00
TOTAL GENERAL	67 716,00	40 638,00

VII. EMPRUNTS

VII.1 Emprunts bancaires

Les montants annuels réellement empruntés sur la période 2009 à 2020, et prévisionnel pour l'année 2021, par la commune pour son Budget Général et son Budget Annexe Camping Municipal, sont les suivants :



Les raisons principales de ces emprunts étaient les suivantes :

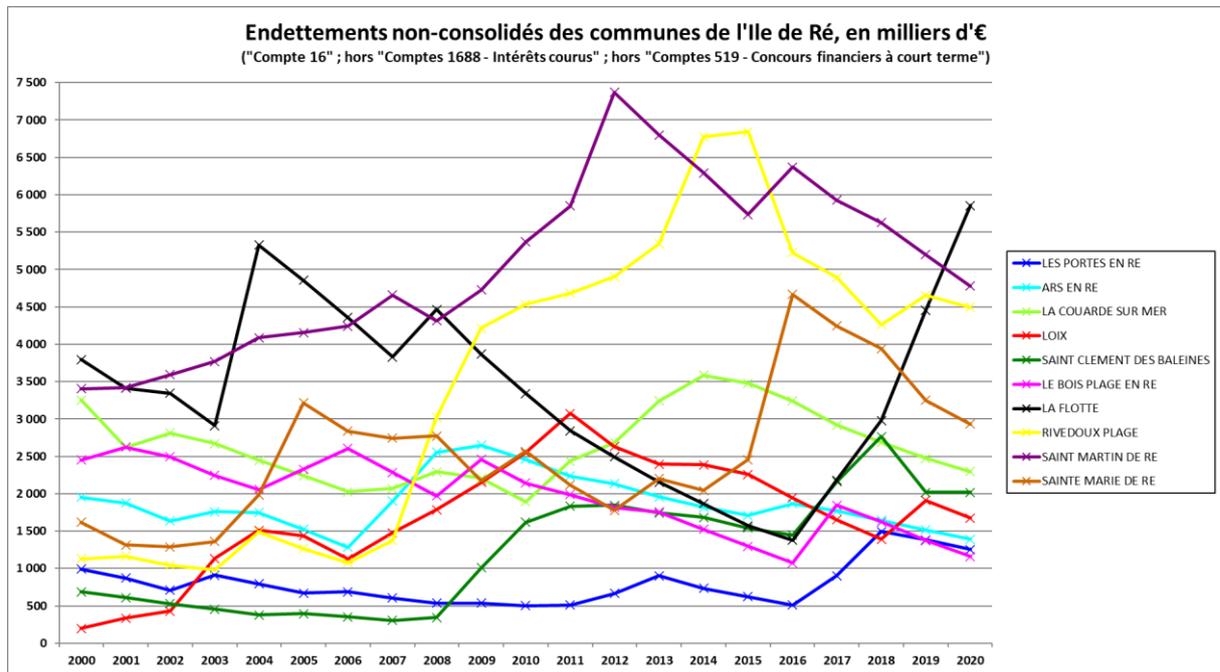
- en 2011 : emprunt de 700 000 € pour des travaux de réfection et rénovation du camping municipal,
- en 2013 : emprunt de 400 000 € pour l'achat et la transformation d'une maison d'habitation, située 15, avenue du Haut des Treilles, en Maison des Associations ; l'avenir de ce projet n'est pas arrêté à ce jour,
- en 2017 : emprunt de 500 000 € dans le cadre de l'achat et de la transformation d'une maison d'habitation, située 3, rue des Châtaigniers, en Maison Médicale,
- en 2018 : emprunt de 150 000 € dans le cadre de l'achat et de la rénovation d'une maison, située 2, rue des Châtaigniers, destinée, selon les informations connues à ce jour, à loger un membre du personnel communal.

VII.2 Crédit de trésorerie

Il n'y a pas eu de tirage sur ligne de trésorerie en 2020.

VIII. EVOLUTION DE LA DETTE ET DES ANNUITES D'EMPRUNTS

VIII.1 Endettement non-consolidé



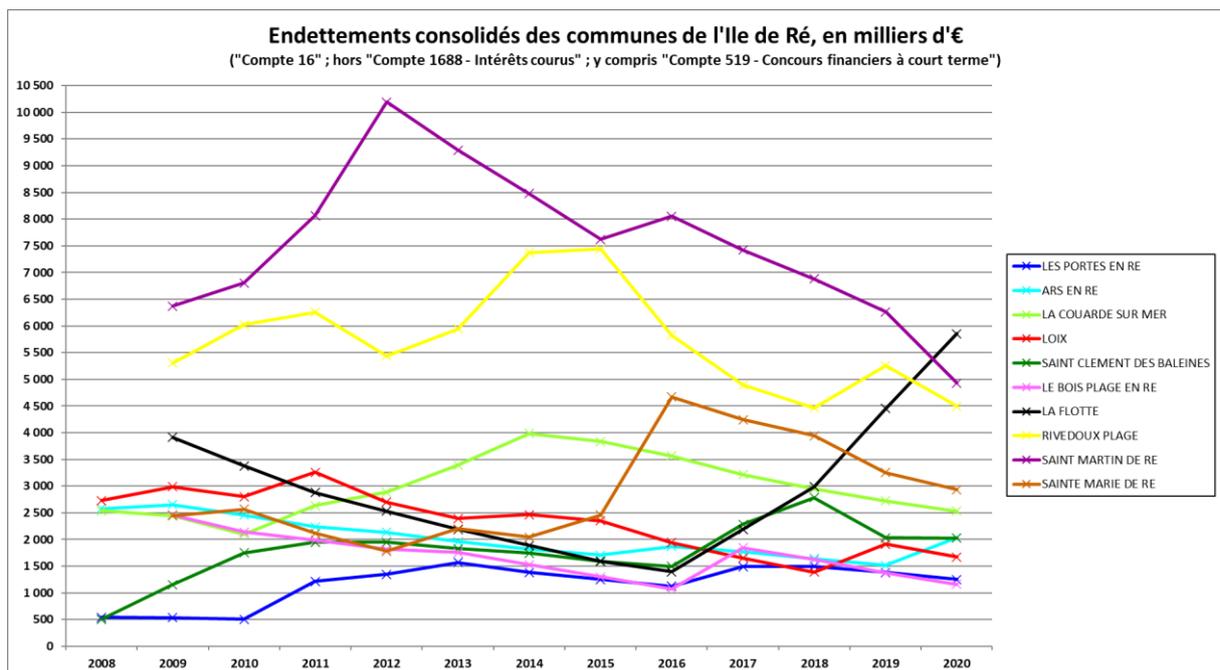
Cet endettement non-consolidé, pour simple d'accès qu'il soit, ne donne qu'une vision très imparfaite de la situation d'endettement global des collectivités locales. En effet, il ne tient pas compte des avances et des lignes de trésorerie auxquelles peuvent faire appel ponctuellement certaines collectivités locales et qui constituent des dettes financières qu'elles devront rembourser, ni de l'endettement porté par le(s) éventuel(s) Budget(s) Annexe(s).

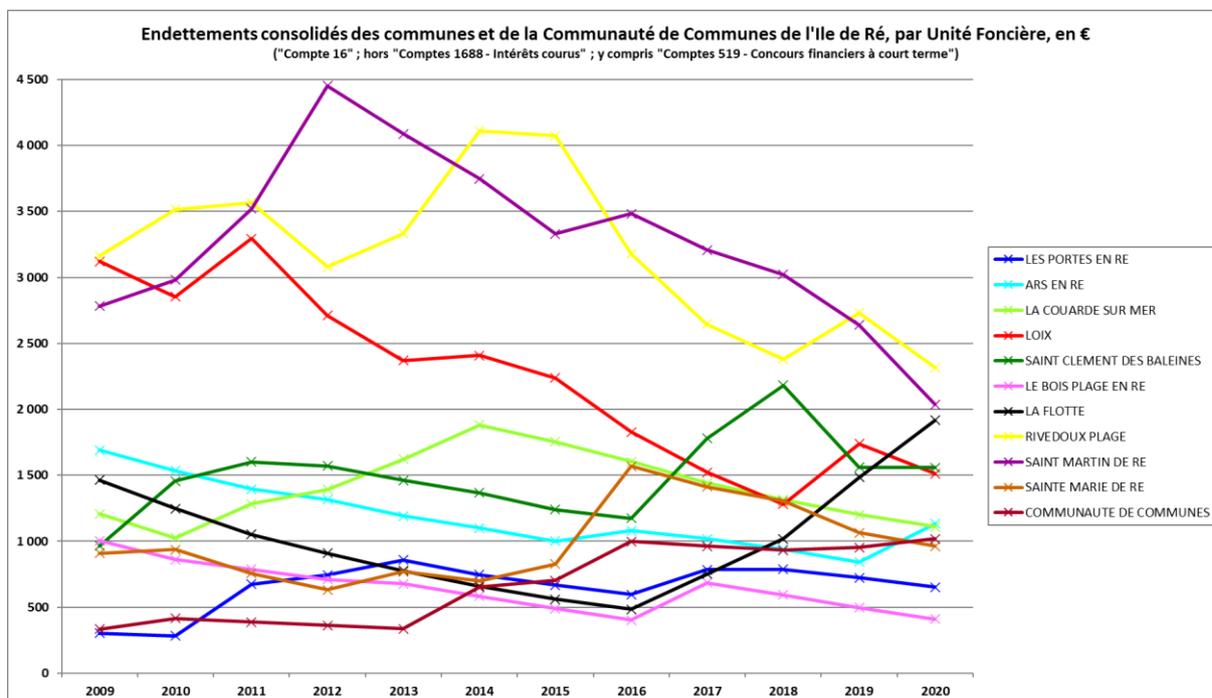
Il ne devra donc être utilisé qu'avec parcimonie et on lui préférera, à chaque fois que cela sera possible, l'endettement consolidé.

L'endettement de la commune des Portes-en-Ré est une parfaite illustration de ces propos, puisqu'à la fin de l'année 2016, du fait de la dette portée par le Budget Annexe Camping Municipal, l'endettement consolidé était le double de l'endettement non-consolidé. A la fin de 2019, le Budget Annexe Camping Municipal ayant disparu et les autres Budgets Annexes ne portant pas d'endettement, l'endettement non-consolidé et l'endettement consolidé de la commune des Portes-en-Ré sont identiques.

VIII.2 Endettement consolidé

VIII.2.1 Endettements consolidés des communes de l'île de Ré



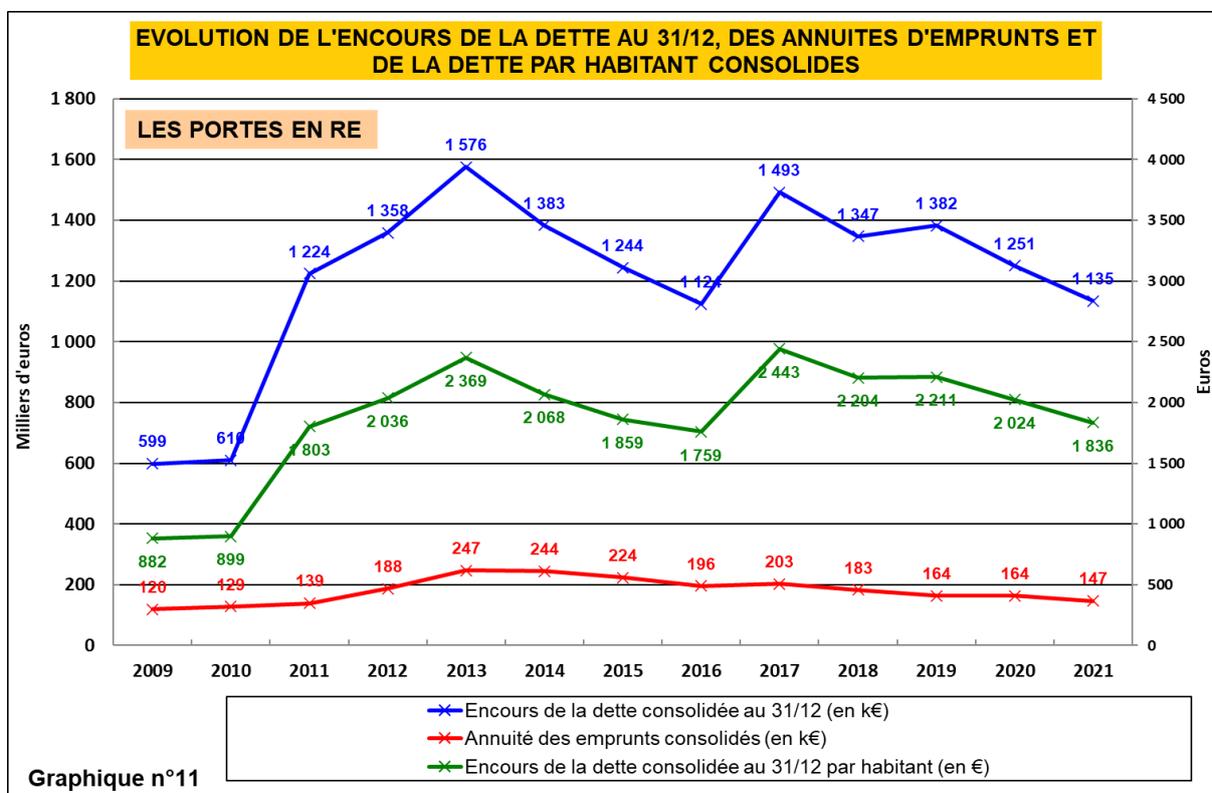


Pour les comparaisons entre les communes de l'Île de Ré, l'endettement consolidé par Unité Foncière nous semble le plus probant. On constate ainsi que, sur toute la période étudiée, celui de la commune des Portes-en-Ré est parmi les plus modeste.

VIII.2.2 Endettement consolidé et annuité d'emprunt de la commune des Portes-en-Ré

Le graphique ci-dessous, réalisé à partir des Comptes Administratifs et du dernier Budget Primitif, indique l'évolution consolidée :

- de l'encours de la dette,
- des annuités de remboursement de cette dette,
- de la dette par habitant.



La courbe bleue (Encours de la dette consolidée au 31/12) et la courbe rouge (Annuité des emprunts consolidés) sont exprimées en milliers d'euros et leur ordonnée est à gauche ; la courbe verte (Encours de la dette consolidée au 31/12 par habitant) est exprimée en euros et son ordonnée est à droite.

On distingue plusieurs périodes différentes :

- une période de stabilité en 2009 et 2010,
- une période de croissance très significative de 2011 à 2013,
- une période de décroissance également significative de 2014 à 2016,

- une nouvelle forte croissance en 2017,
- puis une tendance baissière depuis 2018.

VIII.2.3 Contrôle

Dans les Comptes Administratifs ou le Budget Primitif on peut vérifier que l'évolution de l'encours suit bien la règle du calcul classique :

Dettes fin année (N) = Dettes fin année (N-1) – remboursement du capital année (N) + montant des nouveaux emprunts souscrits au cours de l'année (N).

On peut également regarder la concordance entre les montants indiqués dans les annexes IV A2 des Comptes Administratifs et dans la comptabilité publique (site Internet de l'administration reprenant les comptes des collectivités : <https://www.impots.gouv.fr/cll/zf1/accueil/flux.ex?flowId=accueilcclloc-flow> et/ou Comptes de Gestion).

Ces contrôles faisaient, par le passé, apparaître régulièrement quelques décalages de faibles importances correspondant généralement à des emprunts auprès du Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural (S. D. E. E. R.) de la Charente-Maritime.

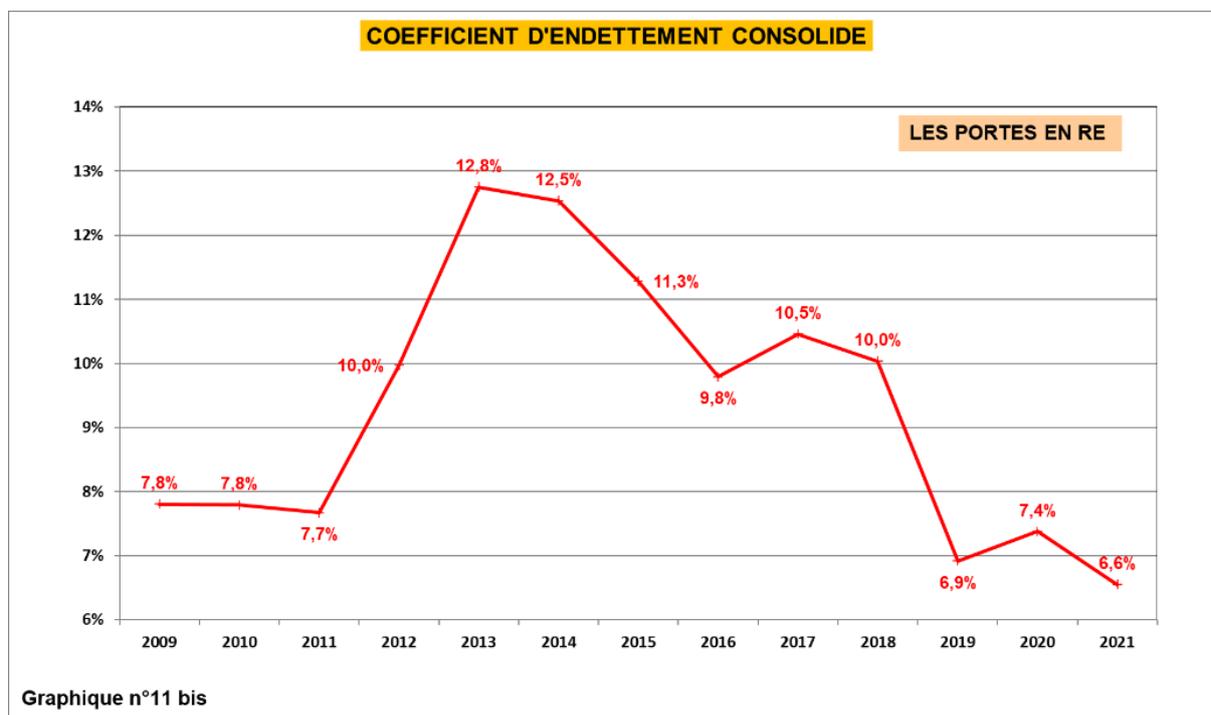
Depuis 2016 il y a concordance.

Cependant, en 2018, on note un décalage beaucoup plus significatif, l'emprunt de 150 000 €, signalé précédemment, ayant été comptabilisé mais n'apparaissant pas dans « l'Annexe IV A2.2 – Eléments du bilan – Etat de la dette – Répartition par nature de dette » du Compte Administratif.

VIII.3 Coefficient d'endettement consolidé

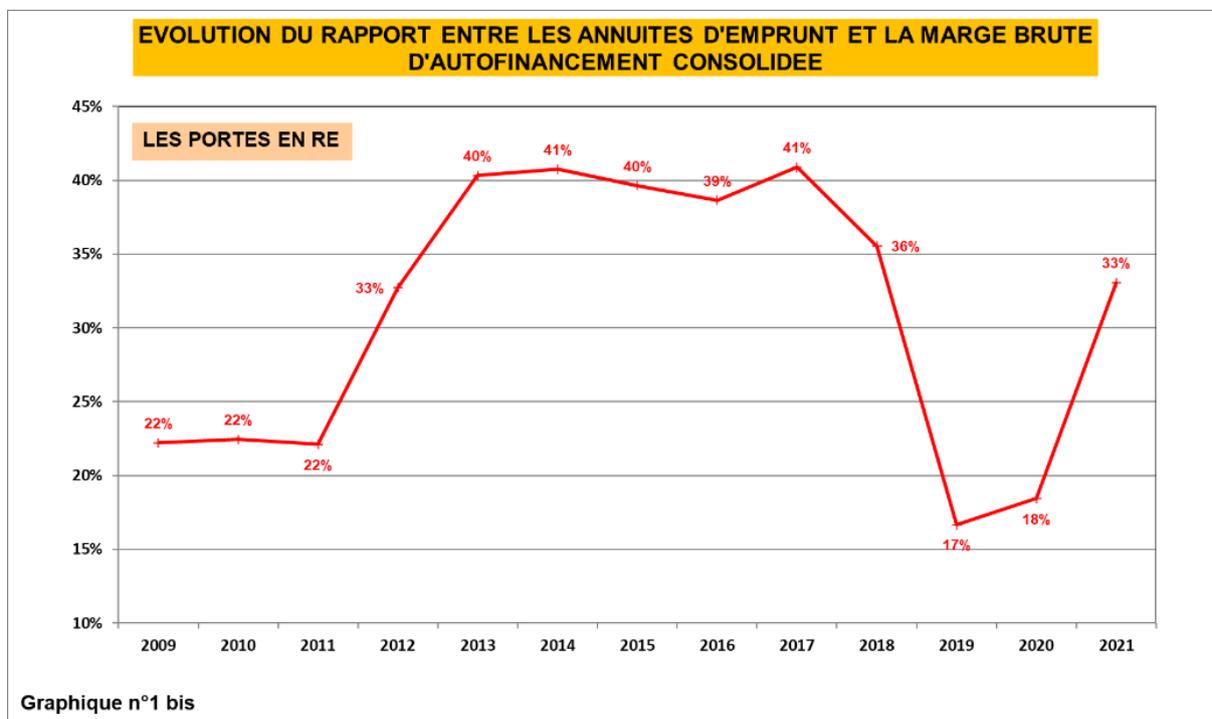
Le coefficient d'endettement consolidé de la commune correspond au rapport entre les annuités de la dette (intérêts plus capital) et les recettes réelles de fonctionnement consolidées.

Il montre quelle est la part des recettes réelles utilisée chaque année pour le remboursement de la dette.



Il existe d'autres indicateurs de suivi comme :

- le rapport entre l'annuité des emprunts (somme des intérêts de la dette et du remboursement en capital des emprunts) et la marge brute d'autofinancement :



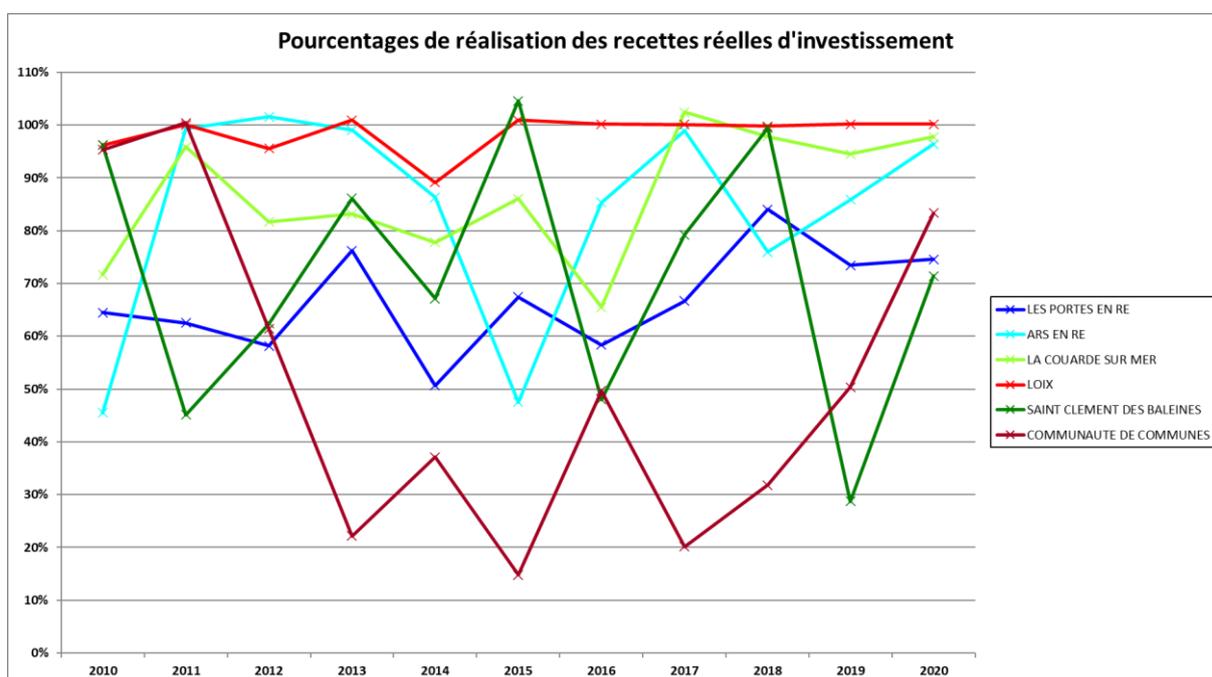
Ce rapport :

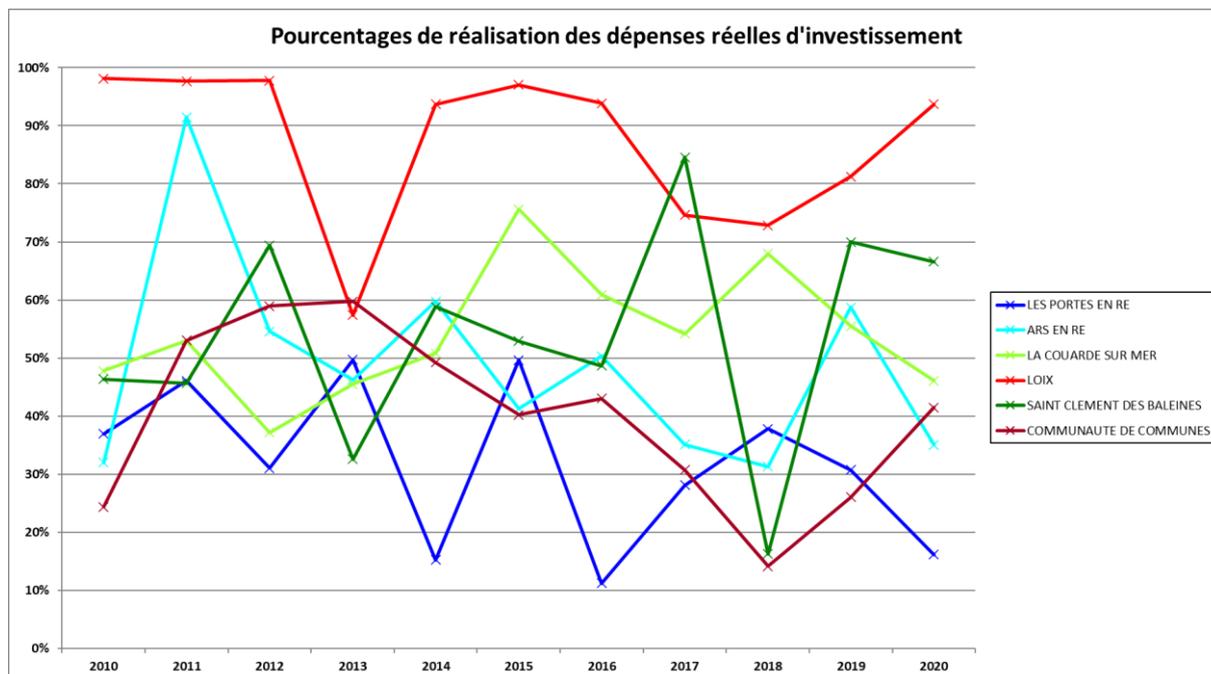
- qui était voisin de 22 % jusqu'en 2011,
 - a commencé à se dégrader à partir de 2012 pour atteindre 41 % environ en 2017,
 - les années 2018 à 2020 marquant une nette amélioration de cet indicateur,
 - la dégradation attendue pour 2021 est due à la dégradation de la marge brute d'autofinancement évoquée précédemment.
- le ratio de désendettement, souvent mentionné par les collectivités locales, qui exprime, en années, le rapport entre le capital restant dû au 31 décembre et la Capacité d'Autofinancement brute (CAF brute) : ce ratio est de 1,46 année pour le Budget Général de la commune des Portes-en-Ré au 31 décembre 2020, soit une valeur significativement éloignée du seuil d'alerte fixé à 12 années.

IX. INVESTISSEMENTS

IX.1 Réalisation des budgets d'investissement

Chaque année les recettes et les dépenses prévisionnelles d'investissement sont inscrites et votées dans le Budget Primitif. L'année suivante, les recettes d'investissement effectivement reçues et les dépenses d'investissement effectivement payées sont inscrites et votées dans le Compte Administratif. On peut donc suivre, chaque année, le taux de réalisation de ces dépenses et de ces recettes d'investissement : ainsi plus on s'approche du taux de 100 % meilleures ont été les prévisions de recettes et de dépenses d'investissement.





Pour la commune des Portes-en-Ré, dans les Budgets Primitifs :

- les recettes réelles d'investissement (donc hors opérations d'ordres) sont systématiquement surévaluées de 15 à 50 %,
- et les dépenses réelles d'investissement (donc hors opérations d'ordres) sont systématiquement surévaluées de 50 à 90 %.

Il s'en suit que l'image donnée par les Budgets Primitifs des opérations d'investissement est particulièrement erronée et permet de douter de la capacité des élus locaux à gérer ces opérations au plus près et au mieux des intérêts de la commune, et donc de ses résidents / contribuables.

A l'avenir cette question devrait constituer un point d'amélioration de la gestion des finances communales : la tendance encourageante qui semblait se dessiner depuis 2017 ne s'est pas confirmée en 2019 et en 2020. La nouvelle équipe municipale pourra peut-être s'inspirer avantageusement de la pratique de la commune de Loix qui, si elle n'est pas parfaite, se distinguait jusqu'en 2016, sauf exception, par sa régularité et sa plus grande justesse.

Rappel des échanges avec la Municipalité précédente

Question : nous avons noté l'amélioration des pourcentages de réalisation des recettes et des dépenses réelles d'investissement en 2017 et 2018, ce qui est à porter au crédit de l'équipe municipale. Ces pourcentages restent cependant de qualité modeste (notamment en matière de dépenses). Quelles mesures avez-vous prises pour améliorer le processus de production des Budgets Primitifs en matière d'investissement ?

Réponse : Afin d'alléger la charge de travail administratif, le recours aux Décisions Modificatives en matière d'investissement et donc l'élaboration de Budgets Supplémentaires sont réduits au maximum. Il s'ensuit que, pour éviter tout blocage administratif dans le cas où un projet d'investissement devrait être initié, toutes les opérations d'équipement putatives sont systématiquement inscrites au Budget Primitif, même si leurs réalisations sont techniquement et humainement impossibles. Il n'y a donc pas eu de mesures particulières prises pour améliorer le processus de production des Budgets Primitifs en matière d'investissement.

IX.2 Opérations d'équipement

Certains investissements sont détaillés dans des opérations d'équipement.

IX.2.1 Réalisées en 2020

Pour l'année 2020, les opérations d'équipement de la commune des Portes-en-Ré sont les suivantes :

N°	Intitulé	2020											
		Dépenses						Recettes					
		Budget (BP+DM+RAR N-1)	Réalisation	% réalisé	Solde	RAR	Dépenses annulées	Budget (BP+DM+RAR N-1)	Réalisation	% réalisé	Solde	RAR	Recettes annulées
146	Aménagement du Gros-Jonc	60 000,00		0%	60 000,00	38 000,00	22 000,00	22 500,00		0%	22 500,00		22 500,00
147	Base nautique	13 350,00		0%	13 350,00	10 000,00	3 350,00						
148	Zone NAI	1 260,00		0%	1 260,00		1 260,00						
152	Mise en valeur du patrimoine	2 160,00		0%	2 160,00	2 160,00	0,00						
153	Tennis	8 620,00		0%	8 620,00		8 620,00						
154	Cimetière	49 930,00	31 249,40	63%	18 680,60		18 680,60						
155	HLM	267 810,00		0%	267 810,00	2 810,00	265 000,00						
159	Droits des sols	37 760,00			37 760,00	37 759,00	1,00						
160	Acquisition de terrain	23 500,00		0%	23 500,00	23 500,00	0,00						
161	Plan communal de sauvegarde	8 000,00		0%	8 000,00	1 000,00	7 000,00						
4131	Acquisition de matériels	32 200,00	1 563,61	5%	30 636,39	24 546,00	6 090,39						
4132	Matériel roulant	57 900,00	21 635,70	37%	36 264,30	35 440,00	824,30						
6029	Mairie	223 570,00	1 526,96	1%	222 043,04	88 282,00	133 761,04	18 400,00		0%	18 400,00		18 400,00
6107	Locaux scolaires	62 000,00	27 052,70	44%	34 947,30		34 947,30						
6108	Accueil de Loisir Sans Hébergement (ALSH)	800,00	396,91	50%	403,09		403,09						
6109	Cantine scolaire	40 000,00		0%	40 000,00		40 000,00						
6113	Salle polyvalente	95 300,00		0%	95 300,00		95 300,00						
6127	Pompiers	30 000,00		0%	30 000,00		30 000,00						
6137	Bâtiments publics	35 900,00	19 228,45	54%	16 671,55	2 340,00	14 331,55						
6138	Ateliers municipaux	20 000,00		0%	20 000,00	20 000,00	0,00						
6143	Ilot des Châtaigniers 1	516,00		0%	516,00		516,00	1 473,00	1 619,07	110%	-146,07		-146,07
6144	Ilot du Haut des Treilles	15 000,00			15 000,00	1 500,00	13 500,00						
6145	Eglise	33 900,00	2 846,57	8%	31 053,43		31 053,43						
6146	Ilot des Châtaigniers 2	150 000,00		0%	150 000,00	40 000,00	110 000,00						
6147	Maison Regreny	594 100,00		0%	594 100,00								
7106	Voirie	621 600,00	202 169,27	33%	419 430,73	165 100,00	254 330,73	18 474,00	4 411,44	24%	14 062,56	14 062,00	0,56
7108	Digues et levées	50 000,00		0%	50 000,00		50 000,00						
7110	Mouillages	12 265,00		0%	12 265,00	6 265,00	6 000,00						
7117	Aménagement du littoral	68 774,00		0%	68 774,00	66 574,00	2 200,00						
7132	Réseaux	13 605,00	9 832,26	72%	3 772,74	1 050,00	2 722,74						
8139	Espaces verts	10 000,00		0%	10 000,00		10 000,00						
	TOTAL	2 639 820,00	317 501,83	12%	2 312 318,17	566 326,00	1 161 892,17	60 847,00	6 030,51	10%	54 816,49	14 062,00	40 754,49

L'opération d'équipement « n°7106 – Voirie » représente, à elle seule, 64 % des dépenses d'équipement réalisées.

Les montants des Restes à Réaliser (RAR), en matière de dépenses, sont très significatifs et représentent 21 % des dépenses budgétisées et 178 % des dépenses réalisées.

IX.2.2 Budgétisées en 2021

Pour l'année 2021, les opérations d'équipement de la commune des Portes-en-Ré budgétisées, y compris les restes à réaliser reportés de 2020, sont les suivantes :

N°	Intitulé	2021	
		Dépenses	Recettes
146	Aménagement du Gros-Jonc	140 500,00	28 641,00
147	Base nautique	133 350,00	
152	Mise en valeur du patrimoine	2 160,00	
153	Tennis	8 620,00	
154	Cimetière	25 000,00	
155	HLM	2 810,00	
159	Droits des sols	37 759,00	
160	Acquisition de terrain	60 000,00	
161	Plan communal de sauvegarde	8 000,00	
4131	Acquisition de matériels	26 546,00	
4132	Matériel roulant	102 940,00	6 000,00
6029	Mairie	234 792,00	
6107	Locaux scolaires	34 970,00	
6113	Salle polyvalente	315 300,00	18 400,00
6127	Pompiers	32 000,00	
6137	Bâtiments publics	88 290,00	
6138	Ateliers municipaux	250 000,00	
6144	Ilot du Haut des Treilles	21 500,00	
6145	Eglise	5 000,00	
6146	Ilot des Châtaigniers 2	120 000,00	19 970,00
6148	Evêché	20 000,00	
6149	Phare de Trousse-Chemise	5 000,00	
7106	Voirie	919 110,00	36 628,00
7108	Digues et levées	50 000,00	
7110	Mouillages	6 265,00	
7111	PAPI	5 000,00	
7117	Aménagement du littoral	96 574,00	
7132	Réseaux	21 645,83	
8139	Espaces verts	50 000,00	
TOTAL		2 823 131,83	109 639,00

Les quatre opérations d'équipement :

- « n°7106 – Voirie »,
- « n°6113 – Salle polyvalente »,
- « n°6138 – Ateliers municipaux »,
- « n°6029 – Mairie » pour la réhabilitation et la mise aux normes du bâtiment de la Mairie,

représentent 61 % des dépenses d'équipement budgétisées.

Rappel des échanges avec la Municipalité précédente

Question : le passage, au cours de l'année 2018, de la commune des Portes-en-Ré en station de tourisme va lui apporter un surplus de recettes évalué, en année pleine, à 400 000 € environ ? Quelle utilisation de cette nouvelle manne financière envisagez-vous ? Pour mémoire le Conseil d'Administration de l'Association des Contribuables du Nord de l'île de Ré est favorable à une utilisation dans des programmes permettant l'installation de résidents principaux sur la commune (idéalement jeunes avec des enfants) – il nous semble que la politique d'Habitation à Loyers Modérés, pour très utile qu'elle ait été et qu'elle soit encore, trouvera rapidement ses limites - et favorisant le maintien, ou l'installation, de professionnels (et notamment de professionnels des professions du bâtiment) sur la commune.

Réponse : Monsieur le Maire pense que cette ressource supplémentaire devrait être prioritairement utilisée : pour la réalisation d'une nouvelle caserne de pompier, pour la réfection des alentours de la salle des Marais de la Prée. De plus il estime que seuls les projets de logement ayant un caractère d'utilité publique (logement d'employés municipaux, logement d'un médecin...) doivent être envisagés, la commune n'a ni les compétences, ni les capacités financières pour initier de s programmes permettant l'installation de résidents principaux sur son territoire, hormis les programmes d'Habitation à Loyers Modérés en partenariat avec les partenaires habituels (CDC, bailleurs sociaux) et que, de toute façon, ce n'est pas son rôle.

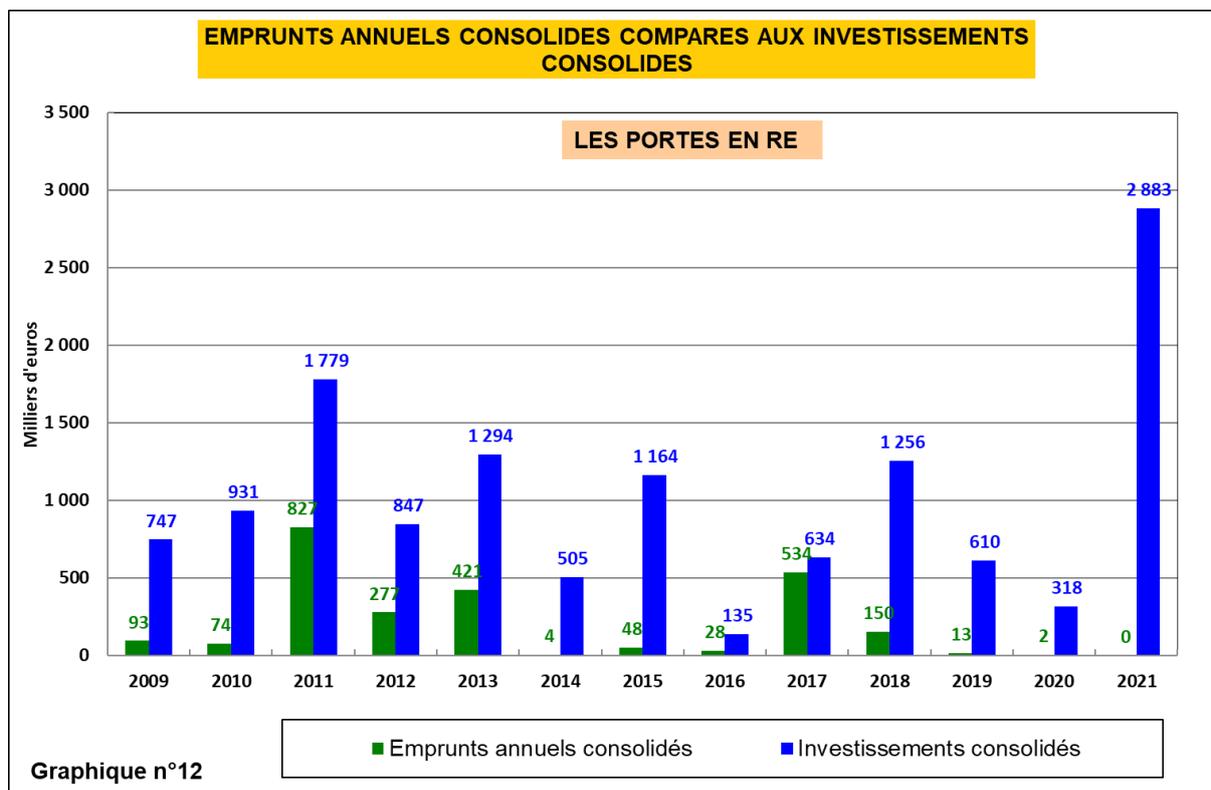
Echanges avec la Municipalité précédente

Question : où en est la création d'une zone d'activités sur la commune des Portes-en-Ré ? Si ce projet est toujours en cours, est-il porté par la commune des Portes-en-Ré et/ou par la Communauté de Communes de l'île de Ré ? La possibilité de créer une zone franche sur la commune des Portes-en-Ré fut évoquée, en octobre 2016, lors d'un atelier thématique à la Communauté de Communes de l'île de Ré : cette idée est-elle toujours d'actualité ? Enfin d'une façon plus générale, pensez-vous qu'il soit nécessaire que chaque commune du Nord de l'île de Ré ait sa propre zone d'activité ou pensez-vous qu'il puisse être intéressant, sur le plan financier notamment, que, par exemple, les communes d'Ars-en-Ré et/ou Saint-Clément-des-Baleines et/ou Les-Portes-en-Ré envisagent une ou des zones d'activités communes ?

Réponse : ce projet est au point mort et toute évolution favorable, sur le territoire de la commune des Portes-en-Ré, semble irréaliste du point de vue de Monsieur le Maire.

IX.3 Investissements comparés aux emprunts annuels

Ce graphique montre quelles ont été les évolutions parallèles des dépenses d'investissements consolidées et des emprunts consolidés contractés, réalisés de 2009 à 2020 et prévus en 2021 (y compris les restes à réaliser de 2020).



On notera que sur toute la période étudiée les montants empruntés sont systématiquement inférieurs aux montants des investissements.

D'autres flux financiers entrants ont donc permis le financement de ces derniers.

IX.4 Evolution et compatibilité des principaux flux entrants et sortants

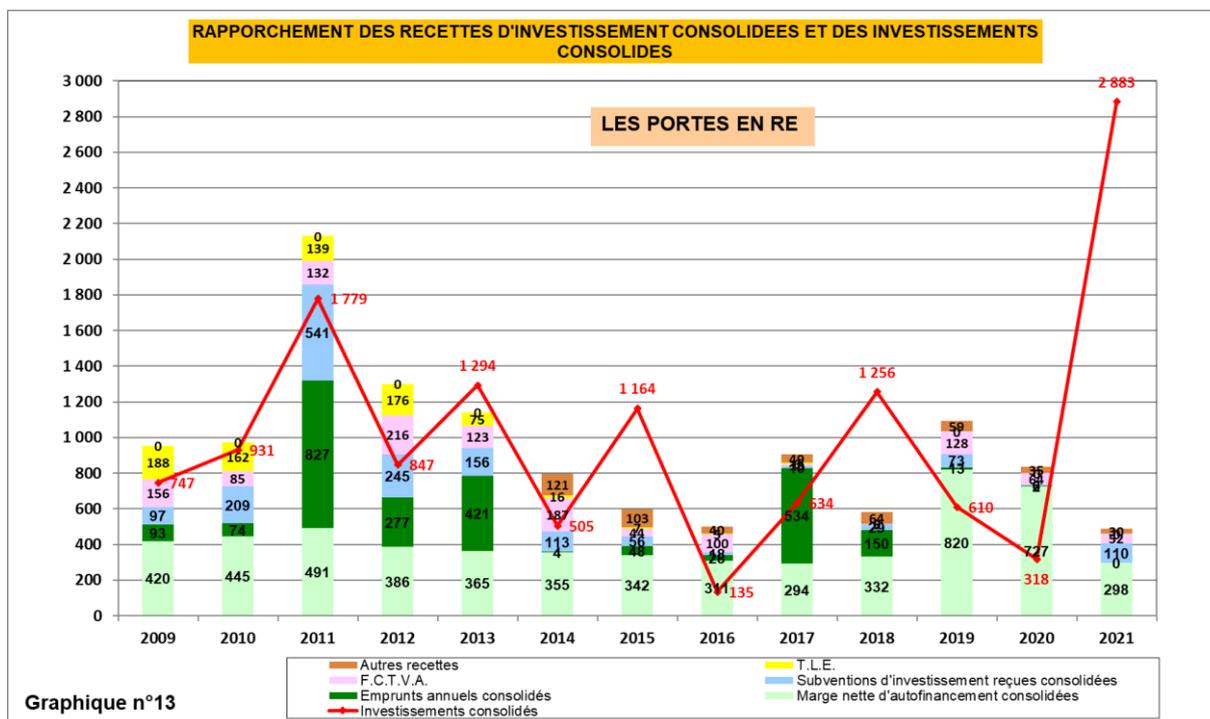
Avant de traiter cette question il nous semble important de rappeler que trop souvent les élus locaux justifient certains investissements grâce aux subventions obtenues, subventions diminuant d'autant le prix à payer. Vrai au niveau de la commune, mais faux et tendancieux au niveau des contribuables, car ce sont bien eux qui, par leurs impôts aux Départements, aux Régions ou à l'Etat, financent indirectement lesdites subventions. L'obtention de celles-ci se fait certes suivant des décisions administratives, mais on ne peut passer sous silence l'impact des relations existant entre les élus qui souvent, ont des responsabilités non seulement locales, mais également aux niveaux administratifs supérieurs. Un élu ne peut rester insensible aux services rendus lors des votes quels qu'ils soient ! Un investissement devrait être engagé uniquement dans la mesure où il est indispensable et non en raison des subventions reçues. Ce n'est hélas pas toujours le cas.

IX.4.1 Comparaison des principaux flux entrants et sortants

Les investissements, qui sont des flux sortants, sont financés par les flux entrants suivants :

- les ressources directes de la section investissement : subventions, Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (F.C.T.V.A.) et Taxe Locale d'Equipeement (T.L.E.) essentiellement,
- la marge nette d'autofinancement provenant de la section fonctionnement,
- si nécessaire par un recours à l'emprunt,
- parfois par l'aliénation de certains biens communaux comme ceci a été rappelé précédemment (flux exceptionnel non récurrent).

Le graphique ci-dessous permet de comparer, chaque année, la somme des recettes d'investissement dont a bénéficié la commune aux investissements réalisés ou prévus pour 2021 (y compris les restes à réaliser de 2020).



Il montre à vue d'œil qu'il y aurait un manque de financement des flux sortants par les flux entrants en 2013, 2015, 2018 et 2021.

IX.4.2 Soldes de trésorerie

Comme le montre le tableau ci-dessous, peut-être plus explicite et facile à comprendre que le graphique précédent car les différents calculs sont précisés, ce sont les « excédents » des exercices précédents qui permettent de faire face à ces « manques » en dégagant un solde de trésorerie :

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
(1) Recettes d'investissement consolidées	441	455	812	637	354	437	209	163	78	98	259	106	192
(2) Investissements consolidés	747	931	1 779	847	1 294	505	1 164	135	634	1 256	610	318	2 883
(3) Besoin de financement = (1) - (2)	-306	-476	-967	-210	-940	-68	-955	28	-556	-1 157	-351	-212	-2 692
(4) Marge nette d'autofinancement consolidée	420	445	491	386	365	355	342	311	294	332	820	727	298
(5) Solde du besoin de financement = (3) - (4)	114	-31	-475	175	-575	287	-613	338	-262	-825	469	515	-2 394
(6) Emprunts annuels consolidés	93	74	827	277	421	4	48	28	534	150	13	2	0
(7) Solde de trésorerie = (5) + (6)	208	43	352	452	-154	292	-565	367	272	-675	482	517	-2 394
(8) Solde cumulé de trésorerie sur la période	208	250	602	1 054	900	1 192	627	993	1 266	590	1 073	1 590	-804

Bien entendu, ces soldes de trésorerie sont théoriques puisqu'ils font abstraction de la situation des années antérieures et plus particulièrement de la situation cumulée à la fin de l'exercice 2008 (excédents ou déficits de fonctionnements ou d'investissements reportables sur 2009).

X. DISPONIBILITES

X.1.1 Fonds de roulement

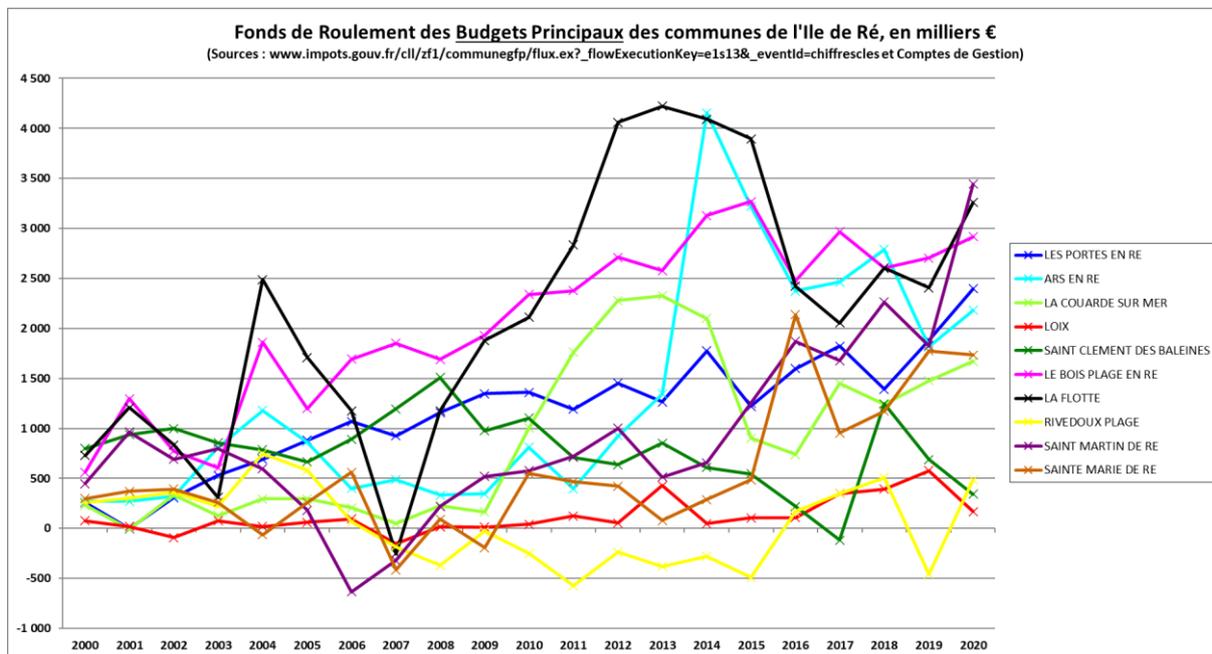
Le « Mémento financier et fiscal du Maire », publié en avril 2008 par la Direction Générale des Finances Publiques, en donne la définition suivante : « C'est la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (les dotations et réserves, les subventions, les emprunts) et les immobilisations (les investissements réalisés et en cours de réalisation). Cette différence correspond, en comptabilité budgétaire, à la somme des excédents définitifs que la commune a dégagés au cours du temps. »

D'un point de vue pratique, un Fonds de Roulement positif permet à la collectivité locale de couvrir le décalage entre les encaissements de recettes et les paiements de dépenses de son cycle normal de fonctionnement et le solde éventuel contribue à former sa trésorerie nette : elle dispose alors « d'un matelas financier ».

A l'inverse un Fonds de Roulement nul ou négatif prive la collectivité locale d'une certaine « aisance financière » et met sa trésorerie sous pression.

X.1.1.1 Fonds de roulement du Budget Général

On peut donc calculer les Fonds de Roulement de toutes les collectivités locales de l'île de Ré à partir des Comptes de Gestion à notre disposition ou les récupérer directement sur le site Internet de l'Administration Fiscale française (www.impots.gouv.fr/cil/zf1/communegfp/flux.ex).



On constatera que la commune des Portes-en-Ré a vu sur cette période son Fonds de Roulement croître globalement et atteindre, à la fin de l'année 2020, 2,397 M€.

L'excédent définitif que la commune a dégagé au cours du temps, pour reprendre la formule du « Mémento financier et fiscal du Maire », représente ainsi à la fin de l'année 2020, par rapport aux données du Compte Administratif du Budget Principal :

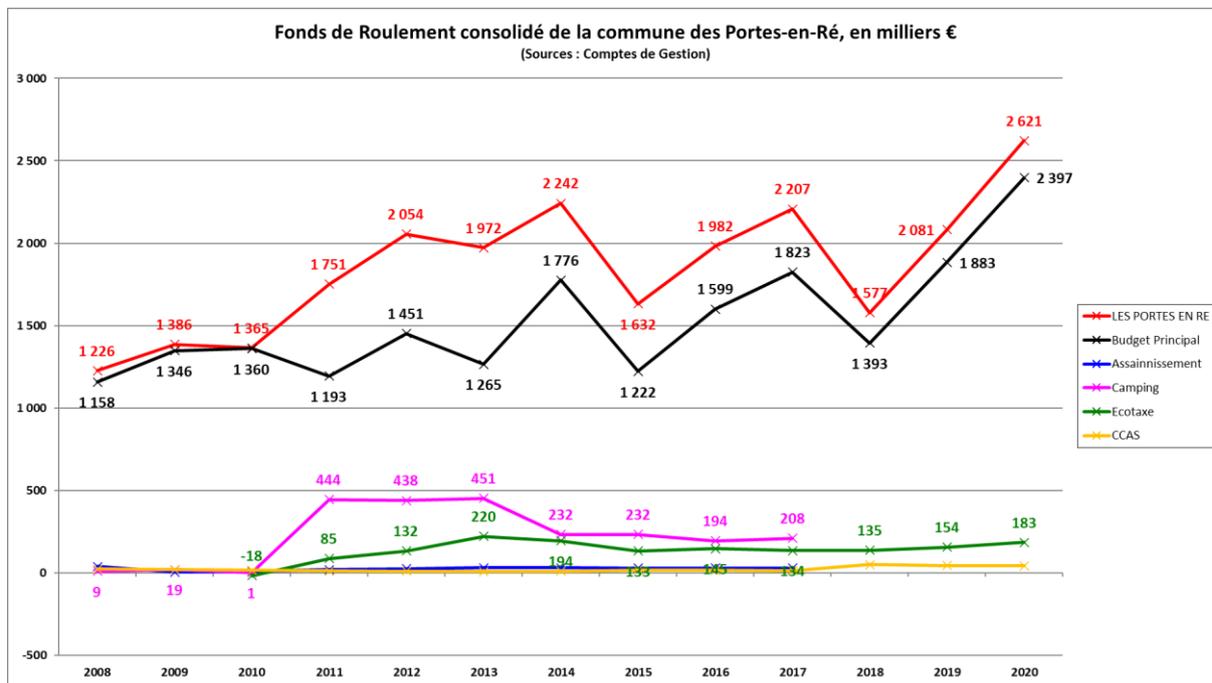
- 1 année de recettes réelles de fonctionnement,
- plus de 15 mois de recettes fiscales,
- plus de 2,5 années de dépenses réelles d'investissement (moyenne de 2010 à 2020).

Nous pouvons donc réitérer notre remarque des années précédentes : « *Le recours à de nouveaux endettements est justifié (par l'équipe municipale précédente) par le niveau, historiquement bas, des concours finançant des biens immobiliers. Nous aurions préféré constater la mise en place d'une politique de gestion globale de la trésorerie de la commune, tenant compte des excédents accumulés* ».

X.1.1.2 Fonds de roulement consolidé

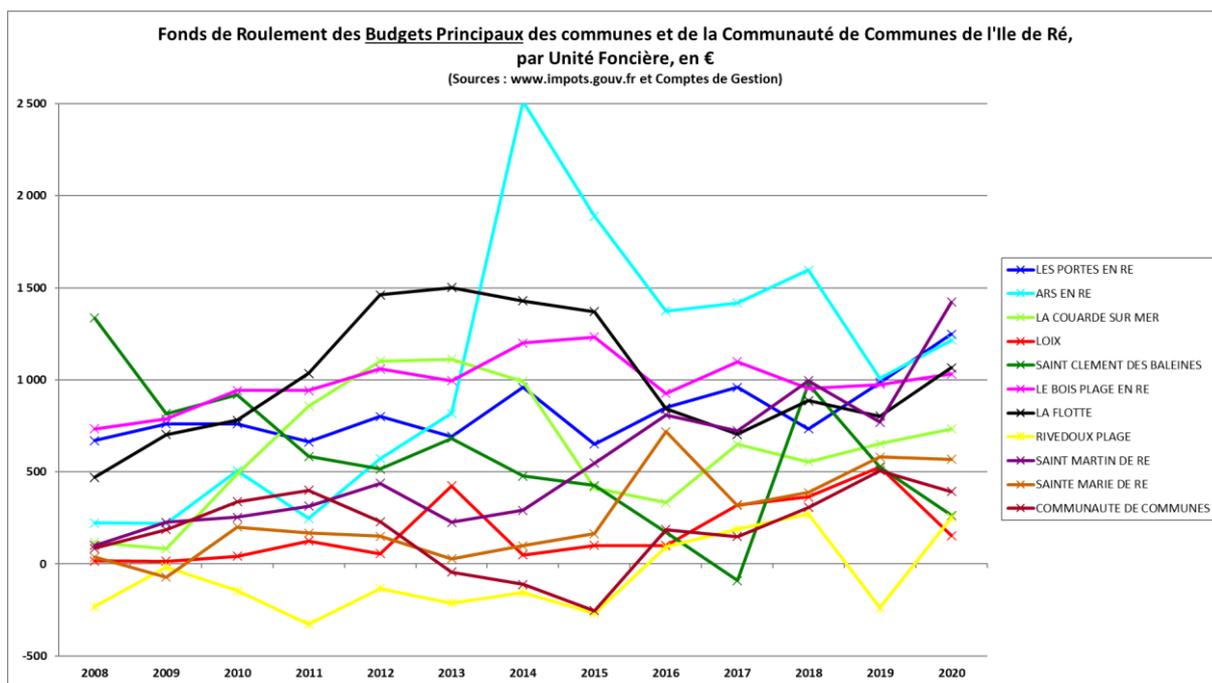
Si on s'intéresse au Fonds de Roulement consolidé de la commune des Portes-en-Ré, agrégation des Fonds de Roulement de son Budget Principal et de ses Budgets Annexes, on constate, sur le graphique ci-dessous :

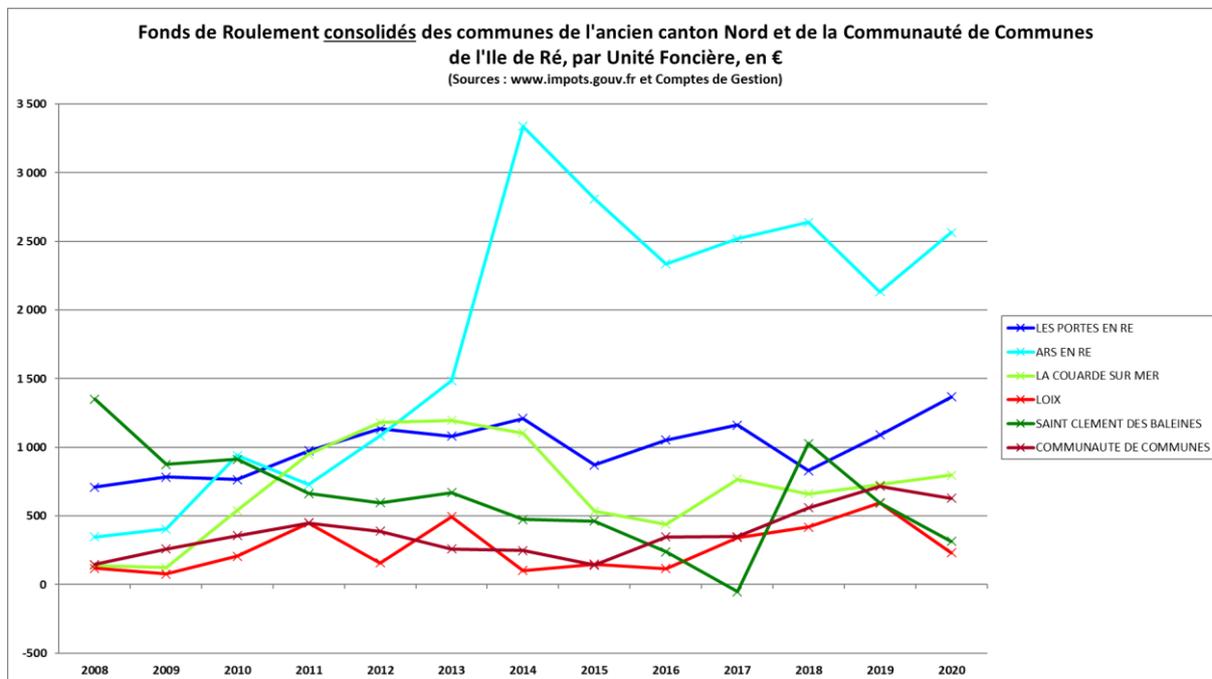
- qu'il est positif sur toute la période étudiée (tracé en rouge),
- qu'il est l'agrégation :
 - o du Fonds de Roulement du Budget Principal (tracé en noir) également positif sur toute la période d'observation,
 - o des Fonds de Roulement « significatifs » des Budgets Annexes Ecotaxe (tracé en vert) et Camping Municipal (tracé en mauve) en situations positives et donc également favorables sur toute la période observée (sauf en 2010 pour l'Ecotaxe),
 - o et des Fonds de Roulement « anecdotiques » des Budgets Annexes Assainissement (tracé en bleu) et Centre Communal d'Action Sociale (tracé en jaune).



La situation financière de la commune des Portes-en-Ré, vis-à-vis de cet indicateur, est donc très favorable.

X.1.1.3 Fonds de roulement consolidé par Unité Foncière





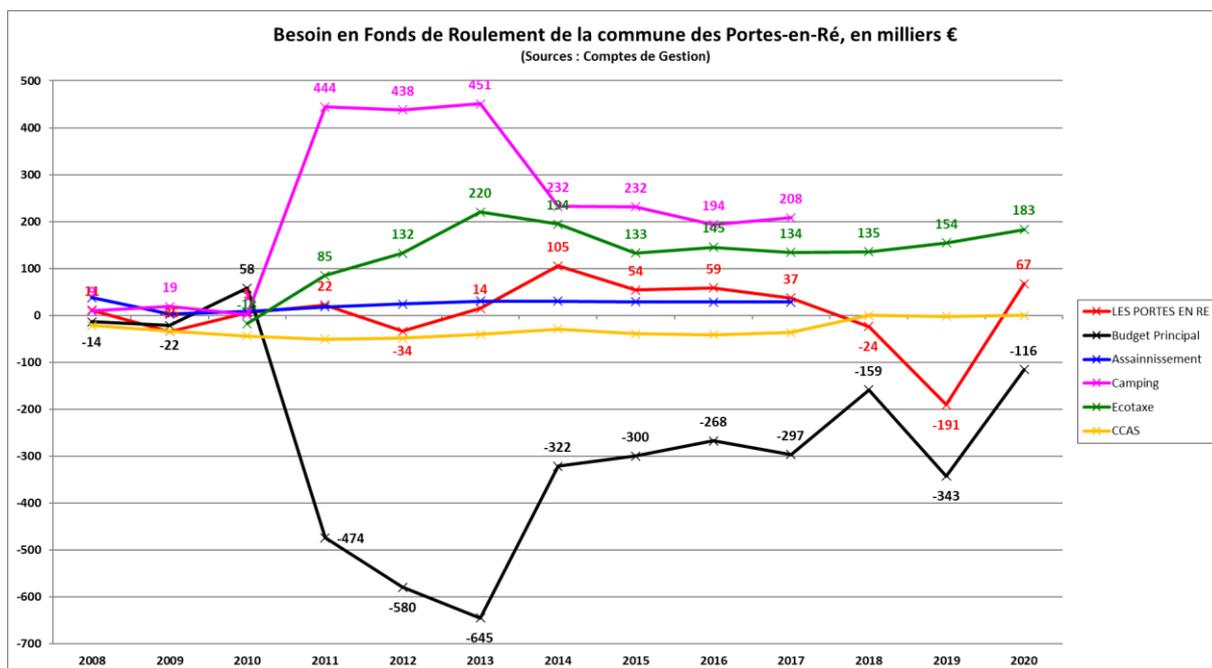
Cet indicateur permet de faire des comparaisons entre les différentes collectivités locales de l'île de Ré : calculé de façon consolidée ou non-consolidée, celui de la commune des Portes-en-Ré est ainsi en position globalement favorable sur toute la période étudiée.

X.1.2 Besoin en fonds de roulement

Le « Mémento financier et fiscal du Maire », évoqué précédemment, donne du Besoin en fonds de roulement (BFR) la définition suivante : « Le BFR représente, à la fin d'un exercice comptable, l'excédent des crédits consentis aux redevables de la collectivité (restes à recouvrer) sur les crédits obtenus de ses créanciers (fournisseurs, État). Une créance crée un besoin de financement ; la collectivité a constaté un produit, mais ce produit n'a pas encore été recouvré. À l'inverse, une dette génère une ressource ; dans ce cas, la collectivité a effectivement enregistré une charge, mais celle-ci n'a pas encore été payée. Un BFR négatif constitue une ressource. En effet, cela signifie que les sommes non encore décaissées sont supérieures aux sommes non encore encaissées. »

L'illustration de cet indicateur est la suivante :

- les deux Budgets Annexes « significatifs » Camping Municipal (tracé mauve) et Ecotaxe (tracé vert) sont en territoire positif et signent une situation défavorable (besoin de financement),
- le Budget Principal (tracé noir) est en territoire négatif (sauf en 2010) et signe une situation favorable (ressources disponibles),
- l'agrégation de tous ces budgets (tracé rouge) évolue majoritairement en territoire positif (besoin de financement) mais proche d'une position d'équilibre, était sur une tendance favorable à partir de 2018 et a connu une inversion de tendance en 2020.

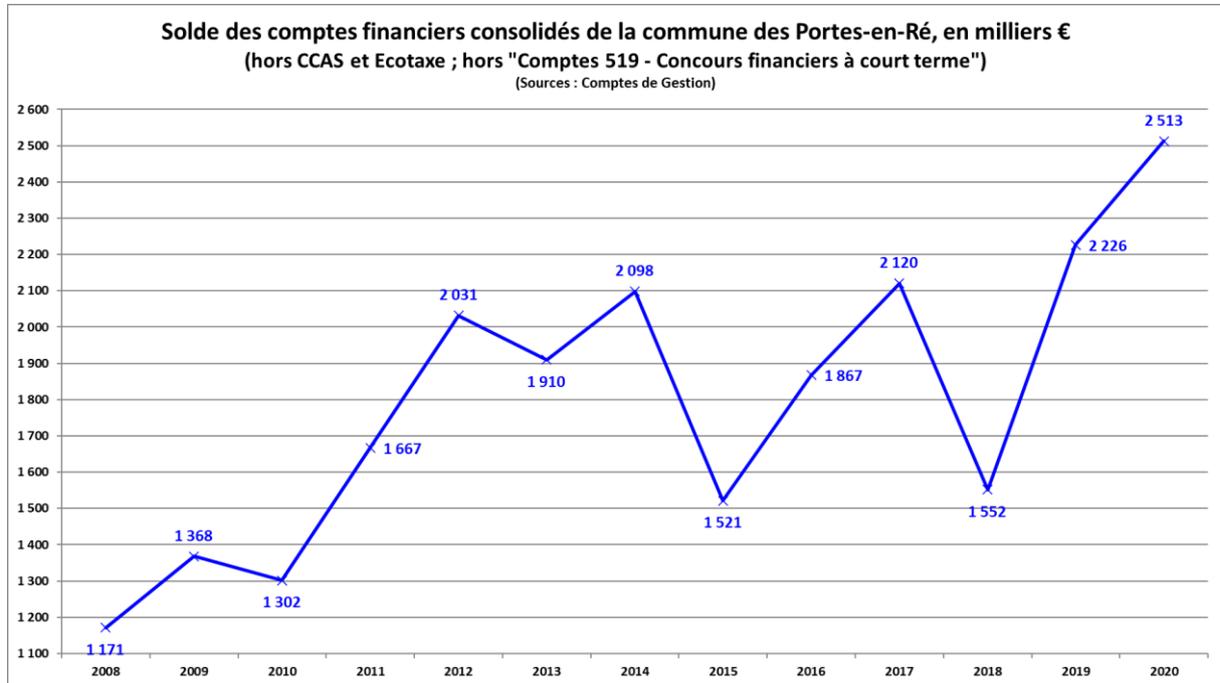


X.1.3 Comptes des Classes 5, 451, 452 et 453

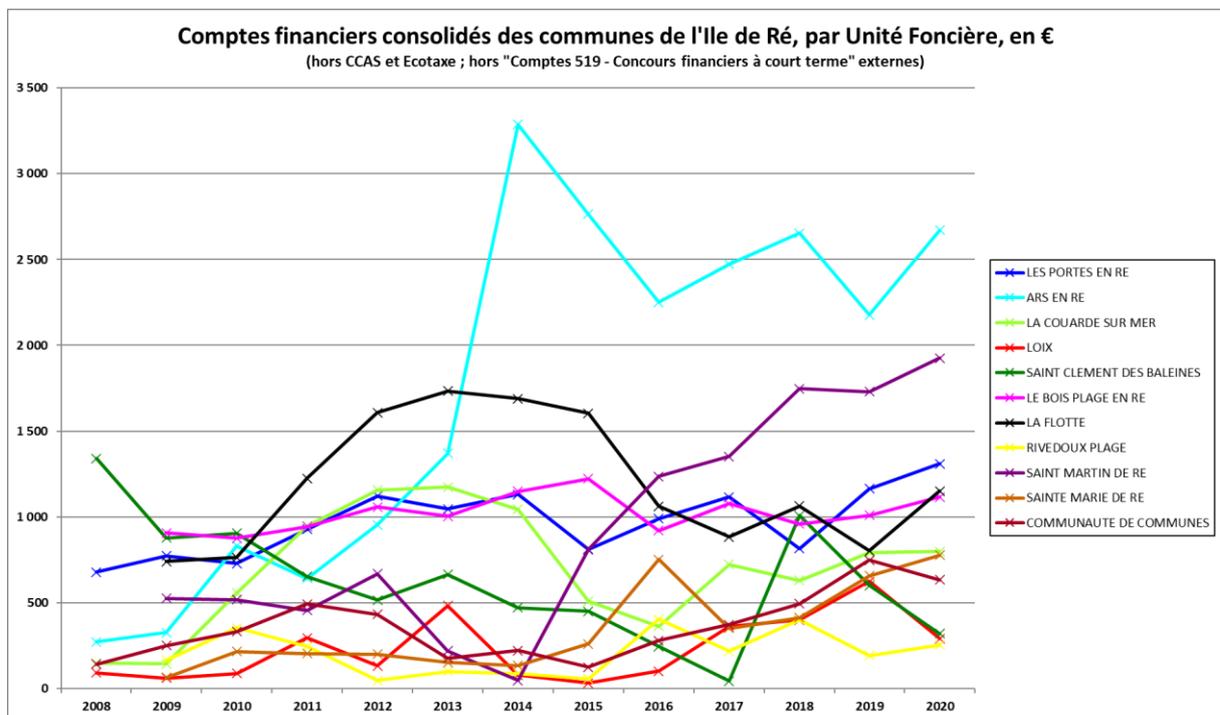
X.1.3.1 Classe 5 – Comptes financiers

Les comptes de la « Classe 5 – Comptes financiers » « enregistrent les mouvements de valeurs en espèces, chèques, ainsi que les opérations faites avec le Trésor, les banques et les établissements financiers ; par extension, les comptes financiers comprennent les comptes relatifs aux placements de trésorerie autorisés » pour reprendre la définition de l'Instruction Budgétaire et Comptable M14.

Ils sont donc le reflet de la trésorerie disponible ou mobilisable de la collectivité locale.



Comme le montre ce graphique la trésorerie disponible ou mobilisable consolidée de la commune des Portes-en-Ré est très largement positive sur la période étudiée et est comprise entre 1,2 M€ en 2008 et 2,5 M€ en 2020. Cette trésorerie est exclusivement portée par le Budget Principal.



Les comptes financiers consolidés rapportés au nombre d'Unités Foncières permettent de faire des comparaisons entre les différentes collectivités locales de l'île de Ré : celui de la commune des Portes-en-Ré est ainsi en position globalement favorable sur toute la période étudiée.

X.1.3.2 Classe 45 – Services à comptabilité distincte rattachée

La « Classe 45 – Services à comptabilité distincte rattachée » regroupe notamment les comptes :

- « 451 - Compte de rattachement avec... (à subdiviser par Budget Annexe) »,
- « 452 – Centre Communal d'Action Sociale (C. C. A. S.) rattaché »,
- et « 453 - Caisse des écoles rattachée ».

Ces trois comptes peuvent être :

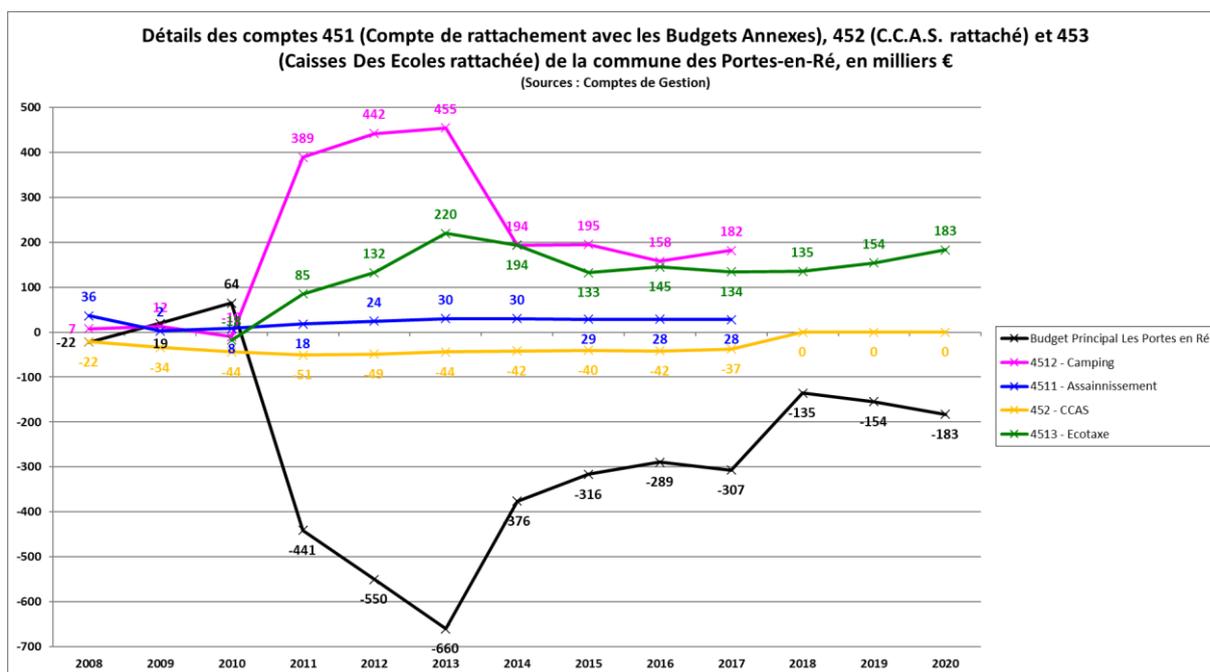
- créancier dans le Budget Principal d'une commune, ce qui signifie de façon imagée que ce budget « doit de l'argent » au(x) Budget(s) Annexe(s), au C. C. A. S. ou à la Caisse des écoles,
- débiteur dans le Budget Principal d'une commune, ce qui signifie de façon imagée que ce budget « a avancé de l'argent » au(x) Budget(s) Annexe(s), au C. C. A. S. ou à la Caisse des écoles.

Bien entendu dans le(s) Budget(s) Annexe(s), du C. C. A. S. ou de la Caisse des écoles on retrouvera la ou les positions parfaitement symétriques à celle(s) du Budget Principal.

Ainsi, le graphique suivant illustre ces situations de « trésoreries réciproques » :

- le tracé en noir est celui du Budget Principal de la commune :
 - o lorsqu'il est en zone négative cela signifie qu'il « doit de l'argent » aux autres budgets,
 - o lorsqu'il est en zone positive cela signifie qu'il « a avancé de l'argent » aux autres budgets,
- les autres tracés sont ceux des autres budgets :
 - o lorsqu'ils sont en zone positive cela signifie qu'ils « ont avancé de l'argent » au Budget Principal,
 - o lorsqu'ils sont en zone négative cela signifie qu'ils « doivent de l'argent » au Budget Principal.

Bien entendu le cumul de ces différents soldes est égal à zéro.



Comme le montre ce graphique :

- le Budget Principal de la commune des Portes-en-Ré est globalement débiteur, depuis 2011, vis-à-vis de ses Budgets Annexes et notamment vis-à-vis du Budget Annexe Camping Municipal durant les exercices 2011, 2012 et 2013,
- la tendance générale étant à une régularisation de la situation depuis 2014.

Quoi qu'il en soit on peut dire que les équipes municipales précédentes n'abusaient pas de la situation, pour améliorer artificiellement la situation du Budget Principal : le solde des comptes financiers du Budget Principal, évoqué au chapitre précédent, est toujours resté très largement supérieur au montant de sa dette nette vis-à-vis des Budgets Annexes sur la période étudiée.

Aux Portes-en-Ré, le 22 juillet 2021.

Pour l'Association des Contribuables du Nord de l'île de Ré.
Le Président.

**ANNEXE A LA RADIOSCOPIE DE LA
SITUATION FINANCIERE DE LA
COMMUNE DES PORTES-EN-RE DE
2009 A 2020 ET PRÉVISIONS POUR
2021**

XI. METHODOLOGIE

XI.1 Avertissement

Ce document a été établi à partir de données administratives officielles et donc incontestables.

Ce n'est pas un document comptable, ce n'est pas non plus un document administratif, il n'a pas pour objectif de contrôler l'exactitude des comptes de cette collectivité locale.

Son seul objectif est de permettre à toute personne, n'ayant aucune formation financière particulière, mais capable de gérer ses propres comptes, de comprendre la situation financière de la collectivité à laquelle elle appartient, de prendre conscience de son évolution au cours des années, éventuellement de comprendre les problèmes auxquels elle se trouve confrontée. Ainsi elle sera en mesure de poser au Maire ou au responsable financier de cette collectivité, les questions lui apparaissant comme étant les plus importantes.

Il est conseillé aux personnes s'intéressant à cette question de lire auparavant le guide pratique intitulé « VOTRE COMMUNE EST-ELLE BIEN GEREE ? », écrit par Alain LE GRELLE et Thomas KIEFFER, publié par CONTRIBUABLES ASSOCIES (42, rue des Jeûneurs 75077 PARIS CEDEX 02 - Téléphone : 01 42 21 16 24 - www.contribuables.org).

XI.2 Avant-propos

Rappelons quelques raisonnements simples, que certains jugeront peut-être simplistes, mais raisonnements qu'il ne faut néanmoins jamais perdre de vue.

Toute personne vivant grâce à ses propres revenus, ne peut dépenser, au cours d'une année, plus que ce qu'elle reçoit elle-même au titre de ses ressources personnelles. Dans la mesure où ses dépenses sont inférieures à ses ressources, elle dégage chaque année un résultat que l'on appellera par la suite « Marge brute d'autofinancement ».

Dans la mesure où elle dégage effectivement chaque année une marge, elle sera en mesure d'acheter certains biens d'équipements, avec ou sans recours à l'emprunt.

Si elle a recours à un ou plusieurs emprunts, elle aura à rembourser chaque année les annuités de ces derniers : capital plus intérêts. Encore faudra-t-il que sa « marge brute d'autofinancement », si elle existe, soit suffisante pour lui permettre d'honorer ses engagements.

Il faut également rappeler que toute personne responsable de ses propres finances doit prévoir, à court ou moyen terme, le renouvellement de certains de ses biens d'équipements en fonction de leur usure (voiture, télévision, réfrigérateur...). Elle devra donc prévoir, au moins en partie, le financement de ces futurs investissements.

Toute personne vraiment responsable doit aussi avoir, à titre de référence, un regard précis sur son passé financier : ressources, dépenses, investissements, endettement et donc engagement à moyen terme.

Elle doit être capable de mener une réflexion réaliste sur son proche avenir, sur ses besoins financiers et son aptitude à en disposer. Il en est souvent ainsi, du moins peut-on l'espérer, car il s'agit là, rappelons-le, de situations personnelles.

Mais si cela est vrai pour chacun d'entre nous, et nous y sommes d'autant plus sensibles qu'il s'agit là de notre argent, c'est également vrai pour toute famille, pour toute société et bien entendu pour toute collectivité locale car, là encore, il s'agit de notre argent.

Est-il alors politiquement incorrect de demander au Maire, dans quelle mesure la section de fonctionnement participe suffisamment au financement des investissements ?

Dans la mesure où cette participation est insuffisante, est-il politiquement incorrect de lui demander les mesures qu'il compte prendre, à court et moyen terme, afin de redresser la situation ? Mesures d'économies ? Augmentation des impôts locaux ? Recours à de nouveaux emprunts ? Aliénation de certains biens de la commune ?

Tout cela pour dire que toute collectivité locale doit avoir une connaissance approfondie de son passé et en particulier de son passé financier : ressources et dépenses courantes de fonctionnement, ressources et dépenses d'investissement, évolution de son endettement...

Elle doit parfaitement connaître l'état dans lequel se trouve son patrimoine ainsi que ses besoins en matière de renouvellement ou d'entretien.

Elle doit avoir une parfaite connaissance de son budget annuel et de son respect en cours d'année. Elle doit être capable de prévoir de façon réaliste l'évolution probable de ses besoins et de la situation à laquelle elle devra faire face au cours des années à venir.

XI.3 Quelques définitions de base

XI.3.1 Recettes réelles de fonctionnement et recettes réelles de fonctionnement consolidées

Les recettes réelles de fonctionnement comprennent toutes les recettes ayant un caractère annuel régulier qui permettent d'assurer le fonctionnement des services de la commune, notamment les impôts locaux, les dotations de l'Etat, les subventions, les revenus des immeubles...

En sont exclus :

- les atténuations de charges : ce sont des articles, comptabilisés en recettes, qui correspondent à des rabais, des remises, des ristournes et surtout, en ce qui nous concerne, à des remboursements sur les rémunérations du personnel et sur les charges sociales,
- l'excédent de fonctionnement reporté,
- et les opérations d'ordre : transferts « internes » qui, au plan global, n'apportent pas un euro de plus ou de moins à la collectivité.

Pour cette étude nous soustrayons :

- les atténuations de produits : ce sont des articles, comptabilisés en charges, qui correspondent à des reversements et à des dégrèvements divers, notamment, en ce qui nous concerne, sur des impôts et des taxes,
- et les potentiels versements provenant des bénéfices dégagés par des budgets annexes (camping, port de plaisance, zone d'activité...).

La fiscalité en constitue la majeure partie.

Les recettes réelles de fonctionnement consolidées correspondent aux recettes réelles de fonctionnement du Budget Principal de la commune auxquelles nous ajoutons l'apport financier théorique des Budgets Annexes, c'est-à-dire leurs marges nettes d'autofinancement.

XI.3.2 Dépenses réelles de fonctionnement

Ce poste regroupe la totalité des dépenses de fonctionnement des services de la commune, notamment les frais de personnel et les intérêts de la dette.

En sont exclus :

- les atténuations de produits : ce sont des articles, comptabilisés en charges, qui correspondent à des reversements et à des dégrèvements divers, notamment, en ce qui nous concerne, sur des impôts et des taxes,
- les dotations aux amortissements et aux provisions,
- le déficit de fonctionnement reporté,
- le prélèvement pour dépenses d'investissement,
- les travaux d'investissement en régie dont le montant est définitivement imputé en section investissement,
- et les opérations d'ordre : transferts « internes » qui, au plan global, n'apportent pas un euro de plus ou de moins à la collectivité.

Pour cette étude nous soustrayons les atténuations de charges : ce sont des articles, comptabilisés en recettes, qui correspondent à des rabais, des remises, des ristournes et surtout, en ce qui nous concerne, à des remboursements sur les rémunérations du personnel et sur les charges sociales.

Les charges de personnel en constituent la majeure partie.

XI.3.3 Charges courantes de fonctionnement

Cette notion se distingue de la précédente par l'exclusion des intérêts de la dette qui, fonction de l'importance du recours à l'emprunt pour le financement des investissements réalisés, ne correspondent pas à des charges liées au fonctionnement proprement dit des services.

XI.3.4 Marge brute d'autofinancement

C'est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les charges courantes de fonctionnement. Elle doit permettre de payer les annuités de remboursement de la dette (intérêts et capital).

XI.3.5 Marge nette d'autofinancement

C'est la marge brute d'autofinancement moins l'annuité de remboursement de la dette (intérêts et capital). Elle constitue un excédent disponible qui se rajoute à d'autres ressources pour le financement des investissements.

XI.3.6 Unités Foncières

La comparaison directe de données financières de collectivités locales de tailles différentes n'apporte généralement pas d'informations probantes.

Il faut donc les ramener :

- au nombre d'habitants : les communes de l'île de Ré comptant jusqu'à 80 % de résidences secondaires sur leur territoire, les données financières divisées par cet indicateur ne nous semblent pas probantes,
- ou à la population définie par la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : cet indicateur, qui est égal à la population totale communale augmentée d'un habitant par résidence secondaire, ne nous semble pas pouvoir donner non plus d'informations satisfaisantes,
- ou au nombre d'Unités Foncières : cet indicateur, développé par votre association, comptabilise le nombre de propriétés foncières potentiellement soumises à la Taxe d'Habitation et à la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et permet une comptabilisation du nombre de résidences (principales et secondaires) ; cet indicateur, tout imparfait qu'il soit (il s'exonère des capacités contributives des résidents, il ne tient pas compte de l'apport financier des professionnels...), permet d'attribuer à chaque propriété foncière bâtie, quelle que soit sa consistance et son mode d'occupation, sa quote-part de données financières.

Dans la suite de cette étude, les comparaisons entre collectivités locales seront faites systématiquement par rapport au nombre d'Unités Foncières.

XI.4 Méthodologie retenue

Nous suivrons les principes généraux de la méthode décrite dans le guide pratique « Votre commune est-elle bien gérée ? » en nous préoccupant uniquement des flux financiers annuels entrant dans les comptes de la collectivité locale, soit les recettes, ainsi que des flux sortant des comptes de la collectivité locale, soit les dépenses.

Nous distinguerons les recettes et les dépenses de fonctionnement, des recettes et des dépenses d'investissement.

Nous ne nous préoccuperons pas, au début de cette étude, des excédents ou déficits de fonctionnement ou d'investissement annuels ou encore des virements de comptes à comptes (opérations d'ordre) car il ne s'agit là que de transferts « internes » qui, au plan global, n'apportent pas un euro de plus ou de moins à la collectivité. Considérons à titre d'exemple les dépenses d'amortissement (article 68) : elles sont comptabilisées en charges dans la section de fonctionnement mais en produits dans la section d'investissement ; c'est un transfert de compte à compte qui ne change en rien l'enrichissement ou l'appauvrissement de la collectivité.

Par contre, afin de contrôler l'équilibre de ces différents flux financiers dans le temps, nous tiendrons compte, en fin d'étude, des excédents ou déficits au début de la période retenue.

Ainsi, comme le radiologue face à son écran, grâce aux tableaux et graphiques présentés ci-après nous serons en mesure de suivre l'évolution (amélioration ou détérioration) des principaux indicateurs financiers de la commune. Nous pourrions alors nous poser les bonnes questions et rencontrer le Maire et/ou la personne en charge des finances afin de connaître sa position.

XI.5 Transparence financière

Les documents budgétaires de la commune des Portes-en-Ré, pour les années 2020, 2021 et pour les années antérieures, ne sont pas disponibles, à la date de la présente étude, sur le site Internet de la Mairie, permettant à tous les résidents / contribuables de consulter, en libre accès, ces informations financières de base.

Elle pourrait, en la matière, s'inspirer avantagement des bonnes pratiques des communes d'Ars-en-Ré et de Loix.

Par contre sont disponibles la « Note de présentation brève et synthétique » du Compte Administratif 2020 et du Budget Primitif 2021 du Budget Principal de la commune et du Budget Annexe « Ecotaxe ».

XII. LES DIFFERENTS BUDGETS DE LA COMMUNE DES PORTES-EN-RE

Au 31 décembre 2020, la commune des Portes-en-Ré suivait et gérait trois budgets différents :

- le Budget Général ou Budget Principal,
- le Budget Annexe de l'Ecotaxe,
- le Budget Annexe du Centre Communal d'Action Social (C. C. A. S.).

Pour mémoire :

- le « Camping de la Prée » est passé en Délégation de Service Public au 1^{er} janvier 2018 et n'est donc plus suivi dans un Budget Annexe,
- les éléments concernant « l'Assainissement » sont intégrés au Budget Général de la commune depuis le 1^{er} janvier 2018 et ne sont donc plus suivis dans un Budget Annexe.

XII.1 Généralités

Pour l'année N :

- au cours du premier trimestre, le Conseil Municipal vote autant de Budgets Primitifs qu'il y a de Budgets (Général et Annexes),
- en cours d'année le Conseil Municipal vote, autant que nécessaire, des adaptations aux Budgets Primitifs sous forme de Décisions Modificatives qui sont reprises dans des Budgets Supplémentaires,
- au cours du premier trimestre de l'année N+1, le Conseil Municipal vote les Comptes Administratifs (autant qu'il y avait eu de Budgets Primitifs) qui reprennent les éléments financiers définitifs des budgets.

XII.2 Budget Général ou Budget Principal

C'est le budget de la commune proprement dit.

XII.3 Budget Annexe du « Camping de la Prée »

Depuis le 1^{er} janvier 2018 ce camping est géré par une société extérieure (SEASONOVA) dans le cadre d'une Délégation de Service Public : ses données financières individualisées n'apparaissent donc plus à compter de cette date.

Pour mémoire, depuis quelques années, comme le rappelait la « Note de présentation brève et synthétique du compte administratif 2017 » et comme on pouvait le calculer, conformément à l'Annexe n°13 - Bilan et compte de résultat de l'Instruction Budgétaire et Comptable M4, le « Résultat de l'exercice » était régulièrement déficitaire :

- déficit de 3,0 k€ en 2017,
- déficit de 22,9 k€ en 2016,
- bénéfice de 5,8 k€ en 2015,
- déficit de 4,9 k€ en 2014 ;

Ces résultats financiers auront probablement, pour partie, contribué à la décision de confier la gestion de cet équipement municipal à une société spécialisée dans l'hôtellerie de plein air.

En 2020 :

- l'emprunt bancaire de 700 k€, contracté en 2011 pour l'aménagement du « Camping de la Prée », repris dans le Budget Général de la commune au 1^{er} janvier 2018, a engendré :
 - o le remboursement de 23,0 k€ de capital,
 - o et le paiement de 21,5 k€ d'intérêts,
 - o soit un total de 44,5 k€,
- le délégataire a versé un acompte de 30 k€ HT, correspondant au minimum garanti contractuellement ; ce versement sera complété en 2021 d'un solde de 21,7 k€ HT calculé conformément aux clauses du contrat ; soit un total de 51,7 k€ HT (pour mémoire la redevance annuelle est plafonnée à 60 k€ HT).

Le passage en Délégation de Service Public du « Camping de la Prée » aura donc permis :

- de retrouver un résultat positif pour cet équipement, le montant des intérêts payés étant inférieur au montant total de la redevance liée à l'exercice 2020,
- et un impact positif sur la trésorerie de la commune, le cumul du montant des intérêts payés et du remboursement du capital étant inférieur au montant total de la redevance liée à l'exercice 2020.

XII.4 Budget Annexe « Ecotaxe »

Ce budget permet de suivre la gestion de l'Ecotaxe de la commune des Portes-en-Ré.

Pour mémoire en 2020, on y retrouve :

- dans la Section de Fonctionnement :
 - o en recettes réelles : la quote-part annuelle versée par la Communauté de Communes de l'Île de Ré sur le produit de l'écotaxe prélevé lors du passage du pont de l'Île de Ré (76,0 k€),
 - o en dépenses réelles : une série de charges autorisées par la législation (47,3 k€),
- dans la Section d'Investissement :
 - o en recettes réelles : néant,
 - o en dépenses réelles : néant.

En 2020, le résultat, calculé conformément à l'annexe n°8 du Tome 2 – Annexes de l'Instruction Budgétaire et Comptable M14, est bénéficiaire de 18,0 k€.

Pour 2021, la « Note de présentation brève et synthétique » fait notamment état de l'acquisition, au titre de l'investissement, d'un tractopelle, d'un véhicule de type pick-up et d'un broyeur.

Il n'y a pas d'endettement.

Votre association :

- assure une analyse sur le plan formel de ce budget,
- ses éléments ne sont ni repris dans l'étude qui précède, ni consolidés par ses soins avec les éléments de la commune proprement dits.

XII.5 Budget Annexe « Centre Communal d'Action Social (C. C. A. S.) »

Ce budget, d'importance modeste, permet de suivre la gestion du Centre Communal d'Action Social (C. C. A. S.) de la commune des Portes-en-Ré.

On y retrouve notamment, en recettes, le montant de l'éventuelle subvention annuelle versée par la commune.

En 2020 :

- le résultat, calculé conformément à l'annexe n°8 du Tome 2 – Annexes de l'Instruction Budgétaire et Comptable M14, est déficitaire de 2,2 k€ ; mais ce budget bénéficiait d'un confortable excédent de fonctionnement reportable de 38,6 k€,
- il n'y a eu ni recettes, ni dépenses d'investissement.

Au 31 décembre 2020 :

- l'excédent de fonctionnement reportable ressort à 36,4 k€,
- l'excédent d'investissement reportable ressort à 5,0 k€

Il n'y a pas d'endettement.

Votre association assure une vérification de principe de ce budget et ses éléments ne sont ni repris dans l'étude qui précède, ni consolidés par ses soins avec les éléments de la commune proprement dits.

XII.6 Budget Annexe « Assainissement »

Ce budget, devenu anecdotique, a été intégré au Budget Général de la commune des Portes-en-Ré au 1^{er} janvier 2018.

Jusqu'à cette date votre association assurait une vérification de principe de ce budget et ses éléments ne sont ni repris dans l'étude qui précède, ni consolidés avec les éléments de la commune proprement dits.

XIII. RESUMES DES BUDGETS PRIMITIFS (BP) 2021 ET COMPTES ADMINISTRATIFS (CA) 2019 ET 2020

Seules les dépenses et les recettes réelles sont reprises dans ce qui suit.

XIII.1 Budget Général ou Budget Principal

XIII.1.1 Résumés des Comptes Administratifs (CA) 2019 et 2020

L'écart mesure la différence entre les réalisations de 2019 et 2020 : (CA 2020 – CA 2019) / CA 2019.

XIII.1.1.1 Section de fonctionnement

Libellé	CA 2019	CA 2020	Ecart
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Charges à caractère général	439 065,08	394 139,31	-10%
Charges de personnel, frais assimilés	729 171,84	692 959,71	-5%
Atténuations de produits	51 522,00	54 115,00	5%
Autres charges de gestion courante	216 024,83	251 194,75	16%
Total des dépenses de gestion courante	1 435 783,75	1 392 408,77	-3%
Charges financières	35 723,06	34 075,01	-5%
Charges exceptionnelles	0,50	3 375,92	675084%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	1 471 507,31	1 429 859,70	-3%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Atténuations de charges		2 760,95	-
Produits services, domaine et ventes diverses	132 526,39	104 332,02	-21%
Impôts et taxes	1 954 373,80	1 853 720,73	-5%
Dotations et participations	232 470,21	221 220,75	-5%
Autres produits de gestion courante	100 033,73	102 128,96	2%
Total des recettes de gestion courante	2 419 404,13	2 284 163,41	-6%
Produits financiers	33,82	33,82	0%
Produits exceptionnels	10 627,57	5,76	-100%
Total des recettes réelles de fonctionnement	2 430 065,52	2 284 202,99	-6%

XIII.1.1.2 Section d'investissement

Libellé	CA 2019	CA 2020	Ecart
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Immobilisations en cours	17 694,83		-100%
Total des opérations d'équipement	592 380,12	317 501,83	-46%
Total des dépenses d'équipement	610 074,95	317 501,83	-48%
Emprunts et dettes assimilées	128 237,46	130 922,12	2%
Total des dépenses financières	128 237,46	130 922,12	2%
Total des dépenses réelles d'investissement	738 312,41	448 423,95	-39%
RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Subventions d'investissement (hors 138)	73 584,46	6 030,51	-92%
Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		2 297,92	-
Immobilisations incorporelles (sauf 204)	8 530,60		-100%
Immobilisations en cours	2 280,57		-100%
Total des recettes d'équipement	84 395,63	8 328,43	-90%
Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	186 757,21	99 496,62	-47%
Excédents de fonctionnement capitalisés	400 000,00	950 000,00	138%
Total des recettes financières	586 757,21	1 049 496,62	79%
Total des recettes réelles d'investissement	671 152,84	1 057 825,05	58%

XIII.1.2 Résumés du Budget Primitif (BP) 2021 et du Compte Administratif (CA) 2020

Le premier écart calculé mesure le taux de réalisation des prévisions du Budget Primitif de 2020 :
 $(CA\ 2020 - BP\ 2020) / BP\ 2020$.

Le deuxième écart calculé mesure le rapport entre les réalisations de 2020 et les prévisions du Budget Primitif 2021 :
 $(BP\ 2021 - CA\ 2020) / CA\ 2020$.

XIII.1.2.1 Section de fonctionnement

Libellé	BP 2020	CA 2020	Ecart	BP 2021	Ecart
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Charges à caractère général	693 615,00	394 139,31	-43%	749 521,00	90%
Charges de personnel, frais assimilés	807 656,00	692 959,71	-14%	769 112,00	11%
Atténuations de produits	54 115,00	54 115,00	0%	56 825,00	5%
Autres charges de gestion courante	260 232,40	251 194,75	-3%	248 644,00	-1%
Total des dépenses de gestion courante	1 815 618,40	1 392 408,77	-23%	1 824 102,00	31%
Charges financières	35 865,64	34 075,01	-5%	32 501,00	-5%
Charges exceptionnelles	12 470,00	3 375,92	-73%	9 470,00	181%
Dépenses imprévues	25 845,47		-100%	36 708,03	6%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	1 889 799,51	1 429 859,70	-24%	1 902 781,03	33%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
Atténuations de charges	4 000,00	2 760,95	-31%	4 000,00	45%
Produits services, domaine et ventes diverses	126 923,00	104 332,02	-18%	153 208,00	47%
Impôts et taxes	1 847 176,00	1 853 720,73	0%	1 856 212,00	0%
Dotations et participations	220 439,00	221 220,75	0%	185 014,00	-16%
Autres produits de gestion courante	107 393,00	102 128,96	-5%	109 057,00	7%
Total des recettes de gestion courante	2 305 931,00	2 284 163,41	-1%	2 307 491,00	1%
Produits financiers	34,00	33,82	-1%	34,00	1%
Produits exceptionnels	3 200,00	5,76	-100%	1 400,00	24206%
Total des recettes réelles de fonctionnement	2 309 165,00	2 284 202,99	-1%	2 308 925,00	1%

XIII.1.2.2 Section d'investissement

Libellé	BP 2020	CA 2020	RAR* au 31/12	Ecart	BP 2021	Ecart
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Immobilisations en cours				-	60 000,00	-
Total des opérations d'équipement	2 639 820,00	317 501,83	566 326,00	-88%	2 823 131,83	789%
Total des dépenses d'équipement	2 639 820,00	317 501,83	566 326,00	-88%	2 883 131,83	808%
Emprunts et dettes assimilées	130 922,12	130 922,12		0%	116 213,71	-11%
Autres immobilisations financières				-	700,00	-
Total des dépenses financières	130 922,12	130 922,12	0,00	0%	116 913,71	-11%
Total des dépenses réelles d'investissement	2 770 742,12	448 423,95	566 326,00	-84%	3 000 045,54	569%
RECETTES D'INVESTISSEMENT						
Subventions d'investissement (hors 138)	60 847,00	6 030,51	14 062,00	-90%	109 639,00	1718%
Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	278 566,96	2 297,92		-99%		-
Total des recettes d'équipement	339 413,96	8 328,43	14 062,00	-98%	109 639,00	1216%
Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	123 882,60	99 496,62		-20%	81 988,11	-18%
Excédents de fonctionnement capitalisés	950 000,00	950 000,00		0%	820 000,00	-14%
Autres immobilisations financières				-	450,00	-
Produits des cessions d'immobilisations	5 000,00			-100%	5 000,00	-
Total des recettes financières	1 078 882,60	1 049 496,62	0,00	-3%	907 438,11	-14%
Total des recettes réelles d'investissement	1 418 296,56	1 057 825,05	14 062,00	-25%	1 017 077,11	-4%

*RAR : restes à réaliser

XIII.2 Budget Annexe « Ecotaxe »

XIII.2.1 Résumés des Comptes Administratifs (CA) 2019 et 2020

L'écart mesure la différence entre les réalisations de 2019 et 2020 : (CA 2020 – CA 2019) / CA 2019.

XIII.2.1.1 Section de fonctionnement

Libellé	CA 2019	CA 2020	Ecart
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Charges à caractère général	56 935,81	47 289,26	-17%
Total des dépenses de gestion courante	56 935,81	47 289,26	-17%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	56 935,81	47 289,26	-17%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Dotations et participations	76 006,00	76 006,00	0%
Total des recettes de gestion courante	76 006,00	76 006,00	0%
Total des recettes réelles de fonctionnement	76 006,00	76 006,00	0%

XIII.2.1.2 Section d'investissement

Néant.

XIII.2.2 Résumés du Budget Primitif (BP) 2021 et du Compte Administratif (CA) 2020

Le premier écart calculé mesure le taux de réalisation des prévisions du Budget Primitif de 2020 :
(CA 2020 – BP 2020) / BP 2020.

Le deuxième écart calculé mesure le rapport entre les réalisations de 2020 et les prévisions du Budget Primitif 2021 :
(BP 2021 – CA 2020) / CA 2020.

XIII.2.2.1 Section de fonctionnement

Libellé	BP 2020	CA 2020	Ecart	BP 2021	Ecart
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Charges à caractère général	161 343,00	47 289,26	-71%	139 600,00	195%
Total des dépenses de gestion courante	161 343,00	47 289,26	-71%	139 600,00	195%
Charges exceptionnelles	200,00		-100%	200,00	-
Dépenses imprévues	312,94		-100%	461,18	-
Total des dépenses réelles de fonctionnement	161 855,94	47 289,26	-71%	140 261,18	197%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
Dotations et participations	76 006,00	76 006,00	0%	76 006,00	0%
Total des recettes de gestion courante	76 006,00	76 006,00	0%	76 006,00	0%
Total des recettes réelles de fonctionnement	76 006,00	76 006,00	0%	76 006,00	0%

XIII.2.2.2 Section d'investissement

Libellé	BP 2020	CA 2020	RAR* au 31/12	Ecart	BP 2021	Ecart
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Immobilisations incorporelles (sauf 204)				-	500,00	-
Subventions d'équipement versées				-	13 300,00	-
Immobilisations corporelles	68 575,75			-100%	105 087,25	-
Total des dépenses d'équipement	68 575,75	0,00	0,00	-100%	118 887,25	-
Total des dépenses réelles d'investissement	68 575,75	0,00	0,00	-100%	118 887,25	-
RECETTES D'INVESTISSEMENT						
Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	-	0,00	-

*RAR : restes à réaliser